



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3095
15 juillet 1992

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3095e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 15 juillet 1992, à 15 heures

Président : M. JESUS

(Cap-Vert)

Membres :

Autriche
Belgique
Chine
Equateur
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
France
Hongrie
Inde
Japon
Maroc
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Venezuela
Zimbabwe

M. HOHENFELLNER
M. NOTERDAEME
M. LI Daoyu
M. AYALA LASSO
M. PERKINS
M. VORONTSOV
M. MERIMEE
M. ERDOS
M. GHAREKHAN
M. HATANO
M. BENJELLOUN-TOUIMI

Sir David HANNAY
M. ARRIA
M. SHAMUYARIRA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETRE DATEE DU 2 JUILLET 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE MADAGASCAR AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/24232)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Angola, d'Antigua-et-Barbuda, de l'Australie, de la Barbade, du Botswana, du Brésil, du Canada, du Congo, de Cuba, de l'Egypte, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Lesotho, de la Malaisie, de la Namibie, du Népal, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande, du Nigéria, de la Norvège, du Pérou, des Philippines, du Portugal, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, de l'Espagne, du Suriname, de la Suède, de l'Ouganda, de l'Ukraine, de la République-Unie de Tanzanie, du Zaïre et de la Zambie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ka (Sénégal) et M. Pik Botha (Afrique du Sud) prennent place à la table du Conseil; M. Brahimi (Algérie), M. Pedro de Castro Van-Dunem (Angola), M. Hurst (Antigua-et-Barbuda), M. Butler (Australie), M. Maycock (Barbade), M. Legwaila (Botswana), M. Sardenberg (Brésil), Mme Fréchette (Canada), M. Ganga (Congo), M. Mujica Cantelar (Cuba), M. Moussa (Egypte), M. Graf Zu Rantzau (Allemagne), M. Wisnumurti (Indonésie), M. Phoofofo (Lesotho), M. Razali (Malaisie), M. Hwaraka (Namibie), M. Acharya (Népal), M. Van Schaik (Pays-Bas), Mme Willberg (Nouvelle-Zélande), M. Nwachukwu (Nigéria), M. Huslid (Norvège), M. Luna (Pérou), M. Mendez (Philippines), Mlle Mendes (Portugal), M. Yañez-Barnuevo (Espagne),

M. Nandoe (Suriname), M. Osvald (Suède), M. Ssemogerere (Ouganda), M. Eatiouk (Ukraine), M. Nyakyi (République-Unie de Tanzanie), M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire) et M. Muzuka (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Président du Comité spécial contre l'apartheid une lettre datée du 10 juillet 1992, qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de bien vouloir me permettre de participer, en ma qualité de Président du Comité spécial contre l'apartheid, en vertu des dispositions de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour, intitulée 'La question de l'Afrique du Sud'."

En de précédentes occasions, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies à participer à l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique suivie dans le passé, je propose que le Conseil, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, invite le Président du Comité spécial contre l'apartheid.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 13 juillet 1992, qui se lit comme suit :

"En tant que membre du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de demander qu'au cours des séances qu'il consacrera à l'examen de la question intitulée 'La question de l'Afrique du Sud', le Conseil de sécurité adresse, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, une invitation à M. Salim A. Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)."

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/24283. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, accepte d'inviter M. Salim.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Président

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 13 juillet 1992, qui se lit comme suit :

"En tant que membre du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de demander qu'au cours des séances qu'il consacrera à l'examen de la question intitulée 'La question de l'Afrique du Sud', le Conseil de sécurité adresse, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, une invitation à M. Clarence Makwetu, Président du Pan Africanist Congress of Azania (PAC)."

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/24284. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, accepte d'inviter M. Makwetu.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 13 juillet 1992, qui se lit comme suit :

"En tant que membre du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de demander qu'au cours des séances qu'il consacrera à l'examen de la question intitulée 'La question de l'Afrique du Sud', le Conseil de sécurité, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, invite M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress of South Africa."

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/24285. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, accepte d'inviter M. Mandela.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 14 juillet 1992, qui se lit comme suit :

Le Président

"Les participants à la CODESA dont les noms suivent ont exprimé le désir de participer au débat que le Conseil de sécurité consacrera le 15 juillet 1992 à la situation en Afrique du Sud.

M. Mangosuthu G. Buthelezi

M. Lucas M. Mangope

Général de Brigade Oupa J. Gqozo

M. J. N. Reddy

M. E. Joosab

M. Kenneth M. Andrew

M. E. E. Ngobeni.

Je vous serais très obligé de bien vouloir permettre aux intéressés, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, de prendre la parole au Conseil afin de lui fournir des informations et de lui donner leur assistance dans l'examen des questions relevant de sa compétence."

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/24287. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, accepte d'inviter M. Mangosuthu G. Buthelezi, M. Lucas M. Mangope, le Général de brigade Oupa J. Gqozo, M. J. N. Reddy, M. E. Joosab, M. Kenneth M. Andrew, M. E. E. Ngobeni.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Président

Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à la demande contenue dans une lettre datée du 2 juillet 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies, contenue dans le document S/24232.

Je voudrais également attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/24255, qui contient le texte d'une lettre datée du 8 juillet 1992 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères du Sénégal, S. E. M. Djibo Laïty Ka, qui souhaite faire une déclaration au nom du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Je souhaite la bienvenue à Son Excellence et je l'invite à faire sa déclaration.

M. KA (Sénégal) : Monsieur le Président, les relations séculaires d'amitié et de coopération qui unissent votre pays, le Cap-Vert, et le Sénégal font que nous sommes particulièrement heureux de vous voir présider les travaux de cette réunion du Conseil de sécurité.

Nous le sommes d'autant plus que l'éminent fils de l'Afrique que vous êtes sait, mieux que quiconque, l'attachement tout particulier que les peuples et les dirigeants de notre continent, l'Afrique, portent à tout ce qui touche à la cause de la justice, particulièrement en Afrique du Sud.

A tous les membres du Conseil, je voudrais exprimer, au nom du Président Abdou Diouf, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, au nom de la délégation ministérielle de l'OUA, que j'ai l'honneur de conduire, nos sincères remerciements pour la célérité avec laquelle ils ont accédé à la demande de l'Organisation de l'unité africaine, après celle du Président Nelson Mandela, pour la tenue d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité essentiellement consacrée à la violence qui sévit actuellement en Afrique du Sud.

M. Ka (Sénégal)

Ce faisant, le Conseil de sécurité nous fournit un témoignage éloquent, que nous apprécions à sa juste valeur, de l'intérêt et de l'importance qu'il accorde à l'une de nos préoccupations les plus pressantes aujourd'hui.

Au distingué Secrétaire général de notre Organisation, notre frère et ami Boutros-Ghali, dont les compétences et les qualités morales sont reconnues de tous, nous tenons à réitérer nos plus vives félicitations et notre soutien dans l'accomplissement de sa haute et noble mission.

Monsieur le Président, il y a quelques jours, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine, réunis en conférence au sommet à Dakar, ont estimé pressant de s'adresser à votre Conseil pour lui demander de tenir une réunion d'urgence sur la situation qui prévaut en ce moment en Afrique du Sud.

Plus spécifiquement, l'OUA a souhaité que le Conseil de sécurité examine la question de la violence en Afrique du Sud, en vue de prendre les mesures susceptibles d'y mettre un terme. Par la même occasion, l'OUA a exprimé l'ardent désir que les Nations Unies puissent s'impliquer dans la recherche et dans la création des conditions propices à la reprise des négociations, une fois le climat de violence et d'insécurité supprimé, pour engager l'Afrique du Sud dans une transition politique pacifique.

C'est qu'en effet l'Afrique dans son ensemble est aujourd'hui vivement préoccupée par la tournure qu'ont pris les événements en Afrique du Sud.

Il y a seulement quatre mois, la minorité blanche sud-africaine avait donné mandat au Président Frederick De Klerk pour qu'il poursuive ses efforts en vue de tourner définitivement la page de l'apartheid, en négociant avec tous les mouvements et partis politiques sud-africains les modalités d'une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

Nous avons, à l'époque, salué comme il se devait cette importante prise de position dans laquelle nous voyions le début d'une ère nouvelle qui mènerait l'Afrique du Sud vers une réconciliation avec elle-même et avec les autres nations du monde, en particulier les nations africaines.

Nous l'avons fait parce que nous considérons et continuons de considérer qu'un des moyens les plus efficaces de sortir l'Afrique du Sud de sa longue nuit de sectarisme et d'exclusion était et demeure la négociation

M. Ka (Sénégal)

entre toutes les forces politiques qui existent dans le pays, notamment entre celles qui ont la ferme détermination de démanteler l'odieux système de l'apartheid.

Nous l'avions fait parce que nous voyions dans le résultat du référendum du 17 mars une manifestation sans équivoque de la volonté de la minorité blanche à poursuivre jusqu'au bout l'entreprise salutaire engagée dans le cadre de la CODESA, qui reste à nos yeux le cadre approprié pour organiser, pacifiquement, la transition démocratique en Afrique du Sud, en n'oubliant pas que le but ultime est l'instauration d'un régime démocratique, non racial et égalitaire.

Mais aujourd'hui, à notre grand regret, le pays s'est installé dans un climat de violence inacceptable que la tragédie de Boipatong a considérablement assombri.

Le massacre de Boipatong, intervenu trois mois, jour pour jour, après le référendum du 17 mars dernier, est venu illustrer, de manière on ne peut plus claire, la précarité de la situation politique en même temps que les graves risques qui pèsent sur l'avenir de l'Afrique du Sud. Les massacres d'innocentes personnes, la violence physique sont devenus le vécu quotidien de millions de Sud-Africains, qui vivent dans la hantise de violations de leur domicile et d'atteintes à leur intégrité individuelle et familiale.

Dans ces conditions, il est manifestement impossible de poursuivre un quelconque processus de négociations crédibles. Voilà pourquoi tout est bloqué, dans une impasse dangereuse, en Afrique du Sud.

Désormais, l'on ne peut exclure, même si nous ne voulons pas l'envisager, l'hypothèse d'un retour en arrière dont les conséquences seraient dramatiques et pour l'Afrique du Sud elle-même et pour tous les pays du continent africain, voire pour toute la communauté internationale.

M. Ka (Sénégal)

Que se passe-t-il donc en Afrique du Sud? Il se passe que le système d'apartheid, qui est la négation, comme vous le savez, de tout ce qui fait la dignité de l'homme, la négation de tout ce qui peut rendre l'homme apte à exercer ses attributs de citoyen, a secrété une situation de violence structurelle, dont le massacre de Boipatong, point culminant d'un processus déclenché depuis fort longtemps, n'a constitué que l'illustration la plus poignante, la plus tragique et la plus répréhensible.

Il se passe qu'en Afrique du Sud, et de manière quasi quotidienne, des citoyens, animés d'un sentiment d'impunité, que rien n'explique et encore moins ne justifie, se mettent à en massacrer d'autres à leur propre convenance, sans qu'aucune mesure ne soit prise, par ceux qui ont la charge de gouverner et d'administrer le pays, pour y mettre un terme et pour punir avec toute la fermeté requise les auteurs des actes répréhensibles de violence gratuite.

Car, enfin, comment peut-on concevoir, comment peut-on accepter que ceux qui ont la charge de conduire les affaires d'un pays puissent assister, de manière aussi passive, à un tel état de choses? Assurer la sécurité des personnes et des biens, sauvegarder l'intégrité individuelle des citoyens et créer un climat de paix civile sont la responsabilité première de tout gouvernement, quelles que soient, par ailleurs, les limites de sa représentativité, à moins qu'il ne reconnaisse, clairement, son incapacité à assumer sa mission.

Aussi, aux yeux de l'Organisation de l'unité africaine, le Gouvernement sud-africain doit-il être mis devant ses responsabilités, qu'il doit, seul, assumer, s'il veut rester crédible. Bien sûr, toutes les parties qui croient à la possibilité d'instaurer en Afrique du Sud un régime démocratique devront oeuvrer en faveur de l'élimination de toutes les formes de violence.

En effet, la situation qui prévaut dans ce pays n'est pas seulement inacceptable, elle est surtout dangereuse pour l'Afrique du Sud elle-même et au-delà de l'Afrique du Sud. C'est la raison pour laquelle nous sollicitons l'appui des Nations Unies pour barrer la route à une minorité nostalgique d'un passé révolu, dont l'objectif essentiel est d'arrêter le processus de négociations vers l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale, en créant un climat de terreur et d'insécurité invivable.

M. Ka (Sénégal)

Notre démarche en direction de votre auguste Conseil a également tenu compte de deux constatations. Tout d'abord, le juge Goldstone lui-même a fait un constat. Ce juge, parce que bénéficiant de la confiance des principales forces politiques en Afrique du Sud, a été nommé, comme vous le savez, Président de la Commission d'enquête sur la prévention de la violence et de l'intimidation publiques. Dans son rapport du 27 mai dernier, ce juriste déclarait :

"Bien qu'en février 1990, l'on soit passé d'un climat de changement violent à un climat de changement non violent de la situation en Afrique du Sud, les troubles et la violence ont atteint, depuis lors, un degré jamais égalé dans l'histoire de l'Afrique du Sud."

Deuxième constat : c'est que plusieurs commissions ont déjà eu à enquêter sur la violence en Afrique du Sud. Il s'agit de la Commission Goldstone, qui est une commission interne; de la Commission internationale des juristes, qui a publié un rapport au mois de mars dernier; et, enfin, de la Mission d'observation de l'Organisation de l'unité africaine, qui a fait un rapport au dernier Conseil des ministres de l'Organisation, tenu à Dakar il y a deux semaines, à la fin du mois de juin.

Toutes ces commissions ont fait le même constat, à savoir que la violence est en train de ronger la société sud-africaine et pose de graves problèmes de sécurité dans ce pays. Malheureusement, malgré leur détermination à servir la cause de la paix et leur travail remarquable, aucune de ces commissions n'a disposé de l'autorité nécessaire pour transformer ses conclusions en directives contraignantes. Au lendemain du massacre de Boipatong, le juge Goldstone déplorait d'ailleurs que ses recommandations "n'aient pas été suivies d'effets, car si elles l'avaient été, l'on aurait pu éviter cette déplorable tragédie".

Partant de ces constats, l'Organisation de l'unité africaine a estimé que le Conseil de sécurité, organe par excellence du maintien de la paix et de la sécurité, était l'endroit le mieux indiqué pour la recherche d'une solution à cette crise qui, si elle se prolongeait, risquerait de déborder les frontières sud-africaines et de menacer la paix et la sécurité dans la région.

M. Ka (Sénégal)

Plus spécifiquement, nous avons considéré que le Conseil pourrait, entre autres mesures, et en accord avec toutes les parties concernées, assurer une présence des Nations Unies en Afrique du Sud, avec pour objectif, notamment, d'aider à la consolidation des mesures de lutte contre la violence, à la restauration d'un climat de sécurité, à la recherche et à la création des conditions de relance du processus de négociations au sein de la CODESA.

En effet, l'arrêt définitif de la violence est sans doute un des moyens de la reprise des négociations que nous encourageons. C'est là l'objectif principal du projet de résolution soumis à l'examen du Conseil de sécurité.

Depuis bien longtemps d'ailleurs, l'Organisation des Nations Unies a fait du problème sud-africain son problème propre. En effet, tant au niveau du Conseil de sécurité qu'à celui de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies a pris de nombreuses résolutions en fonction de l'évaluation qu'elle a régulièrement faite de la situation dans ce pays.

Aujourd'hui, alors que l'évolution de cette situation a atteint un point crucial, nous pensons que les Nations Unies devraient à nouveau se saisir de la question pour contribuer à cerner les causes de cette violence et à adopter les mesures nécessaires pour y mettre un terme définitivement.

Quant à la forme et aux modalités de la présence internationale dont il est question en Afrique du Sud, nous pensons, et cela est reflété dans notre projet de résolution, que la désignation, par le Secrétaire général de l'ONU, d'un Représentant spécial pourrait constituer une solution, étant entendu que nous souhaitons que le Conseil reste saisi de la question jusqu'à l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale.

Celui-ci, le Représentant spécial du Secrétaire général, aurait un mandat adéquat, en rapport avec la préoccupation exprimée par l'OUA et qui l'a amenée à demander la réunion d'urgence du Conseil de sécurité. Il s'y ajoute que le Représentant du Secrétaire général des Nations Unies, pour accomplir sa mission avec l'efficacité requise, devra bénéficier de la collaboration franche, loyale et honnête de toutes les parties concernées.

Nous sommes d'ailleurs, à cet égard, réconfortés de voir que le principe de cette présence est accepté par l'essentiel des forces politiques en Afrique du Sud, y compris par le Gouvernement sud-africain.

M. Ka (Sénégal)

Ce sentiment est renforcé par la récente déclaration du distingué Secrétaire général des Nations Unies, qui a indiqué que l'Organisation était disposée à jouer un rôle en Afrique du Sud. C'est à prendre une décision dans ce sens que nous voudrions inviter votre auguste Conseil.

M. Ka (Sénégal)

Notre présence aujourd'hui devant cet auguste Conseil, avec une forte délégation ministérielle de l'OUA, dépêchée par le Président Abdou Diouf, Président en exercice de l'OUA, signifie que le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine et, avec lui, l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement de notre continent, ont fait leur choix devant l'implacable alternative, à savoir ou bien oeuvrer à créer les conditions d'un climat de sécurité, où la violence serait définitivement bannie, ou alors laisser l'Afrique du Sud s'installer, de façon durable, dans une atmosphère de violence et de terreur, susceptible de remettre en cause les acquis positifs de nos efforts communs de démantèlement de l'apartheid.

Le choix de l'Afrique est celui que dictent la raison et le bon sens, c'est-à-dire celui qui, par des méthodes pacifiques et responsables, doit conduire à une véritable transition pacifique en Afrique du Sud, en vue d'y instaurer, encore une fois, un système politique démocratique, avec un Etat de droit.

L'odieux massacre de Boipatong, point culminant d'un tragique processus de violence et d'affrontements, quelque répréhensible et condamnable qu'il soit - et nous l'avons condamné avec la fermeté appropriée - ne devrait pas nous faire dévier de cette voie. A ceux qui s'étaient montrés un peu trop optimistes peut-être, il constitue sans aucun doute un témoignage que la prudence reste encore nécessaire.

Nous restons, quant à nous, convaincus que tous les hommes et femmes de bonne volonté, tous ceux qui, de par le monde, sont épris de paix, de justice et de progrès seront aux côtés de l'Afrique, à nos côtés, dans ces moments difficiles.

Nous ne doutons pas que le Conseil de sécurité des Nations Unies, auquel la Charte confère des responsabilités particulières en tant que garant de la paix et de la sécurité pour toute la communauté internationale, nous soutiendra dans cette oeuvre de paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Sénégal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Nelson Mandela, à qui le Conseil a adressé une invitation, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MANDELA (interprétation de l'anglais) : Je voudrais avant tout exprimer notre reconnaissance au Conseil de sécurité pour avoir accepté de se réunir sur la question de l'Afrique du Sud. Nous voudrions également remercier sincèrement ses membres de nous donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil.

L'Organisation des Nations Unies est saisie de la question de l'Afrique du Sud depuis 45 ans. La raison en est que notre peuple a été assujéti à la politique d'apartheid, que l'Organisation des Nations Unies a qualifiée de crime contre l'humanité.

Les décisions qui ont été prises par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sur la question de l'Afrique du Sud visaient à mettre un terme à ce crime d'apartheid contre l'humanité et à contribuer à transformer notre pays en une démocratie non raciale. Cet objectif n'a toujours pas été atteint. L'Afrique du Sud continue d'être gouvernée par un régime minoritaire blanc. L'écrasante majorité de notre population se voit toujours refuser le droit de vote. Elle continue d'être privée du droit de décider de son destin.

Les représentants du Gouvernement sud-africain vont également prendre la parole aujourd'hui au Conseil. Si lénifiants que soient leurs propos, ils représentent le système du régime minoritaire blanc auquel s'oppose l'Organisation des Nations Unies. Ils continuent de diriger notre pays en vertu d'une constitution que le Conseil de sécurité a déclarée nulle et non avenue.

C'est précisément parce que ses objectifs n'ont pas été réalisés que l'Organisation des Nations Unies doit rester saisie de la question de l'Afrique du Sud. Elle doit continuer de chercher des moyens de l'aider à accélérer le processus permettant d'aboutir à la transformation démocratique de notre pays.

Entre-temps, une situation extrêmement critique s'est instaurée.

Dans la Déclaration d'intention adoptée à la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) le 21 décembre 1991, nous nous sommes certes tous engagés à mettre en marche un processus en vertu duquel une constitution serait rédigée et adoptée pour une Afrique du Sud unie, démocratique, non raciale et non sexiste, mais le processus est dans une impasse.

M. Mandela

En ce qui concerne cette question, le problème est que le gouvernement minoritaire blanc au pouvoir continue de chercher des moyens propres à lui garantir l'exercice continu du pouvoir, indépendamment de son appui électoral. Le régime insiste pour que la majorité politique, si importante soit-elle, soit soumise au droit de veto de partis politiques minoritaires. Si le gouvernement ne s'engage pas fermement en faveur d'une démocratie véritable fondée sur des principes internationalement approuvés et n'accepte pas qu'un organe souverain et démocratique soit chargé de rédiger la constitution, le processus ne progressera pas.

Mais le Conseil se réunit aujourd'hui parce que ce processus a été interrompu par le carnage dans les townships noirs. Au cours des cinq ou six dernières années, au moins 11 000 personnes sont mortes à la suite de cette violence. Au cours du seul mois de juin 1992, il y a eu 373 morts et 395 blessés. De janvier à juin 1992, il y a eu 1 806 morts et 2 931 blessés.

M. Mandela

Du fait qu'il contrôle le pouvoir de l'Etat, le régime du National Party est en mesure de nier et de dissimuler son propre rôle et celui de ses complices et des forces de sécurité de l'Etat dans l'incitation et l'encouragement à la violence. Notre mémoire du 9 juillet 1992 à M. F. W. De Klerk, qui a été mis à la disposition des membres du Conseil, présente les preuves des nombreux actes d'omission et de commission qui démontrent la participation du gouvernement aux actes de violence. Nous attirons en particulier l'attention des membres du Conseil sur une annexe à ce mémoire, intitulée "Participation des forces de sécurité à l'encouragement et à l'escalade de la violence", et sur une autre annexe, intitulée "Appui du Gouvernement sud-africain à l'Inkatha Freedom Party".

Après de nombreuses années de lutte aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud, nous en sommes arrivés au point où, en 1989, l'Assemblée générale a conclu, dans sa Déclaration de consensus sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, à l'existence de circonstances susceptibles de permettre un règlement négocié de la situation de l'Afrique du Sud. Dans cette déclaration, l'Assemblée générale affirmait que de telles négociations devaient être menées, à la suite d'accords entre le mouvement de libération et le gouvernement, dans une atmosphère exempte de toute violence.

Nous étions et sommes toujours pleinement d'accord avec ces positions. Elles ont été adoptées par l'Assemblée générale précisément parce que l'on prévoyait à juste titre que le processus de négociation ne pouvait réussir alors qu'une guerre civile larvée faisait rage dans le pays.

Conformément à cet objectif, l'African National Congress (ANC) a décidé, en août 1990, de suspendre toute action armée. Nous avons pris cette décision unilatéralement, à la fois pour démontrer notre bonne foi et pour créer une ambiance exempte de toute violence. En même temps, on s'attendait à ce que le régime, quant à lui, prenne diverses mesures pour écarter les obstacles aux négociations et qu'il veille à établir un climat propice aux négociations. Au lieu de cela, comme nous l'avons dit, nous nous sommes heurtés à une spirale de violence croissante.

M. Mandela

Un institut indépendant spécialisé dans les domaines socio-politique et du développement, connu sous le nom de Community Agency for Social Enquiry (CASE), a rédigé cinq rapports sur le cycle de violence. Dans l'un de ces rapports, il conclut que :

"La violence semble être déclenchée et arrêtée à des moments stratégiques."

Il poursuit :

"Derrière l'ampleur de la brutalité ..., il est évident que la violence éclate là où elle affaiblit le plus l'ANC et ses alliés et s'apaise lorsqu'elle risquerait le plus de nuire au gouvernement de F. W. De Klerk."

Il dit ensuite que :

"Deux partis politiques ont manifestement profité de la violence à Reef. Le premier est le parti gouvernemental, le National Party, et le second grand bénéficiaire a été l'Inkatha."

Un autre rapport porte sur les 13 attaques perpétrées au cours de funérailles et de veillées funèbres entre juillet 1990 et juillet 1991. Cette étude conclut que :

"dans la majorité écrasante des cas, ces actes d'agression sont perpétrés par des partisans de l'Inkatha Freedom Party. Qui plus est, ces attaques sont perpétrées avec l'appui actif ou passif de la police sud-africaine."

Il est plus qu'évident pour nous que cette violence est à la fois organisée et orchestrée. Elle vise tout particulièrement le mouvement démocratique, dont les militants, les membres et les partisans constituent l'écrasante majorité des victimes de cette violence. Elle constitue une stratégie de terrorisme d'Etat menée de sang-froid, qui vise à créer des conditions permettant aux forces responsables de l'introduction et du retranchement du système d'apartheid d'imposer à la table de négociation leur volonté à un mouvement démocratique affaibli.

Toutefois, comme cela avait été prévu par cette organisation, cette violence a aussi pour effet de rendre ces mêmes négociations impossibles. Dès le mois d'avril 1991, lorsque cette campagne de terreur atteignait de nouveaux sommets, nous n'avions d'autre option que de suspendre les négociations bilatérales avec le régime en attendant qu'il prenne diverses mesures pour s'attaquer à la question de la violence.

M. Mandela

Tout le monde sait maintenant que les accords conclus par le gouvernement avec l'ANC en mai 1991 pour enrayer la violence n'ont pas été appliqués par le régime.

Face à l'affreuse escalade de la violence, dont le massacre de Boipatong est un exemple, qui se produit dans le contexte de l'impasse des négociations, l'ANC s'est vue obligée de se retirer du processus de négociations multilatérales qui se déroulait dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique.

La responsabilité en revient entièrement au régime. C'est celui-ci, et personne d'autre, qui dispose du personnel policier et de l'autorité juridique nécessaires pour mettre fin à la violence et pour prendre des mesures à l'encontre de ses auteurs. En tant qu'autorité au pouvoir, il a le devoir de protéger la vie et les biens de toute la population. Il a lamentablement failli à ce devoir.

Les agissements du régime, et notamment ses efforts constants visant à imputer la violence à des organisations politiques et à leur attribuer la responsabilité de prendre des mesures contre cette violence, ont mené à l'escalade du carnage.

Bien que les causes de la violence soient multiples et complexes, il est important que nous y voyions tous clair. C'est le régime qui détient le pouvoir d'Etat capable de mettre fin à la violence. La complicité des forces de sécurité de l'Etat est démontrée par les preuves présentées au cours de nombreux procès et enquêtes et dans de nombreuses commissions, et elle a été confirmée par la Commission Goldstone et par les rapports de missions d'enquête internationales.

Il est également évident que le but essentiel de la violence est d'affaiblir l'ANC et le mouvement démocratique du pays.

Face à cette situation, il est également vrai qu'il existe des cas où des membres du mouvement démocratique ont riposté par des actes de violence. En même temps, il est de notoriété publique que la politique de l'ANC s'oppose à l'encouragement de la violence. Nous demeurons fermement attachés à cette position. Mais notre tâche qui consiste à faire respecter pleinement et complètement cette position est rendue plus que difficile par les pratiques

M. Mandela

des forces de sécurité de l'Etat et de leurs complices, et par le fait que c'est la police, contrôlée par le régime, qui demeure chargée d'enquêter sur la violence, dans laquelle les forces de sécurité de l'Etat sont impliquées, et de traduire en justice les auteurs de cette violence.

M. Mandela

L'ANC maintient que la culpabilité du gouvernement en ce qui concerne les actes de violence s'étend aux actes de commission aussi bien qu'aux actes d'omission. La Commission internationale de juristes et Amnesty International ont accusé le gouvernement de n'avoir pas agi contre la violence. Amnesty International note que le gouvernement

"n'a pas traduit en justice tous les coupables mais seulement une petite partie de ceux qui ont pris part à des violations des droits de l'homme."

Le Juge Goldstone, dans son rapport daté du 6 juillet 1992, fait état de plusieurs cas où les autorités ont ignoré les recommandations de la Commission.

Pas une seule personne n'a été condamnée pour les 49 massacres qui ont coûté la vie à 10 personnes au moins lors de chacun des incidents qui se sont déroulés au cours des deux dernières années au Transvaal. Lorsqu'il y a eu des enquêtes adéquates et des poursuites vigoureuses à la suite des massacres de Trust Feed de décembre 1988, des condamnations ont été prononcées. Les condamnés étaient des policiers.

En 1985, Matthew Goniwe et trois autres dirigeants du Cap de l'Est ont été massacrés. En mai dernier, dans un document dont l'authenticité n'a pas été contestée, un message du chef du renseignement de la Force militaire de défense sud-africaine, le général C. P. Van der Westhuizen, qui n'était alors que général de brigade, a proposé au Conseil de sécurité de l'Etat que cet organe autorise "le retrait immédiat de la société" de Goniwe et des autres. Rien n'a été fait pour suspendre Van der Westhuizen.

Rien n'a été fait pour suspendre le chef des laboratoires médico-légaux de la police sud-africaine, le général Lothar Neethling, après qu'un jugement rendu par la Cour suprême eut établi la preuve de sa participation à l'empoisonnement des activistes.

Bien qu'une commission judiciaire eut établi la preuve que plusieurs personnalités militaires du Civil Cooperation Bureau (CCB) étaient impliqués dans des actes de violence politique, personne n'a été condamné. Au moins 20 membres du Bureau, et probablement plus, font toujours partie des effectifs de la Force de défense sud-africaine. D'autres se sont vu offrir ou ont reçu des pensions importantes. Plusieurs ont demandé à bénéficier de l'immunité.

M. Mandela

En février 1992, il est apparu que des policiers blancs locaux basés au commissariat d'Ermelo ont encouragé et ont effectivement aidé une bande de miliciens à Wesselton. Aucun des policiers en cause n'a été suspendu.

Dans une opération officielle, en 1986, la Force de défense sud-africaine a formé en Namibie 200 membres de l'Inkatha qui, plus tard, ont été incorporés dans la police de Kwa Zulu. Dans des déclarations faites sous serment, plusieurs stagiaires ont affirmé avoir été entraînés à la guerre offensive. Le régime a nié cet incident sous le prétexte que ces membres de l'Inkatha Freedom Party avaient reçu une formation visant la protection des personnes importantes. Certains de ces stagiaires ont été impliqués par la suite dans des actes de violence qui ont eu lieu au Natal.

Aucune mesure n'a été prise pour contrôler et limiter les pouvoirs de la police de Kwa Zulu. De nombreuses preuves de la partialité de la police et de sa participation à la violence dans la province du Natal existent. En effet, pas plus tard que le 1er juillet 1992, les pouvoirs de cette même police de Kwa Zulu ont été en fait renforcés. A partir de ce jour-là, l'Unité de stabilité interne de la police sud-africaine n'agira, en cas de troubles à Kwa Zulu, que si le Commissaire de police de Kwa Zulu le lui demande.

En 1990, le régime de Pretoria a publié des proclamations spécifiques légalisant le port d'armes dangereuses en public, levant ainsi une interdiction qui était en vigueur depuis 1891. En d'autres termes, après que l'ANC et d'autres organisations eurent été légalisées en 1990, le régime de Pretoria a créé une situation qui permet à des hordes d'hommes de descendre dans la rue et de pénétrer dans des lieux publics en portant des armes très dangereuses. Le gouvernement n'est pas en mesure d'expliquer pourquoi il a virtuellement donné l'autorisation à des gens de tuer et de blesser. Il n'a jamais expliqué pourquoi sa police et son armée ont régulièrement mis ces tueurs en sécurité à la suite de nombreuses randonnées meurtrières, et n'a arrêté personne.

Nous affirmons sans équivoque, qu'il existe une base rationnelle pour ces actes d'omission de la part du Gouvernement sud-africain. La réalité est que le Gouvernement sud-africain n'a jamais renoncé à sa guerre contre le mouvement démocratique de notre pays.

M. Mandela

Récemment, une unité de police secrète, opérant dans la région autour de Boipatong, a attiré l'attention du public. Cette unité avec 10 autres opérant dans d'autres régions du pays existent aux fins d'étouffer le mouvement démocratique que le gouvernement considère toujours comme l'ennemi et une menace à ce que l'on appelle la sécurité nationale. D'anciens officiers et d'anciens membres du personnel de la police de sécurité ont été redéployés dans ces réseaux clandestins. Il y a des allégations persistantes selon lesquelles les membres de ces unités, ainsi que ceux des unités de la Force spéciale composées de ressortissants étrangers, tels que des Angolais, des Mozambicains et des Namibiens, se livrent à des opérations secrètes qui incluent l'assassinat de dirigeants et d'activistes du mouvement démocratique. Ils sont également impliqués dans la commission d'actes de terreur contre la population dans son ensemble.

Afin de semer la confusion et d'échapper à ses responsabilités, le gouvernement insiste pour dire que la violence puise sa source dans la rivalité entre l'ANC et l'Inkatha Freedom Party. La réalité, toutefois, est que l'Inkatha Freedom Party est devenu une extension du régime de Pretoria, son instrument et son suppléant. Ses activités ont été financées par le Gouvernement sud-africain. Ses membres ont été armés et formés par le Gouvernement sud-africain. Il a été abondamment prouvé qu'il continue à bénéficier de la coopération secrète du Gouvernement sud-africain.

Par conséquent, il est difficile de savoir quand ses membres agissent en tant que force indépendante et quand elles agissent en tant qu'agents du Gouvernement sud-africain. Cependant, ce n'est pas une force indépendante avec laquelle l'ANC doit parvenir à un accord pour mettre fin à la violence, comme l'affirme le régime de Pretoria.

Les documents que nous donnerons aux membres du Conseil présentent en détail tout ce que nous avons avancé, et ils confirment tous l'échec criminel du gouvernement qui n'a pas traité de manière appropriée la question de la violence politique, celle-ci a déjà fait de trop nombreuses victimes; elle déchire notre pays et rend le processus de négociation impossible.

M. Mandela

Nous voudrions rappeler les décisions prises précédemment par le Conseil afin d'aider le peuple sud-africain à transformer son pays en une démocratie non raciale. Nous estimons que cet engagement oblige le Conseil à intervenir de toute urgence dans la situation en Afrique du Sud pour mettre un terme au carnage.

M. Mandela

L'intérêt particulier du Conseil à voir reprendre les négociations pour qu'une solution pacifique soit trouvée - une solution qui serait conforme aux principes démocratiques contenus dans la Déclaration de l'Assemblée générale de 1989 sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe et dans les résolutions du Conseil de sécurité - exige de la part du Conseil qu'il agisse avec toute la fermeté et la célérité nécessaires pour résoudre la question de la violence en Afrique du Sud.

Nous estimons que cette violence, tout comme le système de l'apartheid lui-même, est un défi direct à l'autorité du Conseil et une façon de dénaturer sa tâche mondiale d'encouragement de la paix et de promotion des objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration des droits de l'homme.

Si le Conseil n'agit pas fermement et de manière décisive, cela ne pourra que saper son prestige et son autorité, à un moment où le Conseil et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble sont invités à jouer un rôle plus actif dans l'ordre des affaires mondiales.

Nous invitons donc instamment le Conseil à demander au Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Afrique du Sud.

Ce représentant devra agir rapidement pour enquêter sur la situation en Afrique du Sud afin d'aider le Conseil à prendre les mesures voulues pour mettre un terme à la violence. Le Conseil devra alors prendre les décisions nécessaires pour donner suite à ces mesures, y compris assurer le suivi constant de la situation en vue de s'assurer de l'efficacité des mesures qu'il aura prises.

Nous tenons également à porter à l'attention du Conseil, pour son information, que nous avons demandé au Gouvernement de continuer à libérer les prisonniers politiques ainsi que d'abroger la législation répressive.

Encore une fois, ce sont là des étapes concrètes qui sont envisagées dans la Déclaration des Nations Unies pour créer un climat favorable aux négociations. Le fait que ces questions restent à l'ordre du jour plus de deux ans après la conclusion d'un accord officiel avec le Gouvernement sud-africain montre bien le problème auquel nous sommes confrontés, à savoir le degré de confiance que l'on peut accorder au Gouvernement pour ce qui est d'honorer ses engagements.

M. Mandela

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre engagement à l'égard du processus de négociation et d'un résultat véritablement démocratique.

A cet égard, une fois de plus, nous tenons à vous faire savoir qu'il nous faut encore convaincre le Gouvernement qu'il doit, lui aussi, s'engager en faveur d'une telle issue démocratique en acceptant des notions de système démocratique aussi ordinaires que la règle de la majorité et l'absence de vétos par les parties minoritaires.

Il nous faut encore surmonter ces obstacles, pour que le processus de négociation lui-même, tel que dirigé dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, puisse aboutir.

Nous remercions les membres du Conseil de l'occasion qu'ils nous ont donnée de prendre la parole devant le Conseil et nous espérons qu'ils répondront à notre appel de nous aider à mettre un terme au carnage en Afrique du Sud, et comprendront, j'en suis sûr, la gravité de la situation. Notre peuple attend avec beaucoup d'espoir les décisions du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, S. E. M. Lakhdar Brahimi. Je souhaite à Son Excellence la bienvenue, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BRAHIMI (Algérie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous présenter, au nom de la délégation algérienne, mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Que la présidence de cet organe revienne ce mois-ci à un digne fils de l'Afrique nous réjouit à plus d'un titre. Vous représentez en effet un pays ami, le Cap-Vert, qui a toujours manifesté un engagement résolu aux côtés des peuples en quête de liberté et de justice, et avec lequel l'Algérie entretient des relations privilégiées.

Vos qualités personnelles et votre compétence ont, en outre, depuis longtemps conquis l'estime de vos collègues aux Nations Unies et constituent le gage d'une direction avisée des travaux du Conseil. Permettez-moi de saluer également votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Noterdaeme, de la Belgique, à qui je voudrais rendre un hommage particulier pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité.

M. Brahimi (Algérie)

J'aimerais également adresser mes félicitations au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de sa noble tâche.

La présence de M. Nelson Mandela dans cette salle est le symbole des grands progrès accomplis par le peuple sud-africain dans son long combat pour la dignité et pour la liberté. Mais je voudrais également mentionner les graves dangers qui pèsent sur l'entreprise de paix qui se déroule en Afrique du Sud. Je salue M. Mandela et je le félicite pour le discours qu'il a prononcé devant ce Conseil, et je lui réaffirme, par la même occasion, ainsi qu'à ses compagnons de lutte, l'appui et la solidarité de l'Algérie dans la poursuite de ces objectifs justes et nobles.

Mon collègue et ami Djibo Ka, Ministre des affaires étrangères du Sénégal, a déjà exposé avec éloquence les raisons qui ont amené les Chefs d'Etat africains à demander, à l'issue du Sommet de Dakar, une réunion urgente du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Afrique du Sud. Qu'il me soit permis de revenir brièvement sur ces raisons et de préciser ce que nous, Africains, attendons de cette session du Conseil. J'aimerais ajouter quelques observations à ce qu'a dit mon collègue.

Tout d'abord, pourquoi ce recours aux Nations Unies?

Tout simplement parce que notre Organisation est mobilisée depuis plus de quatre décennies pour mettre un terme à cette atteinte intolérable à la dignité humaine que constituent la discrimination raciale et la violation des droits de l'homme.

A l'Assemblée générale, nos débats sur cette question, ainsi que les résolutions adoptées, ont été un apport inestimable à la promotion des revendications légitimes d'égalité et de justice de la majorité noire d'Afrique du Sud. C'est d'ailleurs ce forum universel qui a tracé, à l'issue de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale en décembre 1989, les principes directeurs de l'élimination pacifique de l'apartheid et de l'avènement d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

M. Brahimi (Algérie)

Le Conseil de sécurité n'a pas ménagé ses efforts, tant ont été brutales et révoltantes les mesures de répression prises à l'encontre de la majorité noire. Des sanctions internationales, d'ailleurs encore en vigueur, ont été imposées pour isoler le régime sud-africain et le contraindre à amorcer un processus de négociation visant à mettre fin à la discrimination raciale.

Ces pressions internationales ont finalement été déterminantes. Depuis l'arrivée de M. De Klerk à la tête du Gouvernement et sous son impulsion, des progrès considérables ont été enregistrés : tout d'abord, les fondements juridiques du système d'apartheid ont été peu à peu démantelés; en second lieu, la plupart des prisonniers politiques ont été libérés; et, enfin, un processus prometteur de négociations a été engagé sur l'avenir constitutionnel du pays.

Ces progrès, qui auraient été impossibles à réaliser sans le courage et l'esprit de compromis de MM. Mandela et De Klerk, ont été accompagnés du soutien et des encouragements de l'Afrique et de toute la communauté internationale.

C'est aujourd'hui ce précieux processus vers la paix qui est en danger, en raison du phénomène de la violence qui a fait plus de 10 000 victimes en quatre ans, qui exacerbe les passions et risque de faire dérailler l'ensemble du mécanisme de négociations laborieusement mis en place à la fin de l'année dernière. Le massacre de Boipatong, que l'Algérie a condamné avec force, illustre la gravité de la situation, que nous ne pouvons accepter sous aucun prétexte. Ce processus en fait a été arrêté, et le Sommet de Dakar a demandé au Conseil de sécurité de tenir une réunion d'urgence. Je pense que les éminents représentants au sein du Conseil de sécurité ne sauraient se satisfaire de l'explication trop facile de la rivalité ethnique au sein de la majorité noire, qui ne résiste pas à l'analyse la plus sommaire.

De sérieux indices donnent à penser que des forces occultes, puissantes et bien organisées ayant des complicités au sein des services de sécurité alimentent en fait la spirale de la violence, attisent les différences ethniques et poussent aux affrontements sanglants et aux agressions contre des innocents. Comment expliquer autrement l'assassinat, ces derniers mois, de plusieurs leaders locaux proches de l'ANC? Comment justifier l'impunité dont bénéficient les locataires des "hostels" (foyers), auteurs de raids meurtriers contre les cités communautaires traditionnellement favorables aux mouvements

M. Brahimi (Algérie)

démocratiques? Comment justifier la complaisance des forces de l'ordre pour le port des armes dites "traditionnelles" sur les lieux publics, alors même qu'elles ont administré la preuve qu'il s'agissait d'armes meurtrières qui s'en prenaient à des innocents.

Le Gouvernement sud-africain, qui revendique d'ailleurs l'entière responsabilité pour le maintien de l'ordre public et de la sécurité, devra être fermement invité par le Conseil à l'exercer sans discrimination, et à poursuivre et à punir de manière exemplaire les auteurs et les commanditaires de ces actes criminels.

Mais cela, à lui seul, ne saurait suffire. Le gouvernement devra également s'attaquer aux causes déjà identifiées de la violence dans ce pays, et il appartient au Conseil de sécurité de l'appeler à prendre notamment les mesures suivantes : premièrement, la dissolution des milices privées qui sont devenues incontrôlables; deuxièmement, la mise en oeuvre de la résolution demandant le démantèlement du tristement célèbre "bataillon 32" formé de mercenaires étrangers et spécialisé dans la répression aveugle dans les townships; troisièmement, l'épuration des rangs de la police et de l'armée en éliminant les éléments les plus réactionnaires et en favorisant le recrutement au sein de la majorité noire; quatrièmement, le rétablissement de la prohibition du port d'armes dans les lieux publics, y compris des armes dites "traditionnelles"; cinquièmement, la conversion des "hostels" (foyers) en appartements familiaux et leur intégration dans les cités communautaires.

Le Conseil de sécurité devrait enfin sérieusement envisager d'inviter le Secrétaire général à désigner une éminente personnalité en qualité de représentant spécial pour l'Afrique du Sud. Cela témoignera de la préoccupation de l'Organisation internationale face aux actes de violence qui ont conduit à la suspension des négociations et son attachement à la reprise du processus de paix qui doit mener à l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique. Quant au mandat du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, la délégation africaine ici présente et que dirige mon ami du Sénégal est prête à contribuer à en tracer le cadre.

Dans cette démarche pressante auprès du Conseil de sécurité, démarche à laquelle mon pays a eu l'honneur d'être associé, l'Afrique n'est pas venue solliciter un soutien partisan. L'Afrique est venue revendiquer une action rapide et efficace pour arrêter l'effusion de sang des innocents, mettre

M. Brahimi (Algérie)

un terme à la violence destructrice et recréer ainsi les bases susceptibles de permettre la relance des négociations en vue de l'instauration de la paix et de la concorde en Afrique du Sud, dans un cadre constitutionnel qui ne pourra être que l'oeuvre des Sud-Africains eux-mêmes. La délégation ministérielle africaine est venue également devant cet auguste Conseil pour réaffirmer l'appui constant de l'Afrique aux forces démocratiques qui oeuvrent, au-delà des différences raciales, culturelles et linguistiques, à l'émergence d'une Afrique du Sud réconciliée avec elle-même, unie, démocratique et non raciale.

Le Conseil de sécurité est en passe de se transformer en instance respectueuse du droit international, et c'est pourquoi nous espérons de lui son soutien indéfectible au droit de l'Afrique du Sud à la paix, à la sécurité, à la démocratie et à la liberté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Egypte, S. E. M. Amre Moussa. Je souhaite la bienvenue à Son Excellence et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MOUSSA (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je suis heureux de vous saluer, vous qui êtes un ami cher, un ambassadeur chevronné et le représentant d'un pays ami uni à l'Egypte par les liens étroits de l'unité africaine. Je vous félicite également de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je crois que l'examen de la situation en Afrique du Sud par le Conseil de sécurité, sous votre présidence, nous permettra, grâce à ce débat, d'obtenir les meilleurs résultats possibles en faveur de la paix, du processus de normalisation en Afrique du Sud et de la fin de l'ère de l'apartheid, ainsi que de la violence, la ségrégation et l'anachronisme qu'elle a permis et qu'elle continue de permettre.

Je félicite aussi de nouveau le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, non seulement pour son élection à l'important poste qu'il occupe mais aussi pour son esprit de dévouement et d'initiative.

Comme l'a dit le Ministre des affaires extérieures du Sénégal, nous sommes venus au Conseil de sécurité pour examiner les graves événements déplorables en Afrique du Sud, qui ont été clairement et sincèrement décrits par le Président Nelson Mandela. Ces événements sont liés à une des questions les plus importantes qu'affrontent la communauté internationale dans son ensemble et, plus particulièrement, l'Afrique. Il s'agit d'un sujet qui soulève de nombreuses questions importantes.

D'abord, au niveau national, qu'en est-il de la réalité d'une ferme volonté politique de mettre définitivement fin au système d'apartheid et d'avancer vers un véritable système démocratique, qui signifierait le début, en Afrique du Sud, d'une ère exempte de discrimination fondée sur la couleur de la peau, la race, l'origine ethnique ou la religion?

L'usage de la force ou de la violence pour instiller la peur et la terreur dans l'esprit des peuples est extrêmement dangereux, parce que les citoyens ont de plus en plus l'impression que le gouvernement est à l'origine de tels actes ou qu'il les encourage. J'aimerais avoir des éclaircissements à ce sujet de la part de M. Pik Botha, Ministre des affaires extérieures de l'Afrique du Sud.

M. Moussa (Egypte)

Deuxièmement, aux niveaux régional et continental, toute discussion sur la stabilité en Afrique ou sur l'amorce d'un développement en Afrique sera limitée tant que la situation en Afrique du Sud demeurera grave par suite d'opérations comme celle qui a été menée à Boipatong. Il est vrai qu'il existe de nombreux problèmes importants dans d'autres régions d'Afrique, mais il y a un fait incontournable : la situation en Afrique du Sud constitue le problème le plus fondamental de l'Afrique. Nous sommes de plus en plus convaincus que le règlement de la situation en Afrique du Sud libérera les forces de progrès en Afrique et fera entrer l'Afrique dans une ère de participation réelle et positive aux affaires mondiales.

Troisièmement, au niveau international, le monde s'achemine rapidement vers une nouvelle ère dans les relations internationales. Nous ne croyons pas que les préparatifs en vue de cette nouvelle ère puissent être achevés si les conditions en Afrique ne sont pas corrigées, que ce soit au sujet de la situation en Afrique du Sud ou d'autres zones de tension sur le continent, ou en matière de développement ou de progrès économique. Nous croyons que tous ces problèmes sont liés entre eux.

La Conférence au sommet africaine tenue à Dakar a catalysé la position africaine sur la question dont est saisi le Conseil, à l'initiative de l'African National Congress (ANC) et du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), comme l'ont fait les thèses défendues avec éloquence par le Ministre des affaires extérieures du Sénégal en tant que Président du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). La résolution adoptée lors du sommet a réaffirmé la détermination unanime des Etats africains de faire face à la situation en Afrique du Sud, qui a fortement été mise en relief par les événements de Boipatong. Le sommet était résolu à soumettre la question à la communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, afin de réitérer l'obligation internationale commune de faire front à l'apartheid et d'y mettre un terme, ainsi que l'obligation d'éliminer les obstacles à la normalisation en vue de la création d'une société non raciale qui assurerait la justice et l'égalité à tous les citoyens de l'Afrique du Sud.

M. Moussa (Egypte)

L'Egypte était résolue à participer à cette séance pour exprimer sa position ferme sur la nécessité d'accorder la priorité à la situation en Afrique du Sud en ce moment crucial et délicat. Comme je l'ai déjà dit, nous croyons que la situation en Afrique du Sud a des répercussions sur la situation dans l'ensemble de l'Afrique. De plus, nous sommes convaincus que la fin du système d'apartheid signalera l'avènement d'une ère nouvelle, d'un véritable point de départ dans la vie de l'Afrique, tant pour les individus, les communautés, les peuples que les Etats.

Nous condamnons les actes de violence, et notamment les événements de Boipatong, mais cela ne nous empêche d'énoncer une autre vérité : le Président De Klerk a fait progresser la situation en Afrique du Sud grâce à de nombreuses mesures positives et constructives. Nous l'encourageons à poursuivre dans ce sens et l'appelons à s'élever fermement et sincèrement contre tous ceux qui tentent de dresser des obstacles sur son chemin. Tout en nous félicitant du rôle du Président De Klerk dans le mouvement vers la paix et le progrès, nous rendons hommage à l'action dirigeante avisée du Président Nelson Mandela et des autres responsables et militants en Afrique du Sud, que ce soit ceux de l'ANC, du PAC ou d'autres groupes de citoyens qui espèrent des lendemains sans discrimination.

Nous avons observé et vécu une période de progrès et d'évolution en Afrique du Sud ainsi qu'un mouvement vers la fin de l'apartheid. Nous ne voulons pas que ce mouvement subisse un recul ou un renversement. De fait, les Africains et les non-Africains ne permettront pas qu'un tel recul ou un tel renversement se produisent. Le processus actuel est le seul moyen de préserver l'Afrique du Sud - autant les Blancs, les Noirs que les Métis - d'un avenir sombre et d'ouvrir la voie à la fraternité et à la coopération.

M. Moussa (Egypte)

Nous sommes appelés aujourd'hui à prendre un certain nombre de mesures et à mettre un certain nombre de questions dans leur contexte véritable.

Premièrement, il n'y a pas d'autre solution de rechange que l'élimination du système d'apartheid qui doit être remplacé par un régime démocratique non racial.

Deuxièmement, les négociations dans le cadre de la CODESA doivent reprendre le plus rapidement possible. Toutes les parties intéressées doivent être appelées à participer aux négociations. Tous les membres de la CODESA doivent être conscients que ces négociations sont à portée de vue et de voix du monde entier qui souhaite qu'elles soient couronnées de succès.

Troisièmement, la violence est l'un des principaux obstacles à ce processus. La répétition d'événements semblables conduira au recul dont nous avons déjà parlé et qui doit être évité.

Quatrièmement, la responsabilité fondamentale de faire face aux actes de violence incombe nettement au Gouvernement qui, comme tous les autres gouvernements, doit maîtriser les événements lorsque la paix et la sécurité des citoyens sont compromises, dans le respect de la primauté du droit et des principes de légitimité. Nous lançons un appel au Gouvernement pour qu'il prenne immédiatement toutes les mesures lui permettant de contenir toutes les forces qui luttent contre les changements démocratiques, tout en disant clairement que cela ne doit pas servir de prétexte au rétablissement de l'état d'urgence qui prévalait dans le pays dans le passé.

Cinquièmement, la coopération de toutes les parties est une condition préalable. Nous appelons toutes les parties à coopérer, et espérons qu'elles le feront sans tarder. Nous appuyons le projet de résolution présenté par les Etats africains qui condamne les actes de violence, impute la responsabilité aux autorités en cause en Afrique du Sud et appelle à la coopération pour que les négociations soient couronnées de succès.

Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer. Un représentant du Secrétaire général aurait un effet positif. Il serait en mesure de suivre les événements et d'informer l'Organisation des derniers événements afin que le Conseil de sécurité et la communauté internationale tout entière soient pleinement conscients de ce qui se passe et pleinement à même de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour améliorer la situation.

M. Moussa (Egypte)

Enfin, la reprise des négociations doit rester l'objectif transitoire à réaliser. Or, il existe un autre objectif, l'objectif final, qui est l'instauration de la paix, de la démocratie et de l'égalité, ainsi qu'un gouvernement par la majorité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Egypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Zaïre, M. Bagbeni Adeito Nzengeya. Je souhaite la bienvenue à Son Excellence et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous présenter nos félicitations les plus sincères pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, surtout en ce moment, en ce moment précis du mois de juillet où la délégation ministérielle de l'OUA a reçu pour mandat de vous saisir d'une question brûlante concernant la situation en Afrique du Sud. Connaissant vos qualités intellectuelles et morales, nous ne pouvons douter en aucun instant que votre mission sera donc remplie avec succès.

Qu'il me soit également permis d'adresser à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Royaume de Belgique, M. Paul Noterdaeme, qui a assumé la présidence du Conseil au cours du mois de juin et qui, pour la deuxième fois, s'est distingué par ses talents diplomatiques et a pu mener à bien le mandat qui lui a été confié au cours du mois de juin dernier.

Nous voudrions aussi exprimer notre gratitude à tous les membres du Conseil qui ont accepté de faire droit à la demande de l'Organisation de l'unité africaine en acceptant la tenue de la présente réunion du Conseil, qui est consacrée à l'examen de la question de la violence en Afrique du Sud.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général pour l'intérêt constant qu'il porte à l'éradication de l'apartheid en Afrique du Sud et pour l'instauration d'un régime démocratique dans ce pays.

La situation dramatique que vit présentement l'Afrique du Sud à la suite des massacres de Boipatong a conduit le vingt-huitième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Dakar il y a peu, à demander la convocation de la présente réunion. Le haut niveau de représentation de la délégation dépêchée par l'Organisation de l'unité africaine pour prendre part

M. Bagheni Adeito Nzengeya (Zaïre)

à la présente session du Conseil est une démonstration manifeste de l'attachement et de la confiance placés par le continent africain en la capacité de l'Organisation des Nations Unies de prévenir, d'éviter et de résoudre des conflits qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

A Dakar, le Conseil des ministres a d'abord suivi avec une attention particulière le représentant du Comité spécial contre l'apartheid. Ce dernier a souligné que le régime sud-africain est à l'origine des difficultés que la CODESA connaît. Il a appelé de ses vœux la signature d'un accord définitif sur la période de transition pour éviter, ou du moins pour prévenir, la confrontation entre la majorité opprimée et la minorité.

Le Conseil vient de suivre avec une attention soutenue la déclaration du Président de l'ANC, M. Nelson Mandela. Il a relevé que l'accord sur le processus de négociation de la CODESA n'a pas été respecté par le pouvoir en place. Cet accord prévoit notamment les principes constitutionnels, l'établissement d'un gouvernement intérimaire et la réintégration des bantoustans, etc.

Il a été admis que le massacre de Boipatong a été perpétré en dépit du fait que la police en avait été avertie à temps mais est arrivée sur les lieux cinq heures après le début de la tuerie et deux heures après le départ des assassins. Ce qui montre, selon ce qui a été dit, que la police n'avait pas l'intention d'empêcher le massacre et d'arrêter les auteurs qui ne sont autres que les éléments du fameux "Koevoets" qui s'est sinistrement illustré naguère en Namibie. L'ANC a même localisé l'auberge où étaient installés les membres de ce tristement célèbre "Koevoets".

Au cours des travaux du vingt-huitième Sommet de l'OUA, les chefs d'Etat et de gouvernement ont été largement édifiés par le biais du Président Makwetu, du PAC, et du Président Mandela lui-même, sur le comportement du régime qui, après avoir fait mine de s'investir dans la CODESA I, a manifestement été négatif et ambigu dans la CODESA II. Ce comportement a conduit inéluctablement à la tragédie qu'a connue Boipatong.

M. Bagbeni Adeito Nzengaya (Zaïre)

Depuis la libération par le gouvernement du Président De Klerk du grand leader de l'ANC, M. Nelson Mandela, nos délégations africaines ont été impressionnées par des gestes politiques courageux et de grande portée qui ont été posés par les dirigeants gouvernementaux et leaders sud-africains, gestes tendant à décriper les tensions politiques, raciales et sociales entre les différentes communautés sud-africaines, gestes qui cheminaient tous vers la création d'une Afrique du Sud non raciale, démocratique et libre.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Parmi ces gestes, nous pouvons citer le processus de démantèlement de l'apartheid poursuivi par le gouvernement du Président De Klerk en abrogeant la Loi sur la séparation dans l'habitat (Group Areas Act) et la Loi sur la propriété de la terre (Land Act). Les amendements introduits par le même gouvernement à la Loi sur la sécurité intérieure, qui limitent les pouvoirs d'arrestation arbitraire et de détention sans jugement conférés à la police, mais qui, malheureusement, ne les suppriment pas. La mise sur pied d'une Convention pluripartite pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) comme cadre idéal de dialogue et de négociation entre le gouvernement et tous les mouvements de libération sud-africains sans exclusive. La libération, bien qu'incomplète, des prisonniers politiques et, enfin, le retour, sous l'égide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, des exilés politiques dans leur pays, l'Afrique du Sud.

Encouragée par ces différents gestes de bonne volonté, la communauté internationale a cru que l'Afrique du Sud s'était engagée résolument dans la voie des changements irréversibles. Elle y a aussi répondu par des gestes de soulagement de l'économie, de détente des relations politiques et sportives à l'endroit de l'Afrique du Sud.

Malheureusement, tandis que le dialogue cheminait vers un accord dans le cadre du processus de négociation de la CODESA, notamment sur les principes constitutionnels, l'établissement d'un gouvernement intérimaire, et la réintégration des bantoustans, une nouvelle donnée est apparue, qui est l'objet de la présente réunion du Conseil de sécurité, à savoir la violence.

Pour comprendre cet état de violence, il nous paraît indiqué de remonter aux années 1630, lorsque les premiers Boers accostèrent sur les côtes de l'Azanie. Les Hottentots, les Bushmen et les peuplades bantoues s'en accommodèrent. Ils firent de même pour les Huguenots français qui avaient fui la France, où ils étaient persécutés par les catholiques romains. Il en est manifestement ainsi des aborigènes noirs qui, malheureusement, sont aujourd'hui ségrégués sur le sol de leurs ancêtres. Le système de violence entre les Noirs date de cette époque et s'est prolongé, en s'amplifiant, jusqu'à nos jours.

La seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en adoptant en date du 14 décembre 1989 sa Déclaration

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

intitulée "Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe", a voulu dénoncer et prévenir le cycle infernal des violences qui s'est installé en Afrique du Sud, encouragé par l'apartheid.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est sentie interpellée, a envoyé une mission en Afrique du Sud afin d'enquêter sur ce cycle infernal de la violence. Et son rapport a souligné l'implication évidente des sympathisants de l'Inkatha, ainsi que celle des éléments des forces de sécurité sud-africaines, dans le processus de la violence.

Enfin, l'obscurité plane sur l'Afrique du Sud présentement, et la présente réunion du Conseil doit faire en sorte qu'elle fasse place à la lumière en Afrique du Sud. Et cette lumière signifie que tous les piliers de l'apartheid doivent absolument tomber. Ces piliers sont encore le "Colour Bar Act", le "Native Lands Act", le "Separate Educational System", le "Population Registration Act" et le "Bantu Education Act".

Que se passe-t-il donc en fait sur le terrain, c'est-à-dire dans les négociations politiques menées d'une part par le Gouvernement sud-africain et les différentes composantes du nationalisme sud-africain, d'autre part?

Je pense que pour mieux comprendre l'attitude du régime et de ses complices, plusieurs points d'ombre restent à éclaircir. Avec la CODESA I, l'Afrique et le monde ont cru un moment à l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique, débarrassée à jamais de ses affres immondes et racistes : l'apartheid. Hélas, le massacre de Boipatong, encore frais dans nos mémoires, a vite fait de nous dessiller les yeux.

Alors que nous étions à un stade où les perspectives d'une solution négociée pointaient à l'horizon, le massacre de Boipatong nous a brusquement rappelé que notre optimisme était onirique et béat. Boipatong nous a brusquement fait toucher du doigt l'ignominie du système abject de l'apartheid. Paraphrasant Adolphe Thiers, je crois qu'il faut dans la tragédie sud-africaine "tout prendre au sérieux et rien au tragique". Aussi, il m'est avis que dans la perspective de la reprise de CODESA II, les parties en présence doivent cerner et identifier tous les points d'ombre qui émaillent les conflits qui opposent les forces du progrès et du changement aux adeptes de l'apartheid. L'identification que voilà de ces zones d'ombre permettrait

M. Bagheni Adeito Nzengeya (Zaïre)

d'en extirper la cause et de dégager une nouvelle stratégie afin de relancer le dialogue et de réanimer ainsi la CODESA II. La mise sur pied d'un gouvernement intérimaire s'en suivrait. Ce gouvernement aurait entre autres pour tâche l'organisation d'élections libres et démocratiques, autrement dit d'élections où chaque homme, quelle que soit la couleur de sa peau, aura un droit de vote.

Nous sommes venus devant le Conseil de sécurité avec le ferme espoir que, sous la pression de la communauté internationale, le Gouvernement sud-africain s'engagerait dans la voie qui conduirait à un arrêt effectif de la violence et permettrait ainsi la reprise, au sein de la CODESA, des négociations dont les résultats sont attendus avec impatience.

C'est pourquoi il me faudrait ici affirmer une vérité d'évidence : que le Gouvernement sud-africain, qui a la responsabilité d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens mette tout en oeuvre afin de mettre fin à cette violence insensée.

Nous lançons aussi un appel à toutes les composantes de la vie politique sud-africaine pour qu'elles mettent fin à leurs antagonismes, résistent à la manipulation qui les pousse vers l'usage de la violence dans leurs relations et s'engagent à construire une Afrique du Sud unie et fraternelle.

Je suis enclin à espérer que bientôt, les parties en présence renoueront le dialogue. J'espère que l'unité d'action et la cohésion entre les mouvements de libération et les autres forces démocratiques du Front patriotique uni seront préservées. La délégation du Zaïre appuie la mise en oeuvre de la résolution CM/Res. 1385 (LVI) sur l'Afrique du Sud qui demande, notamment, qu'une mission de suivi soit envoyée en Afrique du Sud dans le cadre du processus de négociation visant à mettre un terme à la violence.

Ma délégation regrette que les forces de sécurité sud-africaines soient en collusion avec de nombreux sympathisants d'une certaine organisation dénommée Inkatha, créant ainsi la violence en Afrique du Sud. Le Zaïre, toujours dans le droit fil de la résolution déjà rappelée, exhorte la communauté internationale à se conformer à la décision du Comité ad hoc des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA qui encourage la poursuite du dialogue entre les forces patriotiques unies réunissant toutes les forces

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

anti-apartheid, d'une part, et le gouvernement de De Klerk, d'autre part, autrement dit la CODESA II, et souhaite que tout soit mis en oeuvre par les Etats qui entretiennent des relations avec ce régime d'exercer une réelle pression sur place en vue de faire aboutir ce processus.

Aussi, ma délégation appuie de la façon la plus ferme le projet de résolution présenté par la délégation ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine en ce qu'il condamne l'escalade de la violence en Afrique du Sud sous toutes ses formes, favorise une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie, et invite le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à désigner un représentant spécial, qui serait chargé de créer des conditions propices au retour à la paix par l'arrêt de la violence et à la relance du dialogue entre toutes les parties en présence, lesquelles seront invitées par ailleurs à coopérer avec ce représentant spécial en vue de lever tous les obstacles qui entravent les négociations au sein de la CODESA II.

Le Conseil de sécurité est donc saisi d'une question brûlante qui doit retenir son attention constante car, ayant favorisé l'organisation d'élections libres et démocratiques à travers le monde ces dernières années comme en Namibie, au Nicaragua, en Haïti, et bientôt, au Cambodge et ailleurs, il devra adopter la même attitude vis-à-vis de l'Afrique du Sud pour que les résultats de ces élections démocratiques puissent ouvrir la voie à une République sud-africaine réellement démocratique, non raciale et unie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Zaïre des propos aimables qu'il m'a adressés.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je tiens à m'associer aux orateurs qui vous ont adressé des félicitations bien méritées à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Je voudrais également féliciter notre collègue l'Ambassadeur Noterdaeme, de la Belgique, de la compétence avec laquelle il a dirigé nos travaux pendant le mois dernier.

Il est évident que la présence des Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) donne à cette séance du Conseil une importance toute particulière.

La présence de Nelson Mandela, Président de l'African National Congress of South Africa (ANC), donne à cette séance une dimension extraordinaire, car il incarne la cause d'une nation tout entière. "Mandela" est pratiquement le nom de toute une nation, il est en tout cas celui de la cause de l'humanité contre l'apartheid, ce crime de lèse-humanité que cette Organisation a condamné à l'unanimité. La dignité, le courage, la tolérance et la décence du Président Mandela donnent à son intervention devant ce Conseil une valeur et un poids uniques. Pour notre pays, il est une figure de son temps, du nôtre et des temps à venir.

Le Venezuela a repris à son compte l'appel du sommet de l'OUA demandant la convocation de la présente séance du Conseil de sécurité sur la situation actuelle alarmante en Afrique du Sud. Il ne pouvait en être autrement. Mon pays est convaincu que cette instance de l'humanité, qui a tant contribué à la lutte contre l'apartheid, peut encore en faire plus pour mettre fin à la violence et relancer les négociations.

Le Venezuela appuiera toutes les mesures que ce Conseil et le Secrétaire général jugeront opportunes pour réaliser les objectifs suivants : l'élimination du climat de violence et la poursuite des négociations constitutionnelles indispensables à l'édification d'une Afrique du Sud nouvelle, non raciale, unie et démocratique.

Nous reconnaissons les progrès réalisés en Afrique du Sud, qui avaient éveillé les espérances de la communauté internationale. Pour ces raisons, nous regrettons profondément que les négociations et les progrès soient dans une impasse. La violence incontrôlée et criminelle est responsable de cette situation qui nous a amenés à nous réunir aujourd'hui au sein du Conseil.

M. Arria (Venezuela)

A propos de la violence, j'aimerais citer un paragraphe du deuxième rapport de la Commission Goldstone sur la prévention de la violence et l'intimidation en Afrique du Sud, publié hier à Londres :

(L'orateur cite en anglais)

"Les causes de la violence sont nombreuses et compliquées. Elles incluent des déséquilibres économiques, sociaux et politiques qui affectent la population sud-africaine. Elles sont la conséquence de trois siècles de discrimination raciale et de plus de 40 ans de bouleversements raciaux et économiques extrêmes, provoqués par la politique d'apartheid. Les conséquences de cette politique sur la population noire d'Afrique du Sud sont bien connues et bien documentées."

(L'orateur reprend en espagnol)

Il n'y a donc pas d'autre choix pour la reprise des négociations. Il ne doit pas y en avoir d'autre. La violence imposerait son rythme incontrôlable et ferait encore des victimes dans une société abandonnée et martyrisée pendant des siècles. Voilà pourquoi nous sommes convaincus qu'il faut faire tous les efforts possibles pour que les négociations reprennent et aboutissent à un nouvel accord constitutionnel. Nous sommes également conscients du fait qu'un climat d'entente et de négociation peut seul mettre fin à la violence. L'Afrique du Sud devrait en terminer avec cette guerre avec elle-même. C'est et ce doit être une responsabilité de toutes les parties.

Le Venezuela a toujours été solidaire de cette cause de l'humanité que représente la lutte contre l'apartheid, depuis que le Premier Ministre de l'Inde, le Pandit Nehru, a inscrit cette question à notre ordre du jour il y a plus de 40 ans.

En 1989, dans la cellule d'une prison de Johannesburg, Nelson Mandela a écrit une lettre à M. Botha, alors Président de l'Afrique du Sud, dans laquelle il disait ce qui suit :

(L'orateur cite en anglais)

"La mesure que j'ai prise vous fournit une occasion de lever l'impasse actuelle et de normaliser la situation politique dans le pays. J'espère que vous saisissez sans tarder cette occasion pour jeter les bases d'une ère nouvelle dans notre pays où la discrimination raciale et les préjugés, la coercition et l'affrontement, la mort et la destruction seront oubliés."

M. Arria (Venezuela)

(L'orateur reprend en espagnol)

Cette phrase résume toute une position politique, une volonté de négociation qui ne peut pas passer inaperçue à ce Conseil.

Mon pays espère que cette occasion se représentera à nouveau et que les parties la saisiront au profit de la société qui a été victime de ce que nous avons appelé, aux Nations Unies, un crime contre l'humanité. C'est le même Mandela qui a dit ici, aux Nations Unies, en juin 1990 :

(L'orateur cite en anglais)

"Ce sera toujours une accusation et un défi pour les hommes et les femmes de conscience qu'il nous ait fallu tant de temps avant que nous nous dressions ensemble pour dire 'cela suffit'."

(L'orateur reprend en espagnol)

L'humanité représentée au sein de ce Conseil ne peut accepter que

(L'orateur poursuit en anglais)

le livre de l'apartheid ait été fermé.

(L'orateur reprend en espagnol)

La communauté internationale se doit d'encourager l'instauration d'une nouvelle nation sud-africaine unie, non raciale et démocratique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Venezuela des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. MERIMEE (France) : Monsieur le Président, c'est avec des sentiments de tristesse et d'inquiétude que mon gouvernement voit la situation en Afrique du Sud nécessiter de nouveau une réunion du Conseil de sécurité. Depuis quelques mois, on assiste dans ce pays à une recrudescence de la violence. En particulier, les autorités françaises ont exprimé leur consternation à la suite des massacres du 17 juin à Boipatong qui ont provoqué la mort de nombreuses victimes innocentes.

Ces graves événements ont conduit à une interruption du processus de réconciliation nationale engagé depuis plus de deux ans, et des discussions menées dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA).

M. MÉRIMÉE (France)

Et pourtant, bien des progrès avaient été accomplis! En 1990, M. Nelson Mandela - que nous saluons aujourd'hui parmi nous - était enfin libéré. Ainsi, entre octobre 1990 et juin 1991, les principaux piliers législatifs de l'apartheid étaient supprimés. Ainsi, en septembre 1991, un accord national de paix était signé entre les parties sud-africaines. En peu de mois, des pas considérables avaient été franchis, grâce au courage et à la détermination des principaux protagonistes, M. Nelson Mandela et le Président De Klerk.

La France a soutenu sans réserve la demande présentée par l'Organisation de l'unité africaine en vue d'une réunion du Conseil de sécurité. Dans le passé, notre Conseil a souvent traité de l'Afrique du Sud : il s'agissait alors avant tout de lutter contre l'odieux système de l'apartheid. Aujourd'hui, notre Conseil doit adresser aux Sud-Africains un double message, en les appelant à mettre fin à la violence et à reprendre les négociations.

M. MÉRIMÉE (France)

C'est ce qui ressort des déclarations faites par tous ceux qui ont parlé avant moi et, notamment, par les représentants de l'Afrique, et, à cet égard, je salue les ministres qui nous font l'honneur d'être parmi nous.

Cet appel est également contenu dans le projet de résolution que notre Conseil adoptera, j'en suis sûr, par consensus. La France soutient pleinement ce projet qui condamne l'escalade de la violence et, notamment, le massacre de Boipatong, qui demande la reprise des conversations de paix et qui invite le Secrétaire général à envoyer en Afrique du Sud un représentant spécial.

Dans notre esprit, cet envoyé aura pour rôle de dialoguer avec toutes les parties concernées et d'aider celles-ci à rechercher les moyens de recréer un climat favorable aux négociations en vue d'une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. Il appartiendra au représentant que désignera le Secrétaire général de mettre au point, en accord avec l'ensemble de ses interlocuteurs, les modalités précises de sa mission.

Les événements de Boipatong nous rappellent que la communauté internationale doit demeurer attentive à la situation en Afrique du Sud. Un processus sans doute irréversible a été engagé, mais le chemin est encore long.

La France, qui a condamné fermement le régime de l'apartheid, estime que tout doit être fait pour que les parties mènent à bien leurs discussions dans le cadre de la CODESA. C'est pourquoi, avec ses partenaires de la Communauté européenne, mon gouvernement a demandé instamment au Gouvernement sud-africain de faire sans délai une enquête approfondie sur les incidents de Boipatong. Nous avons pris note de l'engagement du Gouvernement sud-africain d'agir dans ce sens.

Ma délégation se réjouit enfin que la résolution que notre Conseil adoptera permette aux Nations Unies d'être impliquées dans le processus. Notre organisation peut en effet apporter une contribution très utile à la réussite de cette entreprise de paix et de réconciliation que toutes les parties en Afrique du Sud avaient si heureusement commencée.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) :

L'élan principal des changements fondamentaux qui sont en train de refaçonner le monde ces dernières années a été donné par la décision des dirigeants de l'Afrique du Sud de tourner le dos à la voie moralement inacceptable et politiquement sans issue et vouée à la faillite de l'apartheid, et de

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

rechercher un nouvel avenir pour le pays par des négociations engageant toute sa population. Ce processus a été entamé avec la libération de M. Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, pour laquelle nos gouvernements avaient tant lutté. Il s'est poursuivi avec le démantèlement progressif des structures législatives de l'apartheid et il s'est traduit cette année par les négociations au sein de la Convention pour une Afrique démocratique libre. La CODESA a apporté l'espoir non seulement à la population sud-africaine mais aussi à tous ceux, à l'extérieur, qui voulaient voir une transition pacifique vers une démocratie non raciale. Elle a également rayé l'Afrique du Sud de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, l'un des signes les plus prometteurs peut-être, parce que cela montrait que les problèmes et l'avenir de l'Afrique du Sud étaient pris en mains par les Sud-Africains eux-mêmes et pas simplement par un processus de coercition exercé par le monde extérieur.

L'Afrique du Sud est à nouveau à notre ordre du jour, et il n'y a pas lieu de s'en réjouir. Il s'y trouve parce que les progrès encourageants vers une nouvelle Afrique du Sud sont devenus très hésitants ces dernières semaines. De l'avis de mon gouvernement, l'objet de ce débat et du projet de résolution que nous allons adopter doit être de relancer ces progrès et d'aboutir à une conclusion négociée. Tout ce que fait ou dit le Conseil doit être envisagé selon le critère suivant : est-ce que cela permettra d'aider à la reprise du processus de négociation? Est-ce que cela permettra de créer, en Afrique du Sud, un environnement propice à une conclusion rapide et heureuse de ces négociations?

La violence, qui a détruit la vie de tant de Sud-Africains, est sans conteste un facteur majeur qui contrecarre et sape les progrès que nous voulons encourager. La responsabilité de la contrôler et d'offrir à tous les Sud-Africains la sécurité et la protection est de toute évidence une tâche qui revient aux Sud-Africains eux-mêmes, essentiellement au gouvernement et à la police, mais également à tous ceux dont la position dans la société sud-africaine leur confère influence et autorité. Ensemble, ils ont déjà accompli les premiers pas vers une solution en signant l'Accord national de paix, en septembre 1991, accord qui prévoit une structure - nationale, régionale et locale - permettant aux Sud-Africains de faire face à la violence et d'édifier la confiance. Le Gouvernement sud-africain a pris une autre

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

mesure importante, l'an dernier, en nommant le juge Goldstone à la tête de la Commission permanente d'enquête sur la violence et l'intimidation. Nous applaudissons le travail de cette Commission qui jouit de la confiance de tous les Sud-Africains. Nous espérons que le Gouvernement sud-africain trouvera tous les moyens possibles de mettre en oeuvre rapidement les recommandations de la Commission et nous comptons sur la coopération de tous les Sud-Africains.

La communauté internationale a longtemps cherché à encourager les changements en Afrique du Sud par des moyens pacifiques. Outre les résolutions de consensus que nous avons adoptées ici, aux deux dernières sessions de l'Assemblée générale, je voudrais attirer l'attention sur l'encouragement du Commonwealth et sur l'intérêt profond que la Communauté européenne porte aux progrès en Afrique du Sud. Plus récemment, le Conseil de l'Europe réuni à Lisbonne a indiqué qu'il était profondément préoccupé par le massacre de Boipatong, qu'il espérait que les résultats positifs de la CODESA ne seraient pas perdus et que les négociations pourraient donc reprendre. Autre indication de l'inquiétude persistante de la Communauté européenne, son Programme spécial d'assistance aux victimes de l'apartheid s'est accru au point de devenir le programme d'aide de la Communauté le plus important en Afrique et partout ailleurs.

Le Gouvernement sud-africain est en train d'adopter une démarche constructive à l'égard des différentes offres d'assistance extérieure. Pour la première fois, il a invité des non-Sud-Africains à participer à ses enquêtes internes. La Grande-Bretagne a répondu en fournissant les services de trois experts de police pour aider le juge Goldstone à enquêter sur le massacre de Boipatong. Nous espérons que la communauté internationale sera prête à répondre favorablement à toute demande d'assistance supplémentaire qui recueillerait l'approbation de toutes les parties principales. Nous espérons que cette aide permettra de renforcer les structures de paix que les Sud-Africains ont déjà eux-mêmes édifiées.

Quant au processus de négociation, de l'avis de mon gouvernement, plus tôt il reprendra, mieux cela vaudra. Un laps de temps trop long ne profiterait à personne et ne ferait que dégrader la situation politique et économique. Ici encore, s'il existe pour le monde extérieur un moyen quelconque d'aider, il faudrait le faire, mais nous devrions chercher à aider

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

et non pas à prescrire. Dans cet esprit, les Ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne se rendront en Afrique du Sud avant la fin de cette année pour explorer, avec toutes les parties, les moyens de redonner un élan nouveau au processus de négociation et de lutter contre la violence politique.

Mon gouvernement appuie fermement le recours continu par le Secrétaire général à ses bons offices, et pense que l'envoi en Afrique du Sud d'un Représentant spécial de haute stature politique est la première mesure utile à prendre. Les contacts du Représentant spécial avec toutes les parties en Afrique du Sud devraient permettre au Secrétaire général et au Conseil de sécurité de débattre du rôle constructif et utile que les Nations Unies pourraient jouer dans la période à venir. Le Représentant spécial devra travailler en coopération très étroite avec les autres organisations qui, comme je l'ai dit, travaillent aux mêmes objectifs - le Commonwealth, l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté européenne.

Enfin, il était bon que le Conseil de sécurité ait cette occasion d'entendre directement les parties concernées parler de la violence qui menace de faire dérailler le processus de recherche d'un changement politique pacifique. Nous espérons que le processus de négociation reprendra le plus rapidement possible. C'est la seule voie viable. La reprise en soi des négociations permettra de réduire les tensions et le risque de violence supplémentaire.

M. BENJELLOUN-TOUMI (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi de prime abord de m'acquitter d'un devoir agréable, celui de vous présenter, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, mes plus vives félicitations pour votre accession à la présidence de cet auguste Conseil, ainsi que pour la manière habile et remarquable avec laquelle vous assumez la haute responsabilité de diriger nos travaux.

J'adresse également mes félicitations à votre prédécesseur, S. E. le Représentant permanent de la Belgique, M. Noterdaeme, sous la direction duquel ce Conseil a réalisé des résultats très probants durant le mois de juin dernier.

M. Benjelloun-Touimi (Maroc)

Nous sommes d'autant plus fiers de vous voir présider aux travaux de notre Conseil que vous représentez en même temps un pays frère africain, le Cap-Vert, avec lequel mon pays entretient des relations fort privilégiées et que la question qui nous préoccupe aujourd'hui est une question d'importance capitale pour notre continent, l'Afrique.

M. Benjelloun-Touimi (Maroc)

Je ne manquerai pas, par la même occasion, de louer les efforts inlassables déployés par notre Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour contribuer efficacement au règlement juste et équitable de cette question d'une importance certaine, non seulement pour l'Afrique mais également pour le monde entier.

Notre débat intervient à un moment où tous les espoirs sont encore permis de voir l'émergence d'une démocratie égalitaire, non raciale et multipartite en Afrique du Sud. Cet espoir a été alimenté au cours de ces deux dernières années par les nombreuses initiatives qui ont été prises en vue du démantèlement du système abhorré de l'apartheid. La libération de M. Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, la levée de l'état d'urgence, le retour des exilés et l'abrogation des textes législatifs, piliers de l'apartheid sont des événements particulièrement marquants.

La communauté internationale a certes joué un rôle important dans l'orientation nouvelle de ce pays en contribuant effectivement à la promotion d'un dialogue destiné à mettre en place un gouvernement pleinement représentatif et à redresser les abus et les privations subis pendant de longues décennies par la majorité sud-africaine.

Ces développements positifs qui reflètent la sagesse et la clairvoyance dont ont fait preuve les leaders politiques sud-africains ont abouti à l'instauration, depuis décembre dernier, de pourparlers constitutionnels au sein de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) dont les travaux augurent de l'avènement d'une société démocratique, unie et non raciale, conformément aux décisions pertinentes de notre Organisation.

Ce processus mis en place semble être irréversible. Les négociations au sein de la CODESA ont atteint un stade avancé et la convergence des opinions sur nombre d'éléments importants à faire figurer dans une nouvelle constitution sont indéniablement une source d'espoir pour le peuple sud-africain ainsi que pour nous tous. Les résultats du référendum du 17 mars dernier ont clairement démontré qu'une majorité écrasante des Sud-Africains blancs appuient le processus de négociation entamé par le Président De Klerk pour une démocratie non raciale. Ces résultats soulignent que le peuple sud-africain tout entier a pris l'engagement de réformer la situation par des moyens pacifiques.

M. Benjelloun-Touimi (Maroc)

Les événements survenus en Afrique du Sud tout au long de ces dernières années ne sont pas tous positifs. La violence persiste et continue d'avoir des conséquences destructrices sur le tissu social et ethnique du pays. La poursuite des actes de violence qui prélèvent un lourd tribut en vies humaines constitue un obstacle majeur au processus en cours visant à mettre fin à l'apartheid.

Mon pays partage la grave inquiétude que suscitent ces actes de violence, de plus en plus nombreux, dans les "townships" et qui sont un héritage d'un passé sombre et révolu de l'histoire de ce pays. La politique de domination, en même temps que de ségrégation raciale qui a été menée depuis si longtemps a débouché malheureusement sur un système social instable, où l'absence de communication et la séparation forcée des ethnies ont empêché le développement d'un esprit de compréhension mutuelle et fait obstacle à toute réconciliation.

Tout en se félicitant des progrès enregistrés ces deux dernières années, mon pays ne peut que regretter la suspension des travaux au sein de la CODESA et les événements tragiques qui ont conduit à cette situation que l'on espère provisoire.

C'est pourquoi nous appelons toutes les parties sud-africaines à faire prévaloir la raison et à reprendre le plus tôt possible leurs négociations au sein de la CODESA avec sincérité et bonne foi. Nous les exhortons également à s'abstenir de toute action qui compromettrait davantage la perspective d'un règlement équitable au problème de leur pays.

Il est indéniable que cet objectif ne peut se réaliser qu'à travers la négociation et la réconciliation. La communauté internationale et le Conseil de sécurité devront par conséquent apporter leur ferme soutien aux travaux de la CODESA et contribuer, par tous les moyens disponibles, à maintenir cet élan et à empêcher les éléments extrémistes de tout bord de faire échouer le processus en cours.

Le Maroc, qui a toujours privilégié le dialogue et la modération, exhorte toutes les parties et, en particulier, le Gouvernement sud-africain à mettre un terme, de toute urgence, à la violence, à assurer l'ordre et la sécurité dans le pays et à prendre toutes les mesures qui s'imposent. Nous l'encourageons à poursuivre, avec sérieux et neutralité, l'examen des accusations portées contre certains membres des forces de sécurité qui

M. Benjelloun-Touimi (Maroc)

auraient alimenté la violence. C'est en effet au Gouvernement qu'incombe la responsabilité de garantir la stabilité et la légalité dans l'impartialité et la transparence.

Mon pays, qui a toujours condamné l'apartheid en tant que forme institutionnalisée de ségrégation raciale et de violation systématique du principe de l'égalité des droits de tous les peuples, demeure convaincu que le cercle vicieux de la violence et de la répression ne peut être brisé que grâce au dialogue constructif et à la négociation dans un climat de confiance et de bonne foi.

Nous formulons donc l'espoir que le Gouvernement, comme l'opposition, conscients de l'absence de toute alternative réaliste au dialogue et à la négociation, persévéreront dans leurs efforts pour dégager une voie et une approche communes, aussi bien pour la phase de transition que pour le contenu de la nouvelle constitution pour une Afrique du Sud démocratique et non raciale. Car, en fin de compte, c'est à eux et à eux seuls qu'il appartient de déterminer la forme de société et de gouvernement à laquelle ils aspirent.

En cette circonstance, le Conseil de sécurité a le devoir d'adresser à tous les Sud-Africains un message porteur d'espoir, pour les encourager à avoir confiance en leur avenir commun et à renforcer leur volonté de s'orienter vers l'édification d'une société nouvelle fondée sur la liberté, la dignité et les droits égaux pour tous.

Pour sa part, le Royaume du Maroc garde le ferme espoir de voir naître, dans un avenir proche, une nouvelle Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale, qui prendrait sa place dans le concert des nations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à la délégation ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine, à M. Nelson Mandela, Président de l'ANC, et à M. Clarence Mlamli Makwetu, Président du PAC, qui participent aujourd'hui à la réunion officielle du Conseil de sécurité. La délégation chinoise saisit cette occasion pour rendre hommage aux parties intéressées, notamment l'OUA, pour les efforts inlassables qu'elles ont déployés et la contribution positive qu'elles ont apportée au processus de recherche d'une solution à la question de l'Afrique du Sud.

M. Li Daoyu (Chine)

Les actes de violence perpétrés dans le township de Boipatong le 17 juin 1992 se sont soldés non seulement par l'assassinat brutal de dizaines de Noirs mais également par la suspension du processus de négociation démocratique qui venait d'être entamé. Comme le reste de la communauté internationale, la Chine est choquée et profondément inquiète de ce massacre.

Nous condamnons ces actes de violence ainsi que tout complot ou action visant à saboter le processus démocratique en Afrique du Sud. Nous espérons que le Gouvernement sud-africain examinera sérieusement les positions et les demandes de l'ANC et des autres parties intéressées, qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour mettre immédiatement fin à la violence et protéger les vies et les biens de l'ensemble de la population noire en Afrique du Sud, et qu'il brisera l'impasse par des actions positives, afin de créer un climat politique propice à une reprise rapide des négociations démocratiques.

La délégation chinoise appuie les propositions et recommandations raisonnables de l'OUA en vue de mettre fin à la crise qui existe actuellement en Afrique du Sud, ainsi que les efforts et les bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de mettre fin à la violence et de faciliter la reprise du processus démocratique en Afrique du Sud. La Chine préconise l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité à cet égard.

Ce n'est pas un hasard si le massacre de Boipatong a eu lieu au moment où le processus démocratique venait d'être entamé en Afrique du Sud. Cela indique que le processus de règlement politique de la question sud-africaine ne se déroulera pas sans heurts. L'élimination de l'apartheid, la fin du gouvernement de la minorité blanche et la réalisation d'une égalité raciale véritable restent une tâche ardue.

M. Li Daoyu (Chine)

Malgré l'abolition des piliers juridiques de l'apartheid, l'influence et les conséquences de la discrimination raciale et de la politique d'apartheid sur les domaines politiques, économiques, sociaux et autres en Afrique du Sud sont loin d'avoir été supprimées. A notre avis, le rétablissement et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité sont d'une importance vitale pour la promotion et la mise en oeuvre réussie du processus démocratique en Afrique du Sud. Nous croyons que la responsabilité incombe au Gouvernement sud-africain de prendre les mesures nécessaires pour éliminer complètement toutes les formes de discrimination raciale et d'apartheid et pour permettre à la population noire en Afrique du Sud de se voir accorder un traitement égal dans les domaines économique, social et de l'enseignement, de même que dans ceux des soins médicaux et du logement, afin que soient créées les conditions nécessaires au déroulement sans heurt du processus démocratique en Afrique du Sud.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours appuyé fermement le peuple sud-africain dans sa juste lutte contre l'apartheid et la discrimination raciale, et soutiennent les efforts de toutes les parties concernées pour trouver une solution politique à la question sud-africaine au moyen de négociations démocratiques. Nous croyons fermement que, grâce aux efforts inlassables du peuple sud-africain, l'objectif d'instauration d'une nouvelle Afrique du Sud caractérisée par l'unité, la démocratie et l'égalité raciale sera certainement atteint.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La délégation russe tient d'abord à souhaiter la bienvenue aux ministres des affaires extérieures des pays africains présents à cette séance du Conseil, de même qu'aux participants à la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Nous espérons que leur participation aux travaux du Conseil viendra appuyer l'objectif pour lequel nous sommes réunis, qui est de contribuer à régler la crise politique survenue en Afrique du Sud, en ramenant à la table de négociations les parties associées au règlement dans le cadre de la CODESA, de favoriser la coopération et la fin de la violence et de prévenir le retour de cette violence.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

Notre délégation, comme d'autres qui ont pris la parole lors de la présente séance, est profondément préoccupée par la flambée de violence en Afrique du Sud, qui a entraîné des pertes de vie. Il est absolument clair qu'il n'existe aucune justification à la violence. Non seulement elle finit par priver les individus de leur droit le plus fondamental, le droit à la vie, mais elle crée aussi des obstacles au processus de négociation et menace donc les intérêts vitaux de toute la population de l'Afrique du Sud.

Alors que l'Afrique du Sud élabore des réformes vitales, tous ceux qui participent à ce processus extrêmement complexe d'édification d'une nouvelle société démocratique et non raciale - le Gouvernement d'Afrique du Sud et les forces qui sont actives sur la scène politique - doivent particulièrement faire preuve de retenue et prendre toutes les mesures possibles pour exclure de la vie de la société la violence en tant que moyen d'atteindre des fins politiques. Il est extrêmement important qu'il n'y ait pas ces sentiments exacerbés et ces accusations mutuelles, qui prévalent actuellement, mais plutôt une approche constructive et une volonté de compromis et de dialogue politique auxquelles, comme nous en sommes tous conscients, il n'existe pas de solution de rechange raisonnable. L'insistance pour l'affrontement ne peut que mener au chaos et à une perte de contrôle totale sur les affaires intérieures d'un pays.

Le processus de négociation en Afrique du Sud a déjà accompli des progrès considérables. Des résultats importants et constructifs ont déjà été obtenus sur la voie du démantèlement de l'apartheid. C'est précisément pour cette raison que tous les efforts doivent être déployés pour préserver l'élan ainsi acquis et ne pas permettre aux difficultés récentes d'entraver la création en Afrique du Sud d'un Etat démocratique et non racial. Dans ces circonstances, le Conseil de sécurité est en droit de présumer que les forces associées aux réformes en Afrique du Sud, dans le cadre du processus de la CODESA, sont conscientes de leur responsabilité historique envers l'avenir de leur pays. Il est essentiel que les travaux du mécanisme de négociation soient relancés immédiatement afin d'établir un nouvel ordre constitutionnel qui garantira un droit de vote général et équitable à toute la population, indépendamment de la race, ainsi que l'élimination totale de l'apartheid par des moyens politiques et l'établissement d'une société démocratique et non raciale.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

La délégation de la Fédération de Russie appuie le projet de résolution (S/24288) dont est maintenant saisi le Conseil. Il résulte d'un travail très soutenu. Nous espérons que ce document équilibré, qui a été établi à partir d'une évaluation consensuelle de la situation, aidera les parties en cause à sortir de l'impasse et incitera les parties en Afrique du Sud à reprendre les travaux de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique et à créer un climat exempt de violence.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je suis très heureux de vous présenter, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. J'ai le privilège de vous connaître depuis quelques années et de me rendre compte personnellement de vos très grands talents diplomatiques. Nous nous félicitons de travailler sous votre direction au cours du mois actuel.

Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à votre collègue, l'Ambassadeur Noterdaeme, de la Belgique, pour la manière remarquable dont il a présidé les travaux du Conseil en juin dernier.

Nous sommes très honorés par la présence au Conseil d'une délégation ministérielle si distinguée de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui nous aide aujourd'hui dans l'examen de cette question très importante. Nous sommes également honorés par la présence de M. Nelson Mandela. M. Mandela, qui a consacré sa vie au plus noble des idéals, soit le bien de son pays et l'amélioration du sort de ses concitoyens, a fini par symboliser à nos yeux la voix de tous ceux qui luttent contre l'injustice et la tyrannie. Je souhaite aussi la bienvenue à M. Makwetu, Président du Pan Africanist Congress of Azania (PAC). Je tiens également à saluer le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment crucial de l'histoire de l'Afrique du Sud. Les négociations qui ont été entamées l'an dernier avec la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) sont dans une impasse. L'abominable culture de la violence ronge la trame même de la société sud-africaine et menace d'anéantir l'espoir, qui avait été suscité auparavant, d'une abolition totale du régime odieux de l'apartheid et d'une solution au problème de l'Afrique du Sud, qui, comme l'a rappelé le Représentant permanent du Venezuela, a été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour des Nations Unies à l'initiative de l'Inde, en 1946.

M. Gharekhan (Inde)

Lorsque l'Assemblée générale a examiné la question de l'Afrique du Sud l'année dernière, un climat d'optimisme prévalait. Dans son rapport, le Secrétaire général exprimait l'opinion suivante :

"Dans l'ensemble, les progrès en vue de la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, quoique hésitants, se poursuivent. D'importants piliers juridiques de l'apartheid ont été abrogés; plusieurs mesures indispensables à un climat propice aux négociations, de même que des initiatives de paix, ont été entreprises, et l'Afrique du Sud semble avancer vers l'amorce de négociations de fond."

En 1991, le Gouvernement sud-africain a aboli les Race Classification Laws, le Land Measures Act à fondement racial, le Group Areas Act et les Land Acts. Ces mesures avaient partiellement satisfait aux aspirations du peuple sud-africain. Je dis "partiellement" parce que ces mesures ne supprimaient pas totalement les structures honnies de l'apartheid. Même si ces mesures traduisaient une certaine maturité politique de la part du Gouvernement sud-africain, elles n'ont pas pleinement engagé le processus qui aboutirait à l'établissement d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie, comme le demande la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (S-16/1, annexe), adoptée par consensus par l'Assemblée générale lors de sa seizième session extraordinaire, le 14 décembre 1989.

M. Gharekhan (Inde)

Le processus ne pourrait être accéléré que par des négociations qui se dérouleraient en Afrique du Sud dans un climat à l'abri de toute violence. Même à ce moment-là, on était pleinement conscient qu'aucune négociation constructive ne pourrait se dérouler pour répondre aux objectifs de la majorité de la population sud-africaine si la question de la violence n'était pas traitée efficacement et diligemment. Il est tragique que la violence politique continue de montrer de temps en temps son visage odieux en Afrique du Sud et de bloquer tout nouveau progrès. L'année dernière, la délégation indienne, lors du débat à l'Assemblée générale, a précisément appelé l'attention sur cette question cruciale en affirmant que la violence représentait un grave danger à l'activité politique libre et au processus fragile de changement qui était en cours. Notre délégation a déclaré :

"Il est vital que des mesures efficaces soient prises immédiatement pour surmonter cette menace afin de faire en sorte que les mouvements anti-apartheid en Afrique du Sud ne soient pas dissuadés dans leurs efforts pour obtenir une transformation pacifique dans le pays."

Les principes, tels qu'énoncés dans la Déclaration contre l'apartheid, restent valides. La majorité noire de l'Afrique du Sud, telle que représentée par les mouvements de libération et par d'autres parties, doit continuer de participer à des négociations en vue de réaliser ses objectifs politiques. Cela va sans dire. En fait, les mouvements anti-apartheid eux-mêmes devraient être les parties les plus intéressées à la reprise du processus de négociation. Mais il est également clair que les négociations ne peuvent être menées que dans une atmosphère exempte de toute violence. Lorsque le processus d'une Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) a commencé l'année dernière, à la première réunion de la CODESA qui s'est tenue les 20 et 21 décembre, on prévoyait que le monde allait voir l'élimination des derniers vestiges de l'apartheid en Afrique du Sud. Presque tous les mouvements de libération en Afrique du Sud, le Gouvernement sud-africain et les autres parties intéressées ont participé au processus, donnant ainsi un caractère quasi universel à ce processus dans le contexte politique sud-africain. Nous sommes conscients de tous les progrès considérables qui ont été réalisés dans le processus de la CODESA et des raisons de la rupture des négociations. Je n'ai donc pas besoin de m'étendre là-dessus.

M. Gharekhan (Inde)

Au nom du Secrétaire général et des Etats Membres de l'ONU, j'ai eu le privilège de diriger la délégation d'observateurs des Nations Unies à la CODESA II, les 16 et 17 mai, où j'ai eu l'occasion de rencontrer divers groupes représentatifs de l'opinion politique et publique. Il est regrettable que la CODESA II n'ait pas obtenu le succès souhaité et même escompté.

Au moment où l'African National Congress (ANC) et d'autres parties à la CODESA faisaient de nouveaux efforts pour trouver les moyens de sortir de l'impasse, il était tragique de constater qu'en Afrique du Sud, la violence Noirs contre les Noirs refaisait surface avec plus de férocité, comme si on voulait défier les espoirs et les aspirations de tous les segments de la population sud-africaine et de l'ensemble de la communauté internationale. Il faut que le monde condamne énergiquement le massacre de Boipatong non seulement parce que ces incidents sont un crime macabre contre l'humanité, mais également parce qu'ils ont ébranlé gravement le processus de négociation. Ces incidents ont montré nettement qu'il importe de trouver d'urgence une solution au problème de la violence si nous voulons mener à bien le processus de négociation. La communauté internationale doit exiger une enquête complète et impartiale des incidents et en imputer la responsabilité à ceux qui ont réellement aidé, ouvertement ou secrètement, à perpétrer ce crime odieux.

Le Premier Ministre de mon pays, M. P. V. Narasimha Rao, a dit une fois :

"L'apartheid est une abomination qui doit être complètement éliminée parce qu'elle est une insulte à l'humanité. La dignité humaine et le bien-être de l'individu ne peuvent être garantis que par la pleine jouissance des droits et libertés fondamentaux, sans distinction de couleur, de race, de classe ou de lieu de naissance."

Il convient de répéter qu'au Conseil et ailleurs, nous avons tous pour objectif la création d'un gouvernement non racial et démocratique en Afrique du Sud. Cela ne pourra être réalisé que si les négociations tiennent compte de façon appropriée des vœux de la majorité de la population sud-africaine et que si la nouvelle constitution établit un système en vertu duquel les décisions sont prises d'une manière pleinement démocratique.

M. Gharekhan (Inde)

La communauté internationale doit continuer d'exercer son influence et de faire preuve de vigilance tant que tous les segments de la population d'Afrique du Sud ne seront pas en mesure de vivre ensemble en tant que citoyens pleinement égaux dans une société véritablement non raciale et démocratique dans le cadre d'une constitution, librement acceptée par la population sur une base non discriminatoire.

Le projet de résolution publié sous la cote S/24288 reflète ces principes qui devraient inspirer le processus en vue de parvenir aux objectifs d'un système démocratique de gouvernement en Afrique du Sud. Ma délégation espère que l'adoption unanime de ce projet de résolution contribuera réellement à la cessation de la violence en Afrique du Sud. Il s'agit de la question centrale qui entrave la reprise du processus de négociation. En fait, c'est également la question qui est visée dans le projet de résolution. Nous comptons que le Représentant du Secrétaire général pourra se rendre le plus rapidement possible en Afrique du Sud pour examiner le phénomène intermittent de la violence et recommander des mesures qui aideraient à mettre un terme à la violence et à créer les conditions favorables à la reprise des négociations en vue d'atteindre l'objectif désiré : l'établissement d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. Ma délégation attendra avec intérêt le rapport et les recommandations du Secrétaire général.

M. PERKINS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :
Je vous félicite, Monsieur le Président, pour la manière dont vous continuez de vous acquitter de votre tâche à la présidence du Conseil pendant un mois particulièrement chargé. Je voudrais également adresser de nouveau nos éloges et félicitations à notre collègue de la Belgique pour le travail qu'il a accompli le mois dernier.

Les Etats-Unis ont suivi avec admiration les efforts impressionnants qui ont été déployés au cours de l'année écoulée par toutes les parties en Afrique du Sud pour mettre un terme à l'apartheid et pour négocier une nouvelle constitution qui a pour objectif un gouvernement démocratique et non racial pour toute la population d'Afrique du Sud. Nous saluons la majorité noire en Afrique du Sud et ses dirigeants pour la compétence et la patience dont ils ont fait preuve dans leur démarche inlassable pour qu'on se saisisse de cette question. Nous félicitons les autorités en Afrique du Sud pour les mesures

M. Perkins (Etats-Unis)

qu'elles ont prises en vue d'abolir l'apartheid institutionnalisé, et nous applaudissons toutes les parties qui ont participé aux négociations concernant l'avenir du pays, créant ce qui, je l'espère, sera un processus irréversible qui conduira à l'établissement d'un gouvernement démocratique et non racial. De cela, je suis certain. La politique de mon gouvernement est de faire tout en son pouvoir pour faire avancer ce processus de négociation, et je crois que cela doit être également l'objectif du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons du débat actuel au sein du Conseil de sécurité sur l'avenir de l'Afrique du Sud et remercions l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'avoir, à sa récente réunion annuelle au sommet, attiré l'attention de la communauté internationale sur cette question très importante. La présence ici aujourd'hui de tant de représentants éminents de l'OUA, d'autres nations africaines, de mouvements d'opposition à l'intérieur de l'Afrique du Sud et du Gouvernement de l'Afrique du Sud nous donne une occasion unique de dégager un consensus sur ce qui doit être fait pour suggérer des moyens de réunir toutes les parties d'Afrique du Sud pour qu'elles poursuivent leurs négociations.

Des changements profonds entraînent inévitablement des dépenses, mais la violence qui a secoué l'Afrique du Sud coûte vraiment trop cher et doit être maîtrisée. Le monde, comme l'histoire, suit la situation. Les dirigeants qui participent à la transition actuelle en Afrique du Sud apportent au processus des compétences et une expérience impressionnantes et, dans bien des cas, la sagesse acquise par la souffrance. A ce stade critique, l'acuité politique est un autre élément nécessaire.

Nous sommes ici aujourd'hui parce que nous voulons prendre les mesures susceptibles d'accroître la capacité des Sud-Africains à surmonter la violence et à s'acquitter de la tâche importante des négociations. Nous sommes pleinement confiants en la Commission présidée par le juge Richard Goldstone et chargée d'étudier le phénomène de la violence, et nous appuyons l'application intégrale des conclusions de la Commission par toutes les parties. Nous appuyons également les efforts du Forum de l'Accord national de paix. L'Organisation des Nations Unies est prête à contribuer à ces efforts mais ils ne porteront fruit que si toutes les parties elles-mêmes sont résolues à maîtriser la violence.

M. Perkins (Etats-Unis)

Nous pensons qu'il nous est impossible de déterminer avec précision ce qui est nécessaire pour ramener tous les dirigeants sud-africains à la table des négociations dans une atmosphère exempte de violence. Une petite équipe des Nations Unies envoyée en Afrique du Sud pourrait toutefois se faire une meilleure idée. A cet égard, mon gouvernement appuie un projet de résolution qui, nous l'espérons, sera le résultat des discussions et auditions d'aujourd'hui et peut-être de demain. Nous proposons certainement qu'une mission de bonne volonté des Nations Unies se rende en Afrique du Sud dans le cadre des bons offices du Secrétaire général pour rencontrer tous les dirigeants et proposer ses services pour rapprocher les parties. Une équipe de bonne volonté s'efforcerait de valoriser les négociations complexes, mais ne chercherait pas à remplacer ce processus. La question de la violence fait partie de l'ensemble des questions qui doivent être examinées pour parvenir à notre objectif, qui est de créer les conditions nécessaires pour que les négociations reprennent.

Pour résumer, je rappellerai la position de mon gouvernement. Les Nations Unies doivent contribuer à créer les conditions du progrès. Les efforts de l'Organisation de l'unité africaine ont constitué un bon début car ils ont permis de réunir toutes les parties ici aujourd'hui. Avec de la bonne volonté, avec une certaine vision politique, et avec l'histoire présente à l'esprit, nous pourrions faire beaucoup plus. Nous devons éviter tout retard, car le temps presse, et l'Afrique du Sud a déjà trop attendu.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je souhaite maintenant la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, S. E. M. Nathan Shamuyarira, et je l'invite à faire sa déclaration.

M. SHAMUYARIRA (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de dire à quel point le Zimbabwe est heureux de vous voir présider nos délibérations aujourd'hui. Nous sommes pleinement convaincus que vous guiderez nos discussions vers une conclusion qui aboutira à des résultats pour la population malheureuse de l'Afrique du Sud et pour le continent africain tout entier. Je voudrais également adresser mes félicitations au représentant de la Belgique, qui a dirigé avec tant d'efficacité le Conseil le mois dernier, et remercier tous les membres du Conseil d'avoir accédé à la demande de l'Organisation de

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

l'unité africaine (OUA) de convoquer d'urgence une réunion pour examiner la situation affligeante qui se développe en Afrique du Sud.

Je pense que mon collègue, le Ministre des affaires étrangères du Sénégal, a déjà esquissé le cadre dans lequel l'Organisation de l'unité africaine a saisi le Conseil de cette question. Le but dans lequel cette réunion a été demandée par les chefs d'Etat africains est clairement énoncé dans leur résolution adoptée à Dakar, au Sénégal, il y a trois semaines, et qui a maintenant été distribuée en tant que document officiel de ce Conseil.

Tout d'abord, le Conseil devrait examiner la question de la violence en Afrique du Sud et prendre toutes les mesures appropriées pour que cette violence prenne fin. Nous sommes très heureux de voir que tous les discours prononcés cet après-midi s'accordent entièrement à cet égard. Il est très important que la violence cesse pour que les négociations puissent se poursuivre.

Deuxièmement, le Conseil doit aider la population sud-africaine à créer des conditions propices à des négociations qui puissent déboucher sur une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie.

Troisièmement, le Secrétaire général devrait être invité à mettre en place un mécanisme permettant un suivi permanent de l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

Ainsi, en demandant la convocation de cette réunion, nos chefs d'Etat poursuivaient des objectifs très clairs, les trois objectifs que je viens de mentionner. L'OUA, par l'intermédiaire de son Comité ad hoc sur l'Afrique australe, le Commonwealth, dans ses discussions à Kuala Lumpur, puis à Harare, et tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, par le biais de leur Déclaration de consensus sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée en décembre 1989, ont tous uni leurs voix pour encourager l'ensemble de la population de l'Afrique du Sud à négocier la fin de l'apartheid et pour créer une atmosphère favorable à de véritables négociations. La convocation par la suite de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) était conforme à ces appels venant de l'OUA, du Commonwealth et des Nations Unies. Tous se sont donc félicités du processus de paix qui avait démarré en Afrique du Sud, et l'ont appuyé.

M. Shamuvarira (Zimbabwe)

Dans plusieurs déclarations faites aujourd'hui, des représentants ont dit que le seul moyen de faire des progrès passe par des négociations et, pour être plus précis, par la CODESA. Je voudrais ici lancer une mise en garde, que nous avons déjà lancée en maintes autres occasions, à savoir qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre ce que dit le Gouvernement sud-africain, mais qu'il faut le juger à l'aune des pratiques et des réalisations de ce régime. Toutes les déclarations faites ces deux dernières années sont excellentes et orientées vers l'avenir, mais, dans la pratique, bien peu a été fait, tant pour démocratiser le système que pour assurer que la majorité de la population jouisse pleinement de tous les droits de l'homme.

Dans ces conditions, il ne suffit pas de demander la reprise de la CODESA. Sur quelle base la CODESA pourra-t-elle reprendre et reprendrait-elle? De quoi discutera-t-on? Quel sera le but? Si le but est une Afrique du Sud démocratique et non raciale, nous devons être sûrs que le gouvernement, qui est l'acteur principal dans le processus de la CODESA, est sincère et qu'il s'engage à créer un Etat non racial et une démocratie. M. Mandela, le Président de l'African National Congress, nous a dit ici, et il a dit la même chose à Dakar il y a trois semaines, qu'à son avis, le gouvernement ne s'était pas engagé sur la voie d'une Afrique du Sud démocratique, et Clarence Makwetu, le Président du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), nous l'a dit aussi. C'est ce qui a arrêté la CODESA II. Le gouvernement a élaboré une formule mathématique, avec des pourcentages de voix et caetera. Tout cela avait pour but de donner à la minorité blanche un droit de veto et de faire avorter tout le processus d'établissement de la démocratie. C'est ce qui a contrarié Nelson Mandela et c'est ce qui a contrarié Clarence Makwetu et les autres dirigeants des organisations démocratiques en Afrique du Sud. Nous devons entièrement résoudre cette question avant de demander simplement la reprise de la réunion de la CODESA. Il s'agirait d'une reprise pour parler de quoi?

Le massacre tragique de Boipatong et d'autres incidents analogues récents ne sont que la partie émergée de l'iceberg. La violence en Afrique du Sud est devenue endémique. Il y a des manifestations d'un problème plus profond et plus vaste, de nature permanente et menaçante - une campagne permanente de violence qui se déroule selon un schéma particulier depuis quelques années en

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Afrique du Sud. Plus de 7 000 personnes ont été tuées en Afrique du Sud ces quatre dernières années. La semaine dernière, une organisation sud-africaine nous a fait savoir par la presse que quelque 1 800 personnes avaient été tuées en cette seule année. Et en juin, le mois dernier, quelque 380 personnes sont mortes. Le nombre des victimes de ce carnage est tout simplement insupportable, et nous devons faire quelque chose pour l'arrêter. Comme je l'ai dit, nous sommes très heureux que toutes les délégations autour de cette table soient entièrement d'accord sur ce point.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Certaines déclarations ont été faites à propos de la Commission Goldstone. Certains chefs de délégation nous ont prié instamment d'appuyer les recommandations de la Commission Goldstone, qui, m'a-t-on dit, ont été publiées à Londres hier. J'effectuais mon voyage en provenance d'Afrique hier, et je n'ai pas pu lire le rapport. La Commission Goldstone a été nommée par le Gouvernement sud-africain, mais en raison de pressions internationales, elle a été récemment élargie afin d'acquérir un caractère international. Ma délégation aurait préféré une commission nommée par cet organe ou par un autre organe des Nations Unies, ou bien, à défaut, une commission nommée par le Commonwealth - qui avait envoyé une mission très importante en Afrique du Sud en 1986 qui nous avait fourni des informations précieuses -, avec l'appui et l'encouragement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). De cette façon, nous serions assurés de l'impartialité et nous pourrions continuer à surveiller l'Afrique du Sud et obtenir des informations précieuses sur ce pays.

J'aurais pensé que cela ne suffisait pas de donner un caractère international à une commission sud-africaine. Je ne m'oppose pas à ce qui a été suggéré par les autres orateurs autour de cette table, mais je n'ai pas vu le rapport de la Commission Goldstone; je n'ai pas vu ce qu'il contient. Naturellement, donc, je ne peux pas engager ma délégation ou mon gouvernement à son égard. Mais je voudrais dire qu'en principe, il eût été préférable que la commission ait été nommée ici, plutôt que par le Gouvernement sud-africain.

Rien n'a empêché le Gouvernement sud-africain au cours des dernières années de nommer une commission internationale; je ne sais pas pourquoi ils se hâtent maintenant, à moins que ce soit parce qu'ils voient que la communauté internationale va nommer cette commission. Ce sont des questions que nous devrions étudier.

On nous dit que la violence est perpétrée par des Noirs contre des Noirs; cela a été mentionné par un certain nombre d'orateurs. D'après mon expérience, il existe des luttes entre activistes politiques au sein d'un parti politique et ainsi de suite, mais des affrontements entre partis tels que ceux que nous avons eus au Zimbabwe et dans bien d'autres pays ne se soldent pas par des pertes de vies humaines et n'atteignent pas le degré de violence que nous avons constaté en Afrique du Sud, où des gens armés de

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

mitrailleuses pénètrent dans les trains et fauchent des centaines de personnes se rendant à leur travail, où des gens logeant dans des camps ou des concessions se rendent dans d'autres townships et tuent 30 à 50 personnes, comme cela s'est passé à Boipatong. Ce niveau de violence montre clairement une certaine organisation et l'enrôlement de personnes qui possèdent des armes et les moyens de les utiliser. Cette question doit être étudiée de très près maintenant. A mon avis, la Commission Goldstone n'est pas la commission qui peut nous donner des informations définitives à ce sujet. S'il existe une violence Noir contre Noir comme on l'appelle, alors menons une enquête; faisons-la confirmer par un organe impartial. C'est ce qu'un organe impartial ferait.

J'ai été heureux d'apprendre hier que le Président de l'Afrique du Sud, M. De Klerk, a annoncé qu'il allait dissoudre certaines unités armées telle que Koevoet, qui est une unité armée composée de recrues opérant en Namibie avant l'indépendance et revenue maintenant en Afrique du Sud, et le bataillon 32, qui est un bataillon armé composé de recrues venant de l'Angola et revenu en Afrique du Sud à la fin de la guerre en Angola. Ces groupes - y compris les scouts Selous, du Zimbabwe, et les agents du PIDE, du Mozambique -, se sont regroupés en Afrique du Sud et ont été utilisés comme agents secrets pour mener les activités que nous connaissons bien. Nous avons documenté ces activités à une époque où le Gouvernement sud-africain poursuivait une politique de déstabilisation contre tous ses voisins. Nous sommes heureux de dire que cela est maintenant presque terminé. Mais ces unités sont toujours là, et nous apprenons qu'un élément de l'unité armée Koevoet était celui qui a été utilisé à Boipatong. Mais je suis heureux que le Président de l'Afrique du Sud ait annoncé la dissolution de ces unités; ce sera un grand pas en avant dans la voie de l'édification de la paix dont nous avons besoin pour que les négociations se poursuivent.

Outre la question de la violence, un autre facteur qui a contribué à la crise faisant obstacle au processus de négociation en Afrique du Sud est la question fondamentale du National Party - le parti au pouvoir en Afrique du Sud - qui n'accepte pas le principe du gouvernement par la majorité. C'est là une question qui est au coeur de tout le processus visant à transformer l'Afrique du Sud en un pays uni, démocratique et non racial.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

La communauté internationale ne peut pas éviter de discuter cette question si elle a l'intention sincère d'aider le peuple sud-africain à sortir de la crise actuelle. La question fondamentale c'est le refus par le National Party du gouvernement par la majorité, comme nous le savons, c'est-à-dire la démocratie telle que nous la connaissons aujourd'hui. C'est cela qui a interrompu la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). La tentative faite pour réduire les droits des minorités dans la constitution est acceptable; nous avons tous des limitations de droits, et nous voudrions que les minorités - qu'elles soient tribales, ou raciales, ou quoi que ce soit - soient protégées dans leurs propres sociétés. Un gouvernement par la majorité ne signifie pas, et ne devrait jamais signifier l'ignorance des droits des minorités. Cela signifie protéger les minorités et la majorité.

Mais ce qui n'est pas acceptable c'est de donner à une minorité un droit de s'opposer à une législation ou à des décisions qui doivent être prises. Ce qui nous est dit par les Sud-Africains - par le National African Congress of South Africa (ANC), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), le Congress of South African Trade Unions (COSATU) et les autres organisations qui se trouvent là - qui fait problème : à savoir que le National Party veut un droit de veto pour la minorité dans la constitution et dans le processus. Que le veto soit à 75 %, 70 %, ou même à 51 %, le problème est que le fait d'ériger en système un droit de veto pour une minorité ne serait pas démocratique. C'est une question à laquelle nous devons aussi faire face.

Dans le même esprit, il faut absolument que ce Conseil exhorte les parties aux négociations à accélérer le processus une fois que les négociations reprendront. Nous sommes pleinement d'accord; nous voudrions que les négociations reprennent, mais sur une base acceptable pour les parties qui négocient; sur une base qui mène clairement à une démocratie dépourvue de racisme en Afrique du Sud; et sur une base qui éliminera la violence, qui éliminera l'intimidation, qui éliminera tous les obstacles au processus. Nous avons été très heureux d'apprendre que les partis sud-africains ont parlé d'éliminer ces obstacles, ou "d'aplanir le terrain", comme ils le disent. Nous pensions que le terrain était en train de s'aplanir. Mais lorsqu'il existe une violence potentielle et un droit de veto potentiel pour les minorités, alors le terrain n'est pas plat; il est en fait très inégal.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

La CODESA a été plongée dans la crise actuelle par la violence persistante et, lorsque les négociations reprendront, nous voudrions qu'elles avancent rapidement. Avancer rapidement signifie définir les objectifs et le cadre dans lequel les discussions pourraient se tenir. Nous espérons que les dirigeants sud-africains et leurs organisations prendront rapidement cette direction.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. ERDOS (Hongrie) : La Hongrie suit avec une profonde préoccupation l'escalade récente de la violence en Afrique du Sud. Nous déplorons vivement et nous condamnons le massacre perpétré à Boipatong. Nous avons apporté notre appui à la demande de l'Organisation de l'unité africaine de convoquer à cet effet une réunion urgente.

La vague de violence que subit l'Afrique du Sud constitue une menace grave pour l'avenir du processus de négociation, processus qui a déjà abouti à des résultats incontestables et qui reste porteur de grands espoirs. Ce processus a pour objectif de mettre sur pied une constitution ayant pour tâche l'élimination complète et pacifique de l'apartheid, système totalement contraire aux valeurs de notre civilisation, et l'édification d'une Afrique du Sud non raciale, démocratique et unie. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable que les signataires de l'Accord de paix national se remettent à la table des négociations.

Les changements dramatiques qui sont intervenus dans la période écoulée dans la région du Centre-Est européen, y compris en Hongrie, sont, à certains égards, similaires à ceux qui se dessinent actuellement en Afrique du Sud. Le défi le plus critique que ces changements ont posé à notre région était de s'assurer que la transition vers la démocratie se fasse pacifiquement. Or, l'expérience que mon pays a acquise en la matière indique que les changements de système opérés dans notre région ont grandement bénéficié de l'absence de violence. Ces changements de système ont su acquérir un caractère conséquent et convaincant dans la mesure où le transfert du pouvoir s'est effectué exclusivement par des moyens pacifiques, à travers des mécanismes de négociation, par le biais d'accords conclus entre partenaires politiques de camps opposés. Cette expérience a également montré qu'il faut tout faire pour

M. Erdos (Hongrie)

éviter les courses d'actions qui sont susceptibles de conduire au déchaînement des passions, provoquer des processus incontrôlables et mettre en danger la réussite de la transition elle-même.

Nous estimons que l'objectif fondamental de la communauté des nations devra être d'encourager la reprise du processus de négociation et d'assister à la restauration des conditions de paix au sein de la société sud-africaine. Nous demandons avec insistance au Gouvernement de l'Afrique du Sud et à toutes les autres parties concernées qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour endiguer la violence, calmer les esprits, trouver les responsables des atrocités commises et faire prévaloir l'état de droit. Dans la situation cruciale d'aujourd'hui, pleine de rancœurs mais aussi d'espérances, le Conseil de sécurité se doit d'éviter d'aliéner quiconque des participants à la CODESA de l'idée de la reprise des négociations. De même, la mission que le Secrétaire général de l'ONU serait appelé à envoyer sur place devrait promouvoir l'arrêt de la violence et, en consultation avec toutes les parties concernées, la continuation de ces négociations dans les plus brefs délais. Nous sommes convaincus que si les Nations Unies veulent être utiles, avec les moyens spécifiques dont elles disposent, aux efforts visant à former un gouvernement sud-africain démocratique et non racial, la seule alternative réelle qui nous est offerte est la reprise des négociations dans le cadre de la CODESA, sans lesquelles ces efforts risquent d'échouer avec toutes leurs conséquences tragiques. Le projet de résolution qui se trouve devant nous et qui est le résultat de consultations laborieuses peut contribuer valablement à l'instauration d'un climat qui soit favorable à l'objectif ultime de démocratie, de non-discrimination et de bien-être pour chacun et tous en Afrique du Sud.

M. AYALA LASSO (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais saluer, avant toute chose, la présence des représentants de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en la personne des distingués Ministres des affaires étrangères. De même, l'Equateur est extrêmement satisfait de la présence parmi nous de M. Nelson Mandela, qui est un symbole vivant de conquêtes et d'espoirs.

Cet après-midi, nous avons entendu des paroles éloquentes condamnant l'apartheid, cause fondamentale de la situation de violence en Afrique du Sud qui a donné lieu à cette convocation urgente du Conseil de sécurité.

M. Ayala Lasso (Equateur)

Peu de questions suscitent un tel intérêt de la communauté internationale. Peu de questions ont tant cristallisé l'attention de l'Organisation des Nations Unies. C'est que l'apartheid constitue la pire offense au principe de l'égalité entre tous les êtres humains et le pire déni de la dignité humaine.

C'est pourquoi notre Organisation a indiqué, à de nombreuses reprises, que l'apartheid, du fait qu'il est un crime contre l'humanité, ne peut faire l'objet d'une réforme. L'apartheid doit purement et simplement disparaître. C'est pour cette même raison que le Mouvement des pays non alignés a toujours accordé son appui le plus ferme aux aspirations du noble peuple africain.

Nous devons reconnaître que depuis peu, le Gouvernement de l'Afrique du Sud a apporté des changements positifs à sa politique en la matière. Toutefois, la survivance même de l'apartheid est devenue un obstacle qui empêche le processus de porter les fruits attendus.

L'apartheid est l'expression la plus condamnable de la violence exercée contre l'être humain. Malheureusement, la violence engendre toujours plus de violence. Les événements dramatiques qui se sont produits récemment à Boipatong et les conséquences tragiques de cette violation institutionnalisée de la dignité humaine méritent de notre part la plus ferme condamnation.

Dans ce régime de discrimination raciale, la violence a pris deux formes historiques : la violence continue que constitue la suppression des droits inhérents à la condition de l'être humain et la violence récurrente, localisée, de la répression.

Avec son éloquence bien connue, M. Mandela nous a rappelé aujourd'hui que tout pouvoir qui se respecte a pour corollaire l'obligation irrécusable du Gouvernement de maintenir l'ordre public et d'assurer la cohabitation paisible de ses citoyens ainsi que celle de juger et de châtier les responsables de la violence. Voilà pourquoi la pacification de l'Afrique du Sud et la création d'un climat de coexistence pacifique qui permette des négociations entre toutes les composantes de la société sud-africaine relèvent de la responsabilité première du gouvernement de ce pays.

L'Equateur, qui s'est félicité du processus de négociation entrepris dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA),

M. Ayala Lasso (Equateur)

estime qu'il est indispensable de contribuer collectivement à la création des conditions nécessaires pour que ces négociations puissent reprendre. A cet égard, il existe bien une responsabilité collective mais, en premier ressort, c'est au gouvernement qui exerce le pouvoir qu'il appartient de s'appliquer, avec sincérité et efficacité, à éliminer la violence et les obstacles qui entravent les progrès des négociations.

M. Ayala Lasso (Equateur)

L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures pour répondre de façon adéquate aux exigences de la paix, de l'égalité et de la justice en Afrique du Sud, dans le cadre de ses compétences. C'est pourquoi l'Equateur estime que la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, investi du mandat de faire tout ce qu'il juge nécessaire pour mener à bien une enquête sur les causes de la violence et créer des conditions propices à la reprise du processus de négociation représente une mesure opportune. Les recommandations que formulera le Représentant spécial permettront au Conseil de sécurité d'examiner de nouveau la question qui nous occupe et d'adopter les mesures qu'il jugera appropriées.

L'Equateur estime qu'il est très important de relancer le processus de négociations de la CODESA. Il est convaincu que la seule solution durable aux problèmes qui existent entre les peuples et les groupes humains passe par la voie de la négociation pacifique.

C'est pourquoi l'Equateur lance un appel pour que toutes les parties contribuent à rétablir en Afrique du Sud le climat indispensable au bon déroulement des négociations de la CODESA. La paix ne peut devenir l'otage de provocations violentes. Nous voulons pour l'Afrique du Sud une paix fondée sur le respect des droits de l'homme, sur l'égalité et sur la justice. Ce n'est qu'ainsi que sera possible la naissance d'un pays démocratique, non racial, uni sous l'étendard de la dignité de l'être humain qui est le même pour tous.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Japon est profondément préoccupé par les récents actes de violence perpétrés en Afrique du Sud, notamment à Boipatong, qui ont causé de lourdes pertes en vies humaines innocentes et ont compromis les efforts en vue d'instaurer une démocratie non raciale, représentative de tous les Sud-Africains.

Malheureusement, la volonté politique de faire avancer le processus de négociation dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) semble s'être affaiblie. Si la situation se détériore davantage et si le processus de négociation n'est pas relancé, ce sont tous les segments de la population sud-africaine qui seront perdants. Une aggravation de la crise ne profitera à personne.

M. Hatano (Japon)

Bien que le Gouvernement de l'Afrique du Sud prétende qu'il n'a pas participé directement ou indirectement à cette violence, les autorités sud-africaines doivent prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour y mettre fin et sauvegarder la sécurité publique. Une enquête complète sur les incidents de Boipatong doit être menée, et les responsables doivent être punis. Le Gouvernement sud-africain et les autres parties intéressées doivent oeuvrer ensemble pour que justice soit faite et que la paix soit rétablie. Les Nations Unies apporteront une contribution utile à ce processus en dépêchant un représentant spécial du Secrétaire général.

Le Japon lance également un appel aux chefs de toutes les parties intéressées pour qu'ils réitèrent leur attachement à la création d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie, au moyen de négociations pacifiques.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est M. Clarence Makwetu, que le Conseil de sécurité a invité au titre de l'article 39 de son règlement intérieur. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKWETU (interprétation de l'anglais) : Au nom du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et de la majorité du peuple opprimé, exploité et dépossédé d'Azanie qu'il représente, nous souhaitons remercier l'Organisation de l'unité africaine et le Groupe africain des Nations Unies dont l'action rapide et efficace a rendu possible la convocation d'urgence de cette séance extraordinaire du Conseil de sécurité.

Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence de cet organe très important, le Conseil de sécurité des Nations Unies. Je suis certain que votre longue expérience et vos talents diplomatiques avérés, alliés à votre esprit incisif et analytique vont nous permettre de sortir des eaux troubles dans lesquelles nous nous débattons.

Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Noterdaeme, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de juin.

C'est la première fois en quatre ans que le Conseil de sécurité est saisi d'une proposition depuis la résolution et les décisions adoptées à l'unanimité au sujet des Six de Sharpeville. Je tiens à remercier vivement le Conseil de

M. Makwetu

sécurité, tous les autres responsables de l'Organisation des Nations Unies et tous les particuliers qui ont répondu à notre appel pour nous sauver la vie. Nous osons espérer que, comme dans le cas des "Six de Sharpeville", les décisions auxquelles parviendra le Conseil de sécurité à cette réunion sauveront également de nombreuses autres vies, cette fois dans notre pays en proie aux effusions de sang.

L'euphorie engendrée par la merveilleuse attitude prétendument réformiste de M. F. W. De Klerk a fait place à des préoccupations réalistes et à des questions sérieuses au sein de la communauté internationale quant à ses intentions réelles. L'euphorie a été créée par la levée de l'interdiction frappant le PAC et d'autres organisations et l'abrogation de certaines lois. M. De Klerk a été jugé de bonne foi et applaudi. Il a été reçu avec tous les honneurs partout où il est allé.

Je maintiens que M. De Klerk n'a jamais changé d'avis depuis le début. Il a été contraint de poser au réformiste sous la pression conjuguée de la résistance interne accrue et de la campagne internationale d'isolement qui comprenait des sanctions économiques punitives. En bref, les réformes n'ont pas été le résultat d'une bonne volonté démocratique mais du fait que le régime a dû les entreprendre pour sortir de son isolement.

Cette séance extraordinaire du Conseil de sécurité est nécessaire parce que, contrairement à ce que croient certains gouvernements, le relâchement des pressions n'a pas aidé les masses opprimées et souffrantes mais a fait le jeu du régime meurtrier.

Dans le même temps que M. De Klerk annonçait des réformes, il déchaînait une vague de violence sans précédent : 7 000 personnes ont péri depuis le 2 février 1990. D'après une conférence de presse tenue le 9 juillet 1992 par le général L. C. A. Pruis, les forces de sécurité sud-africaines s'attendent à une escalade de la violence au cours des six mois prochains.

M. Makwetu

Il y a un génocide du peuple africain dans notre pays. Le massacre à Boipatong de plus de 51 hommes, femmes et enfants non armés, survenu le 17 juin 1992, n'est pas un incident isolé; ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Au cours de ce massacre, un bébé de 9 mois, Aaron Mathope, et une grand-mère de 85 ans, Mme Elizabeth Ndamase, ont été abattus à bout portant et brutalement poignardés à mort. Plusieurs femmes enceintes ont été tuées. Les auteurs de ces crimes ont été transportés dans des véhicules du régime sud-africain.

En Afrique du Sud, les Africains - les victimes de l'apartheid et du colonialisme - sont les seules personnes qui fréquentent les cimetières avec une régularité monotone. Il y a eu de nombreux massacres avant et après Boipatong. Ils ont coexisté avec la prétendue Convention pour une Afrique du Sud démocratique. Notre peuple a été soumis trop longtemps à la paix des cimetières. Le PAC, qui est son représentant, ne peut plus accepter ce génocide.

Selon les médias officiels, plus de 12 000 personnes ont été tuées depuis septembre 1984, dont plus de 7 000 depuis que De Klerk a accédé à la présidence de notre pays. Depuis 1990, des Africains continuent de mourir à un rythme moyen de huit personnes par jour. En 1990 seulement, il y a donc eu 2 920 personnes qui sont mortes.

A ce rythme, et sans vouloir être cynique, il est possible de dire que d'ici à l'an 2000, soit dans huit ans, nous aurons perdu un total de plus de 23 000 hommes, femmes et enfants africains, tués dans la guerre non déclarée par le régime sud-africain.

Mes concitoyens se font tuer quotidiennement en grand nombre. Je veux souligner une chose : l'incident de Boipatong n'est qu'un élément d'une longue liste de meurtres commis pour des motifs politiques par le régime raciste.

Le refus de démanteler les forces spéciales et la persistance dans l'utilisation de forces mercenaires, comme les anciens membres du Koevoet, du Buffalo Battalion 32, des Askaris, des Selous Scouts et du groupe Black Cat, et la poursuite des opérations secrètes ne font que renforcer les soupçons publics.

M. Makwetu

La déclaration prononcée hier soir par le régime De Klerk selon laquelle il était en train de démanteler les Buffalo Battalion 32 ainsi que le Koevoet pour les intégrer aux forces policières actuelles est un autre stratagème de ce régime pour tromper l'opinion mondiale et cette tribune-ci, en particulier, afin qu'ils croient qu'il s'est plié à notre exigence. Mais ce n'est pas le cas. Ces forces mercenaires continueront à faire partie des forces de sécurité de ce régime, et une telle intégration ne correspond pas à notre exigence légitime d'expulsion immédiate et vérifiable de ces forces mercenaires.

Dans un commentaire sur le déploiement policier des anciens combattants du Koevoet, le juge Goldstone a dit que, qu'ils aient ou non participé aux actes de violence, leur "réputation infâme" ne pouvait que susciter une méfiance accrue envers les forces de sécurité. Dans l'évaluation des actions du régime, les faits suivants doivent être pris en considération. Personne n'a été condamné en ce qui concerne les 49 massacres qui ont été perpétrés depuis deux ans dans le Transvaal. Paradoxalement, le massacre de Trust Feeds commis en décembre 1980 reste le principal cas où des condamnations ont été prononcées. Les personnes condamnées étaient des policiers.

Jusqu'à maintenant, aucune démarche n'a été entreprise pour suspendre le chef des laboratoires médico-légaux de la police sud-africaine, le général Lothar Neethling, après le verdict rendu au civil par la Cour suprême, en janvier 1991, selon lequel sa participation à des activités d'empoisonnement était, selon toutes probabilités, réelle. Malgré les conclusions de la Commission Harms associant plusieurs membres des CCB à la violence politique, aucun d'eux n'a été inculpé. Au moins 20 membres des CCB, et probablement beaucoup d'autres, font toujours partie des effectifs salariés de l'armée sud-africaine.

Au cours d'une opération officielle effectuée en 1986, l'armée sud-africaine a fourni un entraînement militaire en Namibie à 200 hommes de l'Inkatha, qui ont été intégrés ultérieurement à la police Kwa Zulu. Dans des déclarations assermentées, plusieurs des recrues ont affirmé avoir reçu un entraînement de guerre offensive. Certaines recrues ont ensuite été impliquées dans la violence au Natal.

M. Makwetu

Une enquête du Weekly Mail effectuée cette année a révélé le recours à des méthodes illégales, y compris l'utilisation systématique de fausses plaques d'immatriculation de véhicules dont certaines appartenaient à des particuliers et des sociétés innocents, pour assurer la couverture d'une opération policière dans le Vaal.

La tentative énergique de réduire quantitativement la population africaine est faite dans le cadre d'un recrutement massif d'immigrants blancs, notamment en provenance de pays d'Europe orientale. Cette immigration blanche vise à accroître la population blanche en Afrique du Sud. Le recrutement de Blancs par le régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud doit être interrompu jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution soit élaborée par une Assemblée constituante démocratiquement élue qui démantèlera l'apartheid, conformément à la Déclaration des Nations Unies du 14 décembre 1989.

Dans sa résolution 554 (1984) adoptée le 17 août 1984, le Conseil de sécurité déclare que la constitution de l'apartheid de 1983, qui est encore en vigueur à l'heure actuelle, est "nulle et non avenue". Les immigrants qui acquièrent la citoyenneté en vertu de cette constitution sont illégaux, et leur citoyenneté ne peut avoir de validité juridique. Le PAC demande donc au Conseil de sécurité d'adopter une résolution exigeant que le régime sud-africain interrompe immédiatement le recrutement d'immigrants jusqu'à ce qu'intervienne un changement profond et irréversible en Afrique du Sud et qu'un gouvernement soit démocratiquement élu.

Le Pan Africanist Congress of Azania est l'architecte de l'appel à une participation internationale au règlement de la crise en Azanie. Le régime continue de s'opposer à une participation internationale réelle et significative sous prétexte qu'une telle participation constituerait une ingérence dans les affaires d'un Etat souverain ou saperait la souveraineté de l'Etat. Ce régime fonde sa souveraineté sur ses relations de facto avec divers pays qui sont issues de certaines obligations internationales.

Cependant, la vérité crue est que le peuple africain autochtone d'Azanie a été colonisé et n'a pas récupéré son territoire et sa souveraineté nationale au moment où se tient la présente séance. De prétendues proclamations d'Etat souverain dans de telles circonstances ne sont que de faibles tentatives de mutiler et de falsifier l'histoire de notre pays et de manipuler le droit

M. Makwetu

international dans la fraude coloniale la plus scandaleuse et la plus gigantesque du XXe siècle. L'Azanie ne sera un Etat souverain et indépendant que lorsque la vaste majorité africaine autochtone dépossédée, dont le pays a été colonisé, reprendra possession de son droit inaliénable à l'autodétermination.

L'Azanie, après plusieurs guerres de résistance nationale contre le colonialisme, a formé quatre colonies britanniques séparées - le Natal, le Cap, le Transvaal et l'Orange River Colony - jusqu'à ce que le British Statute du 20 septembre 1909 énonce The South Africa Act. Une des raisons pour lesquelles les quatre colonies ont été unies pour former l'Afrique du Sud était le combat contre ce que les colonialistes appelaient le "danger indigène", c'est-à-dire la majorité africaine autochtone.

Le problème sud-africain est donc un problème international. Il inclut le colonialisme et l'apartheid. Le colonialisme est une violation du droit international. Quant à l'apartheid, il existe la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid de 1973. L'apartheid est un crime contre l'humanité. En outre, comme il a déjà été dit, il y a un génocide en Afrique du Sud. Ce crime est interdit par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

Le récent référendum a clairement démontré que l'Afrique du Sud est encore raciste et que seulement 5 % de la population sont toujours considérés comme des êtres humains. Les Africains n'ont toujours ni droit de vote ni terres. Malgré de prétendues abrogations, 87,3 % de nos terres sont entre les mains des Blancs. Le pis c'est que même les terres qui nous ont été promises dès 1936 sont encore aux mains des Blancs.

M. Makwetu

Par conséquent, c'est faire preuve d'une arrogance de premier ordre que de dire que l'apartheid est mort. Moins de 5 % de la totalité des capitaux sont entre les mains des Africains. De 5 à 7 millions d'Africains vivent sous le seuil de la pauvreté. Cinquante pour cent des bébés africains meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans. Par conséquent, la légitimité de notre lutte pour transformer le statu quo ne peut être mise en parallèle qu'avec l'illégitimité du régime actuel qui souhaite continuer à gouverner.

Le PAC et les masses africaines dépossédées invitent officiellement l'Organisation des Nations Unies à envoyer une commission internationale en Afrique du Sud pour qu'elle mène une enquête et recommande des mesures propres à faire cesser réellement la violence pour les raisons suivantes :

La violence inhumaine, source de troubles, se poursuit et s'intensifie, sans qu'on en voie la fin. J'ai déjà parlé d'une déclaration faite il y a à peine quelques jours par le porte-parole des forces de sécurité selon laquelle ces forces prédisaient une escalade de la violence. Elles ne prévoient pas du tout que leurs efforts aideront à maîtriser la violence.

Certes, les visages étrangers au sein de la Commission Goldstone montrent qu'on reconnaît la nécessité d'une participation internationale, mais leur recrutement en faveur de stratégies qui ont échoué ou échoueront laisse beaucoup à désirer. Je ne peux que lancer un appel au Conseil de sécurité pour qu'il condamne la participation du régime d'Afrique du Sud à la violence. La culpabilité s'étend aux actes perpétrés ou commis par omission.

Par ses nombreuses résolutions et déclarations à l'appui de notre lutte et de nos mouvements de libération, l'Organisation des Nations Unies s'occupe de la question de notre liberté et, en raison des actes inhumains qui ont été perpétrés contre nous, il s'agit de l'instance la plus appropriée pour aider à résoudre le problème de la violence qui vise à déstabiliser les mouvements reconnus par les Nations Unies et à réduire numériquement la population africaine.

Au moment même où je parle, le problème est déjà internationalisé par la participation de forces de mercenaires étrangers, telles que le Bataillon 32 "Buffalo", le Koevoet et d'autres. J'appelle toutes les personnes ici présentes aujourd'hui à se demander pourquoi un gouvernement souhaiterait entretenir des bataillons de mercenaires étrangers et dépenser pas moins de

M. Makwetu

5 000 milliards de rand sud-africains pour le déroulement d'opérations secrètes alors qu'il ne fait l'objet d'aucune menace de l'étranger et que ses masses à l'intérieur sont prêtes à traiter les problèmes politiques démocratiquement grâce à l'élection d'une assemblée constituante.

Des mercenaires étrangers, comme je l'ai déjà dit, internationalisent le problème. Le Conseil de sécurité doit internationaliser la solution. L'Organisation des Nations Unies doit surveiller le démantèlement et l'expulsion des mercenaires étrangers et enquêter sur la vraie nature de la violence en vue d'en identifier les auteurs et, avec les Azaniens, trouver des solutions qui soient viables. Le PAC est prêt à collaborer pleinement aux travaux d'une telle commission d'enquête sur la violence.

La levée des sanctions contre le régime de l'Afrique du Sud par certains segments de la communauté internationale était prématurée. Des sanctions sélectives et volontaires devraient être renforcées et un moratoire sur les contacts dans le domaine des sports doit être imposé tant que la paix et la démocratie n'auront pas été rétablies par la voie du processus électoral. A cause de la violence continue, les opprimés ne peuvent se préparer aux événements sportifs dans de nombreuses parties du pays. Etant donné que la violence est politique, sa solution doit avoir un contenu politique. A cette fin, la présente réunion doit habiliter le Secrétaire général à identifier un lieu neutre et à désigner des représentants des Nations Unies afin qu'ils organisent d'urgence et président, contrôlent, supervisent et arbitrent des discussions sur l'élection d'une assemblée constituante.

A l'étape actuelle de la lutte, la tâche immédiate du vaste mouvement de libération est le transfert de pouvoir politique vers une majorité démocratique non raciale.

La seule instance légitime et démocratique pour un tel transfert de pouvoir et l'élaboration d'une nouvelle constitution est une assemblée constituante élue sur la base du suffrage universel dans un collège unique de votants dans un Etat unitaire. Le régime actuel ne peut et ne saurait être un agent de changements démocratiques; ce sont les masses de notre population qui le sont.

M. Makwetu

Notre position sur la CODESA est bien connue. Depuis le début, nous avons soutenu, et nous continuons de soutenir, que la CODESA n'est pas représentative et n'est pas démocratique. A l'exception de l'ANC et du SACP, cette instance est composée facticement de marionnettes créées par le gouvernement qui ne reçoivent aucun appui au niveau local. Elle n'est pas neutre étant donné qu'il n'y a pas d'organisateur, de président ou de médiateurs neutres; elle n'est pas transparente, car ses travaux et autres formes de comptes rendus ne sont pas publiés par les organes d'information.

A la suite de l'échec de la CODESA, le PAC était justifié d'affirmer que la CODESA est un kaléidoscope d'intrigues politiques. Il est de plus en plus manifeste que le régime minoritaire ne négocie pas de bonne foi pour créer une véritable démocratie et, partant, n'est pas disposé à céder le pouvoir. Il vise deux objectifs : d'une part, renforcer la base de son pouvoir et, d'autre part, affaiblir la position générale du mouvement de libération.

En conséquence, le PAC réitère les demandes suivantes : l'élection démocratique d'une assemblée constituante qui sera appelée à rédiger une nouvelle constitution doit être organisée sans retard; la reconnaissance au préalable par le régime d'une assemblée constituante élue sur la base du suffrage universel dans un collège unique de votants, car c'est la seule instance légitime et démocratique pour le transfert du pouvoir et la création d'une nouvelle constitution; la restructuration d'une nouvelle instance, sans les défauts de la CODESA, qui devrait être convoquée pour faciliter les négociations de bonne foi et qui aurait pour objectif premier de transférer le pouvoir à une majorité démocratique.

Enfin, je me permettrai de saisir cette occasion pour remercier les membres du Conseil, en tant que représentants de l'humanité, d'avoir trouvé le temps de partager nos souffrances et d'essayer de trouver une solution avec nous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Makwetu des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Nigéria, S. E. le général Nwachukwu. Je souhaite la bienvenue à Son Excellence et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NWACHUKWU (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Ayant eu la possibilité d'écouter attentivement les orateurs qui ont parlé plus tôt, mon pays a l'honneur d'ajouter sa voix à celle des autres pays représentant le continent africain devant le Conseil afin de faire face à la tragique violence qui se poursuit en Afrique du Sud.

Le Conseil se réunit aujourd'hui à un moment propice. En tant qu'organe principal de l'organisation mondiale chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil a, à notre avis, le devoir d'évaluer la situation en Afrique du Sud et de prendre les mesures nécessaires qui contribueront non seulement à la cessation de la violence dans le pays mais également à la reprise immédiate des entretiens interrompus, en vue de la prompte élaboration d'une constitution non raciale et de l'instauration d'un gouvernement démocratiquement élu en Afrique du Sud.

La récente évolution de la situation en Afrique du Sud, en particulier le cycle de violence qui a trouvé son point culminant dans le massacre de Boipatong, ne peut que préoccuper tous les hommes de conscience épris de paix. Cette tuerie a naturellement engendré l'établissement d'une atmosphère de crainte, d'incertitude et de méfiance en Afrique du Sud. La tuerie a également compromis gravement le processus pacifique de transition vers une Afrique du Sud démocratique et non raciale. Tandis que l'Accord national de paix souligne la responsabilité de tous les Sud-Africains en ce qui concerne le maintien de la paix qui crée une atmosphère propice à une libre activité politique, ma délégation est fermement convaincue que la responsabilité première du Gouvernement de l'Afrique du Sud est de maintenir l'ordre et de protéger la vie et les biens de ses citoyens.

M. Nwachukwu (Nigéria)

Malheureusement, nous en sommes réduits à constater l'incapacité du Gouvernement sud-africain à remplir cette obligation envers la société. C'est la raison pour laquelle le Président de mon pays, le général Ibrahim Babangida, a invité de nouveau, dans l'allocution qu'il a prononcée au Sommet de Dakar de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Gouvernement sud-africain à assumer pleinement sa responsabilité dans ce sens. Il faut également dire que les mouvements de libération doivent, eux aussi, assumer leur responsabilité à cet égard. Le Gouvernement sud-africain et tous les chefs des peuples d'Afrique du Sud doivent faire tout leur possible pour dissuader ceux qui commettent des actes de violence en Afrique du Sud de s'engager dans un carnage absurde.

Nous sommes d'avis que la fin de la violence facilitera la reprise des négociations qui ranimeront les espoirs dans ce pays. Nous demandons que soient créées les conditions qui permettront à tous de reprendre les travaux de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Ma délégation est également convaincue qu'il est dans l'intérêt de tous les Sud-Africains que le processus de démocratisation se poursuive afin de permettre la naissance d'une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale. Le plus important est que toutes les parties s'engagent à négocier de bonne foi.

Dans notre pays, nous avons suivi l'évolution des événements en Afrique du Sud, certains avec satisfaction, d'autres, malheureusement, avec consternation et désespoir. Nous demeurons toutefois convaincus qu'il est impératif d'explorer toutes les voies, tant en Afrique du Sud qu'à l'extérieur, afin de parvenir à maîtriser la situation. C'est pourquoi notre organisation continentale a demandé au Conseil de sécurité de se saisir de cette question.

Nous appuyons pleinement l'intervention faite par le Ministre des affaires étrangères du Sénégal au nom de l'Organisation de l'unité africaine. Tout en nous félicitant de l'initiative du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui propose l'envoi d'une mission de bons offices en Afrique du Sud, nous sommes fermement convaincus que le problème doit être abordé de deux côtés si l'on veut que la question de la violence soit traitée de façon efficace.

M. Nwachukwu (Nigeria)

Il y a deux mois, une équipe de surveillance ou d'enquête de l'OUA sur la violence s'est rendue en Afrique du Sud, où elle a eu des discussions utiles avec toutes les parties intéressées. Le rapport de la mission a été présenté au Sommet de l'OUA à Dakar le mois dernier. Ce qui est important à notre avis pour ce débat du Conseil de sécurité, c'est que les conditions demandées par l'African National Congress et tous les mouvements de libération en Afrique du Sud soient immédiatement remplies. Nous pensons aussi qu'il est exact de dire que, depuis l'arrivée de l'équipe de l'OUA en Afrique du Sud pour cette mission, la violence dans les townships a pratiquement cessé. Les différentes parties ont, bien évidemment, le droit de tirer des conclusions différentes de cette observation, mais on ne saurait nier une chose, à savoir que la présence d'un organe extérieur de surveillance composé d'ambassadeurs de l'OUA a eu un effet salubre pour les townships. Notre équipe de l'OUA est restée sur place moins de deux semaines, et cette diminution de la violence était perceptible. L'Organisation a décidé d'envoyer une autre équipe de surveillance en Afrique du Sud pour une période beaucoup plus longue. Si, à notre niveau modeste, nous avons pu avoir un effet aussi tangible, que ne pourrait faire une mission des Nations Unies dans un environnement différent?

Nous ne voyons pas pourquoi le Conseil de sécurité ne pourrait accéder à la demande de l'OUA maintenant. Le Secrétaire général peut, en consultation avec toutes les parties concernées, élaborer les modalités de la mise en oeuvre de notre proposition, en reconnaissant que notre objectif est avant tout de mettre fin à la violence et à l'intimidation et de créer ainsi un climat propice à la réussite des négociations et de la transition vers une société non raciale et démocratique en Afrique du Sud.

Nous pensons que le Conseil de sécurité partage notre espoir et notre aspiration de voir naître une nouvelle Afrique du Sud susceptible de devenir un pilier de coopération et de développement dans la sous-région et une nouvelle Afrique du Sud dont tous ses peuples pourront être fiers.

La paix est indivisible, et si la paix est menacée quelque part, elle est menacée partout.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Congo, S. E. M. Dieudonné Antoine Ganga. Je souhaite la bienvenue à Son Excellence et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GANGA (Congo) : C'est pour la délégation de la République du Congo un excellent motif de réelle satisfaction de vous voir diriger les travaux du Conseil de sécurité. Comme l'ont fait mes collègues qui m'ont précédé, qu'il me soit permis de vous féliciter. L'amitié, la fraternité et la coopération qui unissent le Congo à votre pays, le Cap-Vert, contribuent, à n'en point douter, au développement des relations fructueuses au sein de l'Organisation de l'unité africaine.

J'adresse, Monsieur le Président, mes remerciements à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Belgique, auquel des liens d'amitié nous unissent, pour la compétence avec laquelle il a présidé le Conseil de sécurité le mois dernier.

Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole devant cet auguste Conseil, je salue M. Boutros Boutros-Ghali, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Je lui adresse tous nos bons vœux dans l'exercice de ses lourdes tâches.

Le processus de réforme en Afrique du Sud a pris, ces dernières années, une ampleur sans précédent, marquée par des étapes historiques, telles que la libération du Président du Congrès national africain (ANC), M. Nelson Mandela, dont nous saluons chaleureusement la présence parmi nous, et, plus récemment, l'Accord national de paix conclu le 14 septembre, qui réunit dans un même élan de progrès, parmi les principaux signataires, le gouvernement, le Congrès national africain et l'Inkatha. D'autres gestes, d'autres mesures politiques significatives, que la communauté internationale a accueillis avec satisfaction, ont suivi, orientés notamment vers les négociations constitutionnelles entre l'opposition et le gouvernement. La CODESA, c'est-à-dire la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, a ainsi imposé son autorité dans le nouveau paysage politique sud-africain.

Tout cet élan de réforme, les progrès réalisés ont fait l'objet de remarques introductives que le Congo partage et appuie, remarques excellemment présentées devant ce Conseil au nom de l'Organisation de l'unité africaine par Mon collègue, mon frère et ami, S. E. M. Djibo Ka, Ministre des affaires étrangères du Sénégal.

M. Ganga (Congo)

Je m'abstiendrai par conséquent d'un commentaire excessivement long à cet égard. En revanche, je souhaite solliciter davantage l'attention des membres du Conseil sur la violence politique dont la triste ampleur rappelle infiniment à l'opinion internationale que la situation de ce pays, son avenir, demeurent toujours en question.

Dans cette violence endémique qui secoue l'Afrique du Sud, un épisode particulièrement odieux a eu lieu le 17 juin dernier, un événement qui excite à la destruction les uns contre les autres, les membres d'une communauté noire sud-africaine, majoritaire, mais entièrement exclue de l'exercice du pouvoir. De cette tragédie, les townships sud-africains vivent au rythme presque quotidien.

Toutefois, ces massacres de la nuit du 17 au 18 juin 1992 dans le bidonville de Boipatong rappellent soudain, de la manière la plus pénible, la violence extrême, celle aveugle d'hier qui s'allumait, s'embrasait comme méthode de gouvernement, au point où certains observateurs peu suspects d'hérésie à l'endroit du régime n'ont pas manqué de souligner la précarité de la situation politique en Afrique du Sud. Trois mois après le référendum favorable aux réformes du Président De Klerk, référendum exclusivement réservé aux membres de la communauté blanche, ressurgissent toutes les craintes qui accompagnent les efforts laborieux de règlement des problèmes vitaux de l'Afrique du Sud : droits de l'homme, processus démocratique, négociations constitutionnelles.

J'observe que le dernier rapport annuel du Congrès des Etats-Unis sur les droits de l'homme et la pratique selon chaque pays note que le processus de réforme en Afrique du Sud a continué en 1991, mais qu'il a été entaché par de fréquentes et profondes violences politiques dont le bilan affiche, au bas mot, du mois de janvier au mois de novembre, 2 050 morts.

Ce rapport du Congrès américain établit encore que la majorité noire du pays demeure éloignée de l'exercice de la souveraineté. Elle continue de souffrir de la discrimination rampante sous l'emprise des lois et des pratiques résultant du système dominant. L'Afrique du Sud, poursuit le rapport, continue d'être gouvernée par un régime de type parlementaire, élu par une petite minorité blanche d'habitants.

M. Ganga (Congo)

"Les Blancs, [je cite le rapport du Congrès des Etats-Unis], 13,5 % de la population, conservent le monopole du pouvoir politique formel."

Sans aucun doute, les derniers piliers de l'apartheid ont-ils été abolis, la législation sur le Security Act a-t-elle été révisée, les prisonniers politiques ont-ils été libérés? Le gouvernement a fini par accepter le retour des exilés politiques sous l'égide du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Amnesty International dans son rapport de 1992, confirme que le gouvernement du Président De Klerk a poursuivi le processus de démantèlement de l'apartheid.

Parallèlement, il assure que de nombreux témoignages accusent la police et les unités des forces spéciales de l'armée d'avoir participé à des assassinats politiques ou d'avoir prêté leur concours aux auteurs de ces actes, ou, enfin, d'avoir fait, dans certaines circonstances, preuve de partialité en faveur d'un parti contre l'ANC.

La radicalisation de l'ANC, si nous pouvons qualifier ainsi cette attitude, n'est donc pas le fruit du hasard. Son Président, M. Nelson Mandela, a donné au Conseil de sécurité l'exacte dimension de la situation dans son important discours à l'ouverture de ce débat.

La principale tâche du Conseil de sécurité en vertu de la Charte est de maintenir la paix dans le monde. Aujourd'hui, le Conseil doit s'acquitter de cette tâche en cherchant à mettre fin à la violence endémique en Afrique du Sud qui inflige de grandes souffrances à la communauté noire et qui risque d'entraîner ce pays, voire la sous-région, dans une terrible catastrophe.

Le Congo condamne la violence politique en Afrique du Sud et suit avec inquiétude ses conséquences sur le délicat processus démocratique engagé depuis deux ans. En tenant le drame, les massacres dans le township de Boipatong pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire, fratricides, détestables et condamnables, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur les responsabilités de tout gouvernement à garantir à tous ses citoyens la sécurité, et à protéger leurs biens. La fragilité du fil du dialogue, laborieusement tissé par le Président de l'ANC, M. Nelson Mandela, et le Président sud-africain, Frederik De Klerk, en révèle l'importance.

M. Ganga (Congo)

Il appartient à la communauté internationale, à tous les hommes clairvoyants des communautés sud-africaines, d'empêcher que la tuerie de Boipatong, la plus sanglante survenue depuis 1990, n'ait pour conséquence l'opposition irréductible entre forces de progrès des différentes communautés du peuple sud-africain. Les patriotes sud-africains d'un bord ne peuvent ignorer qu'il n'y aurait pour eux aucune victoire à jouer les prolongations d'un système condamné, inhumain, non démocratique et racial. Ils doivent mettre fin à la violence, ouvrir les enquêtes, déférer les coupables à la justice. Ceux de l'autre bord ne peuvent méconnaître que l'échec consommé, la non-reprise des négociations constitutionnelles scelleraient dangereusement l'asservissement, le spectre de la violence et de la haine ethniques. Il faut aux uns et aux autres, avec l'aide de la communauté internationale, prendre ensemble la résolution de retrouver la table de la négociation pour une nouvelle Afrique du Sud démocratique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Congo des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est S. E. M. Ibrahim A. Gambari, Président du Comité spécial contre l'apartheid, à qui le Conseil a adressé une invitation au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration

M. GAMBARI (Président du Comité spécial contre l'apartheid) (interprétation de l'anglais) : C'est toujours un honneur et un privilège que de prendre la parole au Conseil de sécurité. Je suis donc reconnaissant de la possibilité qui m'est donnée, en tant que Président du Comité spécial contre l'apartheid, de m'adresser au Conseil sur la question de l'Afrique du Sud.

Que le Conseil de sécurité soit saisi de nouveau de la question de l'Afrique du Sud est un signe des temps dans lesquels nous vivons et montre l'intérêt profond avec lequel la communauté internationale considère les événements politiques dans ce pays. Au cours des délibérations du Conseil sur ce sujet, les membres entendront parler des événements significatifs qui ont eu lieu en Afrique du Sud depuis février 1990. Mais ces événements, aussi bienvenus et louables qu'ils soient, sont maintenant sérieusement ébranlés par la violence politique qui persiste dans ce pays.

M. Gambari

Très certainement, malgré la tentation, pour la communauté internationale et pour les Sud-Africains en particulier, de se féliciter de ces nouveaux faits positifs, nous ne pouvons pas le faire pour plusieurs raisons.

Premièrement, on ne soulignera jamais assez que la violence politique continue en Afrique du Sud met en danger le processus de négociation pacifique et la transition vers une démocratie non raciale.

Deuxièmement, l'on ne peut se cacher le fait que, alors que la législation fondamentale de l'apartheid a été abrogée, des vestiges de l'apartheid subsistent encore, et des institutions qui ont longtemps soutenu cette forme de domination raciale institutionnalisée sont toujours en place.

Troisièmement, les conditions énoncées par la communauté internationale, dans le cadre de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe de 1989, ne sont toujours pas appliquées dans leur totalité.

Puis-je rappeler aux membres du Conseil que la Déclaration de consensus, adoptée à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, a énoncé les lignes directrices du processus de négociation en Afrique du Sud? Ces directives étaient catégoriques et exprimaient les opinions de l'ensemble des Membres de cette organisation sur les critères nécessaires pour réussir le processus de transition pacifique vers une société démocratique non raciale.

Pour dissiper tous les doutes, qu'il me soit permis aussi de rappeler les dispositions pertinentes de cette déclaration.

"Nous sommes d'avis que les parties concernées devraient, dans le contexte du climat voulu, négocier de bonne foi l'avenir de leur pays et de son peuple dans une atmosphère qui, par accord mutuel entre les mouvements de libération et le régime sud-africain, soit exempte de violence. Le processus devrait s'engager selon les lignes directrices suivantes :

a) Les parties conviendront du mécanisme d'élaboration d'une nouvelle constitution reposant, entre autres, sur les principes susmentionnés, et des bases sur lesquelles la constitution sera adoptée;

b) Les parties conviendront du rôle que doit jouer la communauté internationale pour assurer une transition sans heurt vers un ordre démocratique;

M. Gambari

c) Les parties conviendront d'arrangements et de modalités intérimaires concernant le processus d'élaboration et d'adoption d'une nouvelle constitution, et de transition vers un ordre démocratique, dont l'organisation d'élections." (A/RES/S-16/1, par. 8)

Aujourd'hui l'Afrique du Sud est au bord du désastre. La violence persiste et les autorités sud-africaines semblent hésiter à faire avancer les négociations jusqu'à leur conclusion logique et en toute bonne foi. La tâche a déjà été clairement indiquée par les Etats africains lorsqu'ils ont demandé cette réunion. Il s'agit :

"... d'examiner la question de la violence en Afrique du Sud et de prendre toutes les mesures appropriées pour y mettre un terme et pour créer des conditions propices aux négociations devant mener à une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie." (S/24232, annexe, par. 4)

Deux questions essentielles doivent être examinées par ce conseil. Toutes deux peuvent saper la paix et la sécurité en Afrique du Sud, et par conséquent, dans la sous-région d'Afrique australe. La première est la violence et la deuxième est le fait que les négociations politiques sont dans l'impasse. Je traiterai les deux questions séparément.

La responsabilité de la violence politique en Afrique du Sud repose essentiellement sur le Gouvernement en place. Le Gouvernement sud-africain, en tant qu'autorité administrative, a la pleine responsabilité morale de garantir la sécurité de la vie, de la liberté et de la propriété de tout citoyen sud-africain, ainsi que celle de l'Etat. Dans les deux cas, le Gouvernement a échoué.

Je voudrais rappeler que le Secrétaire général, dans sa déclaration du 16 juin, à l'occasion de la Journée de Soweto, a indiqué clairement que :

"La violence ne sert aucun objectif politique utile, outre qu'elle n'est certainement pas propice à la paix ni à la stabilité."

(A/AC.115/PV.657, p. 9/10)

Il s'agit là d'une opinion que nous partageons tous, je crois. Mais très certainement, la violence qui fait rage en Afrique du Sud semble viser à créer un motif sinistre, celui de faire dérailler le processus vers une démocratie non raciale en Afrique du Sud. Sinon, comment expliquer ou justifier le fait

M. Gambari

que le Gouvernement sud-africain refuse d'appliquer l'accord qu'il avait accepté librement dans le cadre de l'Accord national de paix adopté le 14 septembre 1991? Peut-on concevoir qu'un Etat qui dispose d'une capacité de sécurité à toute épreuve pour garantir un état national d'urgence ne puisse maîtriser cette violence?

Au cours des quatre derniers mois, il y a eu une moyenne de 15 morts par jour, en Afrique du Sud, attribuées à des violences politiques. Les chiffres confirmés du nombre de morts pour les mois de mars, avril, mai et juin sont de 437, 356, 296 et 373, respectivement. Il existe également des enquêtes et des rapports d'investigation d'organisations respectables qui font amplement état de la violence et des degrés de culpabilité. Dans tous les cas, la culpabilité du Gouvernement sud-africain est flagrante - ne fût-ce que par omission. Par exemple, dans le cadre de l'Accord national de paix, certaines responsabilités incombent au Gouvernement sud-africain, notamment à ses forces de sécurité. Quelques-unes parmi celles-ci méritent d'être rappelées :

"a) La police doit s'efforcer de protéger le peuple sud-africain de tout acte criminel et le fera de façon rigoureusement objective, sans distinction de conviction politique ou d'association, de race, de religion, de sexe ou d'origine, des auteurs ou des victimes de ces actes;

b) La police doit s'efforcer d'empêcher la perpétration de crimes et doit tenter d'interpeller tous ceux qui sont raisonnablement suspects d'avoir commis des crimes et prendre les mesures nécessaires pour faciliter le cours de la justice;

c) La police se laissera guider par sa conviction qu'elle est responsable devant la société d'assurer des services de police et devra donc se comporter de façon à assurer et s'assurer du respect et de l'approbation du public;

d) La police, responsable du maintien de l'ordre, doit exiger de ses membres, dans l'exécution de leurs tâches, des normes de comportement plus élevées que chez les autres citoyens et, en conséquence, se montrer coopérative par des enquêtes et des poursuites judiciaires rapides et efficaces à l'encontre de ses propres membres soupçonnés d'avoir commis des actes illégaux et elle doit s'engager à poursuivre la formation et le perfectionnement appropriés de ses membres, conformément aux objectifs d'une police professionnelle et aux principes énoncés dans cet accord."

M. Gambari

Malgré ces responsabilités des forces de sécurité clairement énoncées, aujourd'hui, nous avons à faire face à la complicité flagrante de la police dans des faits de violence qui menacent le tissu même de la société sud-africaine. Mais ce qui est peut-être plus inquiétant encore, c'est le refus délibéré de l'administration De Klerk d'utiliser ses pleins pouvoirs administratifs, législatifs et exécutifs pour maîtriser la violence qui fait rage.

Outre ces actes d'omission, il existe d'autres raisons de croire à la complicité du Gouvernement dans la violence. Premièrement, c'est le Gouvernement qui a légalisé le port d'armes dangereuses en public en prétendant qu'il s'agissait d'armes culturelles.

Deuxièmement, le Gouvernement est responsable de la conduite de ses mandataires militaires, tels que les escadrons de la mort CCB, Koevoets et le bataillon Buffalo 32, qui ont été formés à l'extérieur de l'Afrique du Sud par le SADF et amenés ensuite dans le pays. Dans un élan tardif mais cependant bienvenu, le Gouvernement sud-africain aurait décidé de dissoudre ces horribles unités militaires et paramilitaires.

Troisièmement, le Gouvernement est revenu sur l'accord d'éliminer progressivement les camps-dortoirs pour hommes seuls dans les townships pour les transformer au moins en unités familiales clôturées, même après avoir reconnu la violence qui en émanait.

Enfin, le Gouvernement doit assumer la pleine responsabilité, ne serait-ce qu'indirectement, de la conduite de ses institutions qui se traduit inmanquablement par des enquêtes policières inadéquates, par des simulacres de procès et des acquittements arbitraires des auteurs d'actes de violence, par des peines de prison et des cautions inefficaces et par le fait que la police étouffe les affaires.

Comme le dit le rapport de la Commission Goldstone, publié en avril dernier :

"La conduite criminelle bien établie de certains membres de la police sud-africaine et de la Police kwazouloue n'a fait que confirmer chez de très nombreux Sud-Africains l'idée selon laquelle le Gouvernement ou ses organismes sont, de par leurs activités, responsables de la violence."

(A/47/266, p. 5)

M. Gambari

Je pourrais ajouter que ce point de vue s'est également répandu dans le monde. Le récent rapport sur la violence de la Commission internationale de juristes, dans sa conclusion, note que "... des cyniques pourraient suggérer que la violence peut être utilisée comme raison pour différer les élections d'une Assemblée constituante, mais elle n'est pas un choix. Si la violence n'est pas enrayée maintenant", poursuit le rapport, "elle ne sera plus maîtrisable et deviendra endémique et il n'y aura pas de vainqueurs. Elle aura également un effet très pervers sur l'économie. La violence est le problème le plus pressant que connaît l'Afrique du Sud en ce moment."

M. Gambari

Voilà la situation qui existe en Afrique du Sud, y compris la prolifération de la violence. Personne, et les Membres de cette Organisation moins que quiconque, ne se complaît à accuser gratuitement le régime De Klerk de complicité dans la violence, mais les faits parlent d'eux-mêmes, tout comme l'escalade du nombre des morts. Les actes de commission ou d'omission de la part du gouvernement De Klerk sont très bien résumés dans l'article d'Anthony Lewis paru dans le The New York Times, du 6 juillet 1992, où il est dit que :

"A tout le moins, M. De Klerk et ses collègues ont fait preuve d'une insensibilité et d'un attentisme flagrants devant la violence. Lorsque les auteurs présumés d'assassinats sont arrêtés, on dirait que rien ne se passe. Neuf officiers de police ont été accusés d'un massacre à Sobokeng il y a deux ans; ils sont toujours en activité. Malgré toutes les attaques perpétrées dans les trains, une seule personne a été jugée et condamnée."

Tout ce que l'on peut ajouter à cette évaluation amère, c'est que le Gouvernement sud-africain semble avoir abdiqué ses responsabilités les plus élémentaires à l'égard de ses citoyens et de l'Etat. Néanmoins, le climat de violence politique ambiant confronte tous les Sud-Africains à une situation profondément tragique et dangereuse qui représente manifestement un obstacle à la paix et à la stabilité de cette nation. Le Conseil de sécurité devrait donc lancer un appel à toutes les parties à l'Accord national de paix pour qu'elles oeuvrent de concert en vue d'appliquer ses dispositions et de donner collectivement ses chances à la paix en Afrique du Sud.

S'agissant de l'interruption des négociations politiques, il est inutile de rappeler la nécessité impérieuse d'un règlement négocié du problème sud-africain. Si les négociations qui se déroulent dans le cadre de la CODESA ont fait avancer le processus politique de façon positive, elles sont maintenant enlisées à leur étape la plus cruciale - celle de la question vitale et inévitable de l'élaboration de la constitution. Que le régime sud-africain ait choisi à ce stade de créer un obstacle aux négociations soulève de graves questions sur sa sincérité et sur son engagement à long terme en faveur d'une démocratie non raciale dans ce pays.

Deux éléments importants sont en jeu et doivent être soulignés. Premièrement, les principes démocratiques confirmés par le temps, universellement acceptés et qui définissent les véritables démocraties ne

M. Gambari

peuvent être ignorés en Afrique du Sud sous prétexte qu'un gouvernement par la majorité dans ce pays équivaldrait à une domination noire. Deuxièmement, alors qu'il est naturel et souhaitable de demander des garanties de protection des droits de la minorité, il ne faut pas, sous ce prétexte, accorder un droit de veto de la minorité blanche qui pourrait facilement perturber le fonctionnement normal d'une société démocratique non raciale.

A cet égard, je ne puis que rappeler ce qu'a dit récemment le Président de l'African National Congress, M. Nelson Mandela : "L'élaboration de la constitution devrait être un processus unificateur et légitime, bénéficiant d'un appui écrasant". On ne voit guère comment cela pourrait se réaliser si De Klerk et ses collègues se retranchent sur des positions qui, loin d'aider l'Afrique du Sud à progresser vers une démocratie non raciale, ne cherchent qu'à protéger certains intérêts minoritaires.

On ne saurait aussi insister sur le rôle que jouent le Conseil et la communauté internationale dans la reprise des négociations qui se trouvent dans l'impasse. Mais à la base, la curieuse question se pose de savoir si le Gouvernement sud-africain ne préparait pas depuis le début une grande stratégie politique en vue de faciliter sa réintégration dans la communauté internationale et la levée des sanctions mondiales, sans vraiment abandonner le pouvoir dans ce pays. Voilà la question vitale que le Conseil doit garder à l'esprit au cours de son présent débat.

Sans abuser davantage du temps précieux du Conseil, je voudrais terminer en disant que le Conseil a l'obligation, en vertu du mandat que lui confère la Charte, de prendre immédiatement une décision au sujet de la situation en Afrique du Sud. En outre, la responsabilité morale incombe à la communauté internationale d'appliquer la Déclaration de 1989 des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

Je reviens de Londres où j'ai participé à des audiences internationales sur la violence en Afrique du Sud et sur l'application de l'Accord national de paix. Là, j'ai entendu des témoignages convaincants et dramatiques de Sud-Africains et d'autres ayant eu une expérience directe de la violence, et l'appel qu'ils ont lancé à la communauté internationale pour qu'elle assume ses responsabilités morales. Je voudrais également me référer en particulier aux observations finales de l'archevêque Trevor Huddleston, dont j'ai demandé qu'une copie soit transmise aux membres du Conseil de sécurité.

M. Gambari

La communauté internationale demande maintenant au Conseil de faire face à la situation en Afrique du Sud. Différentes suggestions ont été faites, allant de l'introduction de contrôles internationaux pour surveiller la mise en oeuvre de l'Accord de paix, en particulier, et le respect des lois, en général, à la participation directe dans les négociations politiques pour garantir la neutralité de l'organisateur et du lieu de la réunion. L'expérience récente de la violence politique dans d'autres pays devrait obliger le Conseil à agir opportunément. Un vaste éventail d'actions pourraient être entreprises.

Je voudrais enfin ajouter que les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies étaient attachés au principe de l'indivisibilité de la paix, tel qu'il est consacré dans la Charte de l'Organisation. Par conséquent, le Conseil de sécurité, en tant qu'organe de notre organisation chargé au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales doit clairement démontrer que les pertes en vies humaines tragiques, fréquentes et en progression constante dans les townships noirs d'Afrique du Sud méritent une réaction prompte, concrète et efficace au même titre que les pertes de vies humaines à Sarajevo, dans l'ancienne Yougoslavie.

L'Afrique du Sud lance un nouveau défi à ce Conseil et aux Nations Unies. Nous ne pouvons manquer de le relever comme il se doit.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BUTLER (Australie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous admirons la façon dont vous présidez notre Conseil.

Je vous remercie de l'occasion que vous m'offrez de prendre la parole devant le Conseil de sécurité lors de cette réunion extraordinaire consacrée à la grave situation qui règne en Afrique du Sud.

Les événements d'Afrique du Sud sont depuis longtemps une source d'inquiétude pour l'Australie. Les Gouvernements australiens qui se sont succédé ont fermement condamné les injustices de l'apartheid - les morts, les arrestations arbitraires, les inégalités flagrantes, et le manque d'opportunités pour ceux dont la peau n'est pas blanche.

M. Butler (Australie)

L'Australie, avec de nombreux autres pays, a activement oeuvré dans les instances internationales et dans les représentations et les contacts bilatéraux, pour faire pression sur le Gouvernement sud-africain et l'amener à démanteler l'apartheid. Nombre de nos politiques ont été élaborées au sein du Commonwealth des nations et de son comité des ministres des affaires étrangères sur l'Afrique australe. Ce sont les chefs de gouvernement du Commonwealth qui, à Harare, en octobre 1991, ont adopté une approche par étape de la levée des sanctions, aux termes de laquelle les sanctions seraient levées progressivement au fur et à mesure que des progrès seraient réalisés sur la voie d'une démocratie non raciale. Nous pensons que cette approche a réellement contribué à faire pression pour provoquer des changements en Afrique du Sud.

Les Australiens se sont hâtés de saluer la décision prise par le Gouvernement sud-africain de commencer le processus de démantèlement de l'apartheid et d'entamer des négociations avec les autres parties en Afrique du Sud. Les Australiens se sont également félicités de voir qu'à une étape critique de son histoire, l'Afrique du Sud disposait de leaders tels que Nelson Mandela qui, en dépit de leurs expériences personnelles, ont prouvé de façon véritablement remarquable qu'ils étaient résolus à poursuivre la voie de la réconciliation et d'un règlement constitutionnel négocié.

L'Australie est profondément consternée de la rupture des négociations constitutionnelles et de la suspension des pourparlers à la Conférence pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Nous connaissons les éléments qui contribuent à la rupture des pourparlers, notamment la poursuite de la violence à grande échelle en Afrique du Sud. Les Australiens ont été révoltés devant l'horrible massacre de femmes et d'enfants à Boipatong le 17 juin. Nous avons instamment demandé au Gouvernement sud-africain de traduire en justice aussi rapidement que possible les responsables du massacre et de suivre les recommandations de la Commission d'enquête Goldstone. Nous avons également invité instamment toutes les parties en Afrique du Sud à faire preuve de retenue à cette époque particulièrement difficile.

M. Butler (Australie)

Nous avons entendu les appels à une participation internationale en Afrique du Sud pour appuyer un retour à la table de négociations et contribuer à la cessation de l'effusion de sang. Dans ce contexte, il est impératif que la communauté internationale réagisse aux pertes de vie continuelles et continue d'appuyer la campagne en faveur des droits de l'homme en Afrique du Sud. Nous espérons vivement que la participation internationale contribuera à créer un climat de confiance afin que l'impasse actuelle dans les négociations soit surmontée et la violence éliminée.

Nous partageons l'opinion, exprimée dans le projet de résolution, de beaucoup de ceux qui ont pris la parole au cours de ce débat, selon laquelle le temps est venu pour une participation directe en Afrique du Sud. Il est clair qu'il faut une action rapide, efficace et constructive de la part des Nations Unies et d'autres organes internationaux pour éradiquer la violence et rétablir la confiance dans les négociations constitutionnelles.

L'Australie approuve le projet de résolution proposé lorsqu'il affirme que, dans une première phase, un représentant spécial doit être nommé afin qu'il recommande des mesures dont l'adoption aiderait à mettre fin effectivement à la violence, ainsi qu'à créer les conditions favorables à des négociations qui conduiraient à une transition pacifique en Afrique du Sud. Nous estimons que la forme précise de toute participation ultérieure des Nations Unies ne doit être définie qu'après la présentation du rapport du Représentant spécial au Conseil de sécurité.

Nous observons que diverses options ont été mentionnées : une mission de bons offices ou d'enquête, une présence pour le maintien de la paix, la création d'un bureau du Représentant spécial, entre autres. Nous espérons que, lors de la détermination de la forme définitive de la participation des Nations Unies, le Conseil de sécurité accordera une importance appropriée aux besoins et aux désirs de toutes les parties en Afrique du Sud.

Il importera qu'aient lieu une coordination et des consultations étroites entre les diverses organisations internationales concernées par la situation en Afrique du Sud, afin qu'un appui soit donné d'une manière complémentaire et mutuellement soutenue. Nous estimons qu'il y aura de grandes possibilités de coopération entre les Nations Unies et d'autres organisations, comme le Commonwealth, notamment aux fins de consolider l'Accord de paix et d'appuyer les comités de la paix locaux qui ont été créés en vertu de l'Accord.

M. Butler (Australie)

Par conséquent, le Gouvernement australien considère que cette séance du Conseil de sécurité doit être vue comme l'amorce d'une campagne internationale concertée pour le rétablissement d'un climat propice à l'élimination de la violence et à la reprise des négociations au sein de l'Afrique du Sud, et non comme une fin en soi.

Pour terminer, l'Australie est disposée à contribuer au processus d'une façon active et positive. Le Premier Ministre Keating et le Ministre des affaires extérieures Evans ont affirmé publiquement l'engagement pris par l'Australie d'appuyer et de participer à des mécanismes internationaux qui soient acceptables pour toutes les parties en Afrique du Sud et qui contribuent à l'établissement rapide d'une démocratie non raciale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le deuxième Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires extérieures de l'Ouganda, S. E. M. Ssemogerere, à qui je souhaite la bienvenue. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SSEMOGERERE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation ougandaise, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je saisis cette occasion pour féliciter le Gouvernement et le peuple du Cap-Vert d'avoir accompli avec succès un exercice électoral, qui a mené à un transfert de pouvoir pacifique et démocratique dans votre pays. Je vous assure de la coopération de ma délégation dans l'exercice de vos responsabilités.

Permettez-moi également d'exprimer nos sincères remerciements à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Paul Noterdaeme, Représentant permanent de la Belgique, pour la compétence avec laquelle il a présidé les travaux du Conseil au cours du mois de juin.

Je saisis aussi cette occasion pour féliciter S. E. M. Boutros Boutros-Ghali de son élection bien méritée au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Je prononce ma déclaration simplement pour souligner la gravité des questions soulevées jusqu'à maintenant, notamment par mon collègue et frère, S. E. M. Djibo Ka, Ministre des affaires extérieures du Sénégal, qui représente le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Je tiens également à exprimer dès maintenant les remerciements de ma délégation au Conseil de sécurité pour la tenue de ces séances spéciales, qui nous donnent à tous l'occasion d'examiner les événements en Afrique du Sud. Je suis très heureux de la teneur générale des déclarations qui ont été faites jusqu'à maintenant sur l'Afrique du Sud et des suggestions constructives qui ont été présentées, et qui se reflètent dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Monsieur le Président, vous présidez les travaux du Conseil à un moment crucial, au moment où il examine la grave question de l'escalade de la violence politique en Afrique du Sud dirigée contre les communautés noires et, notamment, de l'odieux massacre commis dans le township de Boipatong dans la nuit du 17 juin 1992 et des coups de feu tirés subséquemment par des éléments de l'appareil de sécurité sud-africain sur des manifestants innocents et non armés. Le Conseil se réunit aussi à un moment où les négociations dans le cadre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) sont au bord de l'échec en raison de l'escalade de la violence. Pour cette raison, la responsabilité spéciale incombe au Conseil de s'assurer que cette violence, qui représente en particulier une menace à la paix et à la sécurité régionales, peut être contenue afin qu'on puisse frayer la voie à une reprise des négociations.

Des espoirs sont nés lorsque le régime de Pretoria s'est joint à d'autres parties pour signer l'Accord national de paix et mettre en place la CODESA. Il s'est agi là d'événements favorables au processus de négociation pacifique et à la transition vers une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

Il ne fait aucun doute que les négociations en Afrique du Sud n'ont absolument pas été menées entre des parties égales. Le régime de Pretoria possède un avantage et une influence stratégiques majeurs dans tout le processus, par suite de son monopole sur les médias et sur la puissance économique, politique et militaire du pays. Néanmoins, l'African National Congress (ANC) et d'autres forces nationalistes ont fait un effort supplémentaire en acceptant de s'associer à ce processus, dans l'espoir de contribuer à un changement démocratique et pacifique en Afrique du Sud.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Si nous voulons que les négociations reprennent et soient couronnées de succès, il faut donc corriger les déséquilibres dans tout le processus, ce qui a été dit clairement par le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe. Il faut donc que toutes les parties fassent preuve de compréhension dans un esprit de concession mutuelle, surtout en ce qui concerne la question des principes constitutionnels sur lesquels il faudra s'entendre si nous voulons que l'Afrique du Sud devienne une société démocratique et non raciale. Le Conseil et la communauté internationale ont le devoir et la responsabilité de continuer d'appuyer les parties qui s'efforcent légitimement d'apporter des changements pacifiques et démocratiques en Afrique du Sud. Dans cet ordre d'idées, ma délégation lance un appel à toutes les parties en Afrique du Sud pour qu'elles appuient sans réserve le processus de négociation.

J'ai eu le privilège d'être un des membres du Groupe d'observateurs de l'Organisation de l'unité africaine qui, avec l'Organisation des Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés, la Communauté économique européenne (CEE) et les représentants du Commonwealth, s'est rendu en Afrique du Sud en tant qu'observateurs de la CODESA II en mai 1992. D'après mon expérience acquise à ce moment-là, je n'ai aucun doute quant à l'influence considérable que le Gouvernement sud-africain a sur tout le processus de négociation. Le Gouvernement sud-africain a donc l'obligation et les moyens de prendre des mesures pour éliminer tous les obstacles aux négociations, d'instaurer la confiance nécessaire à celles-ci et de montrer clairement son attachement aux principes internationalement approuvés de la démocratie constitutionnelle.

Ma délégation est également profondément préoccupée par le fait que le Gouvernement sud-africain a fait peu pour dissiper les accusations selon lesquelles des éléments du gouvernement, notamment des forces de sécurité, fomentent la violence. Le massacre de Boipatong montre à l'évidence que des éléments à la solde du Gouvernement sud-africain et logés dans des camps-dortoirs non mixtes étaient responsables du massacre. Selon certains indices, les autorités de sécurité compétentes ont été alertées avant que le massacre n'ait lieu mais ont décidé de ne pas prendre de mesures préventives.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Comme si cela ne suffisait pas, le personnel de sécurité qui a ensuite été déployé dans la région s'est joint à ce massacre : ils ont ouvert le feu et tué des personnes innocentes.

Il est donc insoutenable que le régime de Pretoria affirme ou prétende ne pas être au courant des causes qui ont engendré cette violence politique qui persiste en Afrique du Sud, n'avoir rien à voir avec la poursuite de ces actes ou être incapable de les arrêter. Le Gouvernement sud-africain ne saurait être exonéré d'une participation à la violence politique et de l'interruption qui en a découlé du processus de la CODESA.

Le régime de Pretoria doit avoir le courage de se montrer à la hauteur de ses responsabilités et des attentes de la communauté internationale en protégeant la vie et les biens de toute la population d'Afrique du Sud, sans distinction de race, de couleur ou d'affiliation politique. Il est incompréhensible que le Gouvernement sud-africain, avec tous les pouvoirs dont il dispose, n'ait pu le faire depuis si longtemps, ce qui a entraîné la mort de plus de 11 000 personnes au cours des cinq dernières années.

La violence politique qui règne en Afrique du Sud n'est pas propice à l'instauration de la confiance entre les peuples d'Afrique du Sud, entre l'Afrique du Sud et les Etats voisins de première ligne ou entre l'Afrique du Sud et le reste de l'Afrique. Cette violence a des effets négatifs sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous ne devons pas oublier que, depuis longtemps, les pays de la région étaient victimes de la violence inspirée de l'Afrique du Sud. A moins que la violence politique qui règne en Afrique du Sud ne cesse, nous risquons de la voir déborder sur le reste de la région et le reste du continent.

Une Afrique du Sud démocratique et non raciale offre de vastes possibilités à tous les peuples d'Afrique du Sud, aux Etats de première ligne et à tout le reste de l'Afrique grâce à la coopération économique, technique, technologique et socioculturelle. Le Traité portant création de la Communauté économique africaine fournit un cadre utile à une coopération de ce genre en Afrique. Une Afrique du Sud démocratique et non raciale pourrait apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs et des buts consacrés dans le Traité.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Nous prions instamment le Conseil d'exiger de la part du Gouvernement sud-africain qu'il étudie tous les incidents de violence et poursuive promptement tous ceux qui y ont participé, y compris les membres de son appareil de sécurité. C'est ainsi seulement que nous pourrions créer un nouveau climat de confiance parmi les peuples opprimés d'Afrique du Sud, en particulier, et d'Afrique en général. Le régime doit mettre en oeuvre intégralement et fidèlement toutes les dispositions de l'Accord national de paix, y compris les accords concernant les camps-dortoirs non mixtes, l'interdiction du port d'armes dangereuses en public, la démobilisation des unités de mercenaires étrangers dans les Forces de défense et de police sud-africaines et la protection efficace des usagers des transports publics. C'est ainsi seulement que pourra régner une atmosphère propice à la reprise des négociations pacifiques.

Enfin, nous estimons que la situation en Afrique du Sud est telle que le Conseil de sécurité des Nations Unies doit s'intéresser sérieusement au drame qui se déroule là-bas. L'Organisation des Nations Unies a la responsabilité d'empêcher que la situation ne se détériore davantage et ne devienne incontrôlable. La paix dans la région est menacée, ainsi que la vie et les biens de centaines de milliers de personnes. Nous prions donc instamment le Conseil de sécurité de charger le Secrétaire général de désigner d'urgence un représentant spécial pour étudier les causes fondamentales de la violence qui se poursuit et de présenter les recommandations appropriées au Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le deuxième Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant suspendre la séance aux fins de consultations.

La séance, suspendue à 20 h 5, est reprise à 21 h 30.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est la représentante du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme FRECHETTE (Canada) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous offrir nos plus sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de ce Conseil et vous assurer de l'entière collaboration du Canada dans l'accomplissement de votre tâche.

Nous nous réunissons à un moment critique pour l'Afrique du Sud et pour tous ceux qui ont combattu avec tant de détermination le système odieux de l'apartheid. Il est important que cette question soit portée à l'attention du Conseil de sécurité. Nous encourageons les efforts qui sont faits par les organisations telles que les Nations Unies et le Commonwealth afin de développer une réponse internationale coordonnée.

Depuis deux ans et demi, des changements positifs sont survenus en Afrique du Sud. En décembre dernier, nous nous sommes réjouis de la mise en marche de négociations impliquant toutes les parties et visant à faire de l'Afrique du Sud un Etat non raciste et démocratique. Il est bien évident que ni le Canada, ni aucun autre pays ne saurait prétendre être en mesure de prescrire un modèle constitutionnel particulier aux Sud-Africains. Nous sommes toutefois convaincus qu'il faut parvenir à un règlement politique par des négociations pacifiques et faire ratifier ce règlement au moyen d'élections libres et justes.

(L'oratrice poursuit en anglais)

Cependant, la lutte pour la paix, la justice et l'égalité n'est pas encore terminée. La violence et le massacre tragique survenu récemment dans le township de Boipatong ont mis en péril l'avenir des négociations. En dépit de l'Accord national de paix signé en septembre dernier, les actes de violence se sont, hélas, multipliés à un rythme alarmant. Par conséquent, la confiance fragile qui commençait à s'établir au sein de l'Afrique du Sud a été gravement entamée.

Les tueries insensées ont suscité la colère de la population sud-africaine. Les auteurs de ces horribles crimes n'ont souvent pas été arrêtés, ni accusés, engendrant ainsi une immense frustration parmi la

Mme Fréchette (Canada)

population du pays. Pour des millions de Sud-Africains, la violence est un fait de leur vie quotidienne et viole leurs droits fondamentaux : la liberté d'action, la liberté d'expression et la liberté de la crainte. Si l'Afrique du Sud veut transformer sa société et prendre la place qui lui revient au sein de la communauté des nations, elle doit mettre fin à la violence.

Il est évident que le Gouvernement sud-africain doit déployer des efforts beaucoup plus grands pour veiller à ce que les forces de sécurité protègent tous les Sud-Africains et acquièrent leur confiance, quelle que soit leur race ou leur affiliation politique. Il doit traduire en justice les auteurs d'actes criminels. Dans ce contexte, les annonces faites hier par le Président De Klerk de mesures pour combattre la violence, y compris la dissolution des unités militaires controversées, sont des mesures bienvenues. Mais enrayer la violence ne sera pas une tâche simple ou rapide. Tous les groupes ont leur part de responsabilité en ce qui concerne la persistance de la violence, et tous les groupes doivent assumer la responsabilité de mettre fin au cycle actuel d'agression, d'accusations et de méfiance.

Aucun d'entre nous ne voudrait sous-estimer les difficultés qui attendent l'Afrique du Sud, et certainement pas le Canada. En avril dernier, notre Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, Mme Barbara McDougall, qui préside le Comité des Ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe, s'est rendue en Afrique du Sud. A cette occasion, elle s'est entretenue avec les parties sud-africaines des répercussions sérieuses que la recrudescence de la violence pourrait avoir sur les pourparlers constitutionnels. Elle a souligné la nécessité d'un effort plus important de la part de toutes les parties en vue de mettre fin à la violence et de favoriser un climat de tolérance démocratique.

A la suite du massacre de Boipatong, Mme McDougall a écrit au Président De Klerk et à M. Mandela pour leur réitérer ses préoccupations. Elle leur a indiqué que l'enquête sur le massacre de Boipatong devait se dérouler dans des conditions acceptables pour toutes les parties. Elle leur a indiqué également qu'il faudrait donner suite aux conclusions de cette enquête. A cette fin, elle a proposé que des observateurs internationaux, qui agiraient en vue d'appuyer l'Accord national de paix, pourraient jouer un rôle utile qui consisterait à faire passer l'Afrique du Sud de cette période tragique à une ère de démocratie pacifique et non raciste.

Mme Fréchette (Canada)

Au cours des dernières semaines, Mme McDougall a entretenu des contacts étroits sur cette question avec le Secrétaire général du Commonwealth, avec les autres Ministres des affaires étrangères du Commonwealth et avec les dirigeants sud-africains. La visite récente du Chef Anyaoku en Afrique du Sud et les discussions auxquelles a participé le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, peuvent nous aider à trouver une solution. Une ligne de conduite doit être définie en vue d'en finir avec la violence et de permettre aux parties de retourner à la table de négociation. Tous devront faire preuve de souplesse et d'un esprit de compromis. Nous devons trouver une façon pratique de restaurer le climat de confiance qui nous permettra de sortir de l'impasse dangereuse actuelle. Nous exhortons le Conseil de sécurité à entériner aujourd'hui la proposition d'envoyer un représentant spécial du Secrétaire général en Afrique du Sud en vue de contribuer à instaurer de telles conditions.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OSVALD (Suède) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous félicite de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis certain que vous vous acquitterez de vos fonctions de la façon la plus louable possible.

En ce moment décisif pour l'avenir de l'Afrique du Sud, la violence jette une ombre sur les progrès réalisés jusqu'à présent dans le processus de négociation.

Le Gouvernement suédois, qui appuie depuis de nombreuses années la cause de la démocratie en Afrique du Sud, est profondément préoccupé par la poursuite de violence et l'actuel point mort dans les négociations. Ces négociations avaient fait des progrès considérables au cours de ces dernières années. Nous étions particulièrement encouragés par les mesures importantes prises dans la voie de la démocratie grâce aux travaux de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA). Pour la première fois, la majorité de la population sud-africaine a participé à des négociations sur la constitution du pays.

M. Osvald (Suède)

Reconnaissant les tendances positives et les accords politiques conclus ensuite en Afrique du Sud, le Gouvernement suédois a déclaré qu'il était prêt à tenir compte de cette évolution dans ses relations et sa coopération avec l'Afrique du Sud. Le Gouvernement suédois a également déclaré qu'il envisagera la levée des sanctions contre l'Afrique du Sud en fonction des progrès concrets réalisés en Afrique du Sud.

Le processus de réforme est la seule option possible. Il doit se poursuivre et être mené à bien pour permettre un avenir pacifique et prospère à tous les Sud-africains. Ce processus mérite tout l'appui et l'encouragement de la communauté internationale.

Nous devons toutefois reconnaître que la violence constitue une grave menace pour la poursuite du processus de réforme et pour les possibilités de solution pacifique et durable au défi sud-africain.

Le Gouvernement suédois a condamné à maintes reprises la persistance de la violence en Afrique du Sud. Il a déclaré que le Gouvernement sud-africain doit étudier avec soin la situation et assumer la responsabilité qui lui incombe de protéger la vie et les biens de tous les citoyens. Les autres parties concernées doivent également assumer toutes leurs responsabilités et combattre énergiquement la violence, conformément à l'Accord de paix signé l'année dernière.

A ce stade, nous devons nous demander quel rôle devrait jouer la communauté internationale, et en particulier les Nations Unies, dans les efforts visant à établir la démocratie en Afrique du Sud.

Il y a près de trois ans, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Par cette Déclaration, la communauté internationale a parlé pour la première fois d'une seule voix pour condamner l'odieux système de l'apartheid.

M. Osvald (Suède)

Aujourd'hui, le moment est venu pour les Nations Unies d'agir de façon décisive. Elles devraient aider les parties à déployer des efforts pour mettre fin aux ravages de la violence qui a fait plus de 1 800 morts cette année seulement. Le processus de réforme dans le cadre de la CODESA doit, comme je l'ai dit, être réactivé. Ici aussi, les Nations Unies pourraient jouer un rôle important en contribuant à créer les conditions qui permettraient à ceux qui participent au processus de surmonter leur méfiance et leur manque de confiance.

Ces éléments apparaissent dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Je voudrais assurer les membres du Conseil que le Gouvernement suédois appuiera pleinement la décision que prendront le Conseil de sécurité et le Secrétaire général à cet égard. Nous nous engageons également à coopérer avec eux par tous les moyens à notre disposition.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Suède des paroles aimables qu'il m'a adressées. L'orateur suivant est la représentante de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme WILLBERG (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : La Nouvelle-Zélande vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence ce mois-ci. Nous remercions également le Conseil de sécurité de nous avoir permis de prendre la parole ici aujourd'hui. Je voudrais tout d'abord dire à la fois que nous sommes profondément préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations en Afrique du Sud et que nous appuyons leur promptre reprise. Nous sommes également profondément préoccupés par les événements violents qui ont eu lieu récemment en Afrique du Sud et qui ont été illustrés si tragiquement à Boipatong.

Nous nous félicitons de la convocation de cette séance extraordinaire. Elle fait suite à l'initiative des dirigeants sud-africains de s'adresser aux Nations Unies. Des discussions préliminaires à l'époque du récent sommet de l'OUA, à Dakar, ont eu lieu entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Ministre des affaires étrangères sud-africain et les dirigeants de l'African National Congress et de l>Inkatha Freedom Party. Il est important que ces représentants et d'autres participants aux négociations de la CODESA, assistent à cette séance.

Mme Willberg (Nouvelle-Zélande)

La Nouvelle-Zélande espère que la bonne volonté et l'approche constructive du Conseil inciteront les intéressés à revenir à la table des négociations le plus tôt possible et à mettre fin à la violence. On a déjà tant fait pour reléguer les iniquités de l'apartheid aux archives de l'histoire. Ces efforts ne doivent pas faiblir maintenant. Il reste encore beaucoup à faire. Nous voyons dans la politique du laisser-aller et de la récrimination la plus grande menace aux espoirs d'édification d'une Afrique du Sud vraiment non raciale et démocratique. Le but que nous devons tous poursuivre est la reprise des négociations en Afrique du Sud.

Afin que les négociations réussissent, le problème de la violence doit être examiné. Cet héritage tragique de l'apartheid détruit la confiance nécessaire pour édifier une Afrique du Sud nouvelle. Elle croît en ampleur et en férocité. Ceux qui perpètrent cette violence, ou qui l'approuvent, doivent en répondre. Pour l'endiguer, il faut une action concertée et de la discipline. Toutes les parties en Afrique du Sud, et en particulier ceux qui détiennent le pouvoir, doivent intensifier leurs efforts pour mettre fin à l'effusion de sang et traduire en justice les responsables.

Alors que le Conseil examine le rôle que pourraient jouer les Nations Unies, nous pensons que certains principes devraient le guider. Comme l'ont montré les décennies tragiques de l'apartheid, des solutions ne sauraient être imposées de l'extérieur. L'action internationale ne peut elle-même prendre la place d'un engagement national et de la négociation. Mais elle peut, dans le cas de l'Afrique du Sud, contribuer à l'instauration de la confiance dont les parties elles-mêmes ont besoin pour préserver les gains du processus de la CODESA et aller de l'avant. Nous espérons, donc, que les décisions de ce Conseil seront précises, pratiques, conçues pour être promptement mises en oeuvre et acceptables pour tous en Afrique du Sud. A cette fin, la Nouvelle-Zélande appuie l'envoi rapide d'un représentant spécial des Nations Unies en Afrique du Sud, afin qu'il entreprenne des consultations et présente un rapport au Conseil.

Pendant de nombreuses années, la Nouvelle-Zélande a appuyé sans réserve l'action menée par le Commonwealth contre l'apartheid. Notre Premier Ministre a confirmé au Secrétaire général du Commonwealth, lorsqu'ils se sont

Mme Willberg (Nouvelle-Zélande)

rencontrés récemment dans notre capitale, que la Nouvelle-Zélande envisageait de participer à de nouvelles initiatives du Commonwealth approuvées par les principales parties en Afrique du Sud.

La Nouvelle-Zélande est heureuse de voir que le Gouvernement sud-africain accepte d'entendre les points de vue des Nations Unies. Accepter des conseils de l'extérieur est toujours une entreprise particulièrement délicate, mais cela peut ouvrir de nouvelles perspectives utiles. Ce qu'il faut en principe c'est que toutes les parties fassent preuve d'un esprit de compromis. A cet égard, mon gouvernement pense que toute résolution qu'adoptera le Conseil de sécurité devrait refléter cette qualité de compromis et le besoin de modération. Elle devrait s'élever contre les politique d'affrontement et de politique du pire.

Nous saluons les progrès remarquables que les dirigeants sud-africains ont réalisés jusqu'ici dans leurs négociations. Il faudra beaucoup de courage et de détermination pour avancer encore vers la démocratie pour tous les peuples de ce pays. Mais il n'y a pas d'alternative acceptable et pas d'autre moyen d'y parvenir, si ce n'est la négociation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante de la Nouvelle-Zélande des paroles aimables qu'elle m'a adressées. L'orateur suivant est le représentant du Népal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ACHARYA (Népal) (interprétation de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir de vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet; nous vous souhaitons tous les succès possibles à ce poste. J'ai également le plaisir d'exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Paul Noterdaeme, de la Belgique, pour sa direction éclairée des travaux du Conseil pendant le mois de juin.

Je souhaite également saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation à Nelson Mandela, un dirigeant visionnaire et un homme d'Etat, pour sa présentation de la situation en Afrique du Sud et des obstacles qui s'opposent au dialogue politique. J'exprime également ma reconnaissance à M. Makwetu, Président du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), pour sa présentation.

M. Acharya (Népal)

L'apartheid représente la violation la plus flagrante des principes directeurs de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Son élimination a été l'une des missions les plus intenses de cette organisation depuis sa création. Une des réussites historiques de cette mission a été la Déclaration adoptée à l'unanimité par la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette déclaration représente un cadre universellement accepté pour mettre fin à l'apartheid au moyen de la négociation, car l'apartheid est un anachronisme absolu dans un ordre international qui change rapidement.

Certes, la Déclaration énonce les conditions préalables nécessaires à l'établissement d'un climat favorable à des négociations ainsi que les directives du processus de négociation, mais il revient à la population sud-africaine d'élaborer les détails de la transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. Le Népal a suivi avec un optimisme réservé l'évolution vers la réalisation de cet objectif au cours de ces deux dernières années. Nous louons les dirigeants des mouvements de libération nationale qui ont fait preuve d'habileté politique, de vision et de patience malgré l'injustice, l'oppression et la persécution auxquelles ils ont été soumis pendant de longues années. Nous avons aussi noté l'engagement répété du gouvernement minoritaire en faveur des négociations pour l'édification d'une société démocratique et non raciale.

M. Acharya (Népal)

Le Gouvernement et le peuple du Népal ne doutent pas que le processus de changement complexe dans lequel l'Afrique du Sud est actuellement engagée se fera sans heurt. La violence fait inextricablement partie de l'apartheid. L'apartheid nourrit et encourage la violence, car le système lui-même constitue le déni absolu de toutes les normes de la décence humaine. La Déclaration de la seizième session extraordinaire reconnaît, au paragraphe 8, qu'il existe un lien entre l'atmosphère de violence et le processus de négociation. La complexité même du processus de négociation a donné lieu à des réactions et à des antagonismes. La violence persistante et le carnage insensé ont menacé de faire dérailler les négociations dès le début. Toutefois, notre optimisme était soutenu par le fait que les négociations, bien qu'interrompues, étaient en bonne voie. Le massacre de Boipatong a donc été un rude choc pour nous.

Ma délégation comprend parfaitement la souffrance et l'indignation que ressent la population majoritaire de l'Afrique du Sud face à ce carnage. Ce drame qui s'inscrit dans une longue série tragique a renouvelé les accusations de complicité dans la violence contre l'appareil de sécurité de l'Etat. Cette atrocité a ramené le fragile processus de négociation au point mort.

Il est vrai que les négociations seront dénuées de sens tant que les familles de la population opprimée continueront de vivre dans la peur des agressions et des assassinats. Boipatong et toutes les tragédies précédentes sont de tristes témoignages de l'échec du Gouvernement minoritaire qui n'a pas réussi à assumer la responsabilité première d'un Gouvernement, à savoir sauvegarder les droits fondamentaux à la vie et à la propriété de ses citoyens. Des hommes de loi, des missions d'enquête internationales et des groupes de droits de l'homme ont montré du doigt, à plusieurs reprises, la conduite criminelle de certains membres des forces de sécurité. Le Gouvernement a exprimé son regret face à ces massacres, mais ses actions semblent indiquer qu'il n'a pas l'intention de faire des efforts sérieux pour endiguer la violence. Le régime semble être totalement incapable de comprendre la profondeur de la colère et l'insatisfaction qu'éprouve le peuple majoritaire.

M. Acharya (Népal)

Malgré ces complexités, les négociations ont montré jusqu'à présent que les difficultés de la création d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique ne sont pas insurmontables. La tragédie de Boipatong menace d'effondrement l'ensemble du processus. Ma délégation appelle toutes les parties concernées à faire tout ce qu'il faut pour mettre un terme à ce cycle tragique. La responsabilité première et essentielle en incombe au Gouvernement sud-africain. Si justice n'est pas faite, et ce, de manière visible, le rêve d'une Afrique du Sud nouvelle pourrait s'écrouler.

La réponse de la communauté internationale doit être adaptée à la situation complexe et délicate qui règne en Afrique du Sud aujourd'hui. Un mélange de pressions et d'encouragements doit être utilisé à bon escient, compte tenu de l'objectif ultime qui est l'établissement d'une société démocratique non raciale en Afrique du Sud. A cette fin, ma délégation se félicite de la proposition de nommer un représentant spécial du Secrétaire général, qui sera investi d'un mandat clair, pour identifier les causes de la violence et proposer des mesures pour y mettre fin. Cela devrait être à la base des décisions du Conseil de sécurité pour créer des conditions propices à la reprise des négociations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Népal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Suriname. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NANDOE (Suriname) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Vous apportez à ce poste de haute responsabilité une riche expérience, et je suis sûr que vous saurez amener les travaux du Conseil à une conclusion fructueuse. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Belgique, et lui exprimer ma profonde reconnaissance pour la manière remarquable dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

En décembre 1989, notre organisation a atteint un objectif essentiel dans cette campagne mondiale contre l'apartheid en adoptant la Déclaration historique sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique

M. Nandoe (Suriname)

australe. Cette déclaration définit l'objectif commun de la communauté internationale de créer, par des moyens pacifiques, une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

L'abrogation et l'amendement de certains des piliers législatifs de l'apartheid et la Convention pour une Afrique du Sud démocratique ont été des mesures positives. La contribution du Président De Klerk à ce résultat doit être reconnue.

Toutefois, à maintes reprises, de nombreux dirigeants politiques responsables ont déclaré que le Gouvernement sud-africain devrait mettre un terme à la violence et protéger la vie et la propriété de tous ses citoyens.

On a dit et répété que le Gouvernement sud-africain ne pouvait plus réutiliser impunément les principes de l'apartheid en promettant la fin prochaine de la domination blanche, tout en permettant à ses forces de sécurité d'anéantir l'opposition anti-apartheid.

Comme tant d'orateurs l'ont souligné, l'escalade de la violence en Afrique du Sud continue de démontrer l'incapacité, ou même l'absence de volonté, des autorités sud-africaines d'y mettre fin. Le massacre de Boipatong, perpétré dans la nuit du 17 juin 1992, et le fait que l'armée et la police du régime sud-africain ont tiré sur des manifestants non armés sont les dernières violations patentes des droits de l'homme. Selon le dernier rapport d'Amnesty International, des centaines d'opposants au Gouvernement minoritaire d'Afrique du Sud sont victimes d'assassinats perpétrés par les forces de sécurité avec l'absolution du Gouvernement.

Le même rapport nous informe que bien que les autorités sud-africaines aient annoncé l'ouverture de plusieurs enquêtes sur ces assassinats, les responsables ont rarement été traduits en justice.

Les espoirs et les vœux des membres du front uni pour une Afrique du Sud nouvelle et meilleure étaient bien vivants jusqu'à l'effondrement de la CODESA. La haine et l'insatisfaction profonde grandissent, surtout au sein des générations dont la discipline et la patience relatives commencent à s'amenuiser.

L'Afrique du Sud est à la croisée des chemins. La violence menace sérieusement le processus de négociation pacifique et la transition vers une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

M. Nandoe (Suriname)

Le régime sud-africain a l'obligation de créer le climat nécessaire à des négociations positives. Cela veut dire que des mesures immédiates doivent être prises pour mettre fin de façon efficace à la violence en cours. Le Président De Klerk doit unifier et apaiser son pays en reconnaissant les torts fondamentaux de l'apartheid. Un mea culpa, un désaveu public serait un acte d'une haute portée symbolique.

L'African National Congress (ANC) a indiqué ses conditions pour reprendre les négociations. Ces conditions sont raisonnables.

Les observateurs internationaux devraient pouvoir s'y rendre pour surveiller la situation en matière de police dans les townships. Ces éléments extérieurs ne pourront peut-être pas instaurer une paix instantanée, mais du moins amèneront-ils les policiers à hésiter avant de recourir à la violence et pourront-ils, en même temps, exposer la vérité sur la situation dans les townships.

Le Suriname approuve donc la demande, figurant dans le projet de résolution S/24288, faite au Secrétaire général de nommer un Représentant spécial. Cette participation renouvelée des Nations Unies pourrait contribuer au processus de paix, et le Représentant spécial pourrait jouer un rôle important et constructif dans l'intérêt de la majorité du peuple de l'Afrique du Sud.

Nous espérons sincèrement que la raison et le bon sens prévaudront.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Suriname des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. WISNUMURTI (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais, au nom de ma délégation, vous remercier et remercier les autres membres du Conseil de m'avoir donné la possibilité de participer à ce débat. Je tiens, Monsieur le Président, à vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes certains que grâce à votre grande expérience et à vos talents de diplomate, vous saurez mener à bien nos discussions. Je voudrais également rendre un hommage bien mérité à votre prédécesseur qui a si habilement dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de juin.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress (ANC), et pour le féliciter de l'importante déclaration qu'il a faite devant le Conseil. Mes félicitations vont également à M. Makwetu, du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), pour sa présentation lucide.

Cette réunion a été convoquée pour examiner les événements préoccupants qui se déroulent en Afrique du Sud et qui incitent ma délégation à participer à la discussion.

Depuis quelque temps déjà, les tensions politiques s'accroissent en Afrique du Sud, à la suite de l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers entre le régime raciste et les leaders anti-apartheid. On a craint que les négociations entreprises sous les auspices de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) ne soient interrompues du fait qu'on insiste tant pour que certaines dispositions de la nouvelle constitution soient soumises à un veto de la minorité, ce qui a assombri les perspectives d'une transition pacifique vers un gouvernement de la majorité. En outre, le potentiel de déstabilisation que représentent les groupes extrémistes reste également une source de profonde inquiétude.

La situation a été exacerbée de façon marquée par l'escalade de la violence qui a déjà causé un lourd tribut en vies humaines. Mon gouvernement a été particulièrement atterré par l'épouvantable massacre qui a eu lieu

M. Wisnumurti (Indonésie)

récemment dans le township de Boipatong. Ces attaques non provoquées ont montré que leurs auteurs sont résolus à terroriser les communautés des townships et à créer le chaos dans l'ensemble du pays. Malheureusement, la collusion des forces de sécurité et la façon inefficace dont le régime réagit aux massacres d'hommes, de femmes et d'enfants innocents ont ébranlé la confiance de la majorité noire dans l'impartialité du Gouvernement. Ces événements constituent donc un grave revers pour la poursuite de toutes négociations fiables et pour l'élimination de l'apartheid.

Il est évident qu'en dépit des progrès importants accomplis sur la voie irréversible des réformes en Afrique du Sud, les politiques trompeuses du régime ont renforcé dans leur sentiment ceux qui le soupçonnent de vouloir perpétuer le gouvernement de la minorité. Le fait qu'il n'a pas empêché l'escalade de la violence, qui est soutenue et encouragée par les forces de sécurité, fournit une confirmation sans équivoque de ce sentiment et ne peut qu'intensifier la résistance à la domination raciale.

Dans ce contexte, ma délégation approuve la décision prise par l'Organisation de l'unité africaine lors de sa réunion tenue le mois dernier à Dakar, au Sénégal, de demander notamment une réunion urgente de cet organe afin qu'il décide d'enquêter sur les causes de la violence, de prendre les mesures nécessaires et de créer les conditions propices à une transition pacifique en Afrique du Sud. A moins que le Conseil n'agisse d'urgence, la situation en Afrique du Sud risque de se détériorer davantage en entraînant des conséquences imprévisibles. La communauté internationale ne peut plus tolérer les obstacles à la justice et à l'égalité, et le Gouvernement sud-africain doit être amené à rendre compte de sa politique. La nécessité d'agir est devenue impérative étant donné les manoeuvres du régime qui cherche à perpétuer l'apartheid, ce qui ne peut qu'avoir des effets très négatifs sur les efforts en cours en vue d'arriver à une solution négociée.

Pretoria a la responsabilité d'endiguer la violence dans les townships et de maintenir l'ordre public. Ma délégation invite donc le régime de Pretoria à ne pas exploiter les rivalités qui divisent une majorité frustrée et appauvrie, et à ne pas fomenter l'agitation dans le pays.

M. Wisnumurti (Indonésie)

Au cours des deux dernières années, des événements d'une grande importance se sont déroulés en Afrique du Sud, conduisant à la création d'une société post-apartheid. A cet égard, ma délégation apporte son plein appui au processus de la CODESA, qui, nous l'espérons, sera relancé et fera des efforts renouvelés et déterminés en vue de finaliser les conditions de la période de transition.

Il convient de rappeler que, depuis ses origines, le Mouvement des pays non-alignés a réclamé le démantèlement du racisme institutionnalisé en Afrique du Sud. C'est pourquoi, à ce stade critique de la lutte pour une société non raciale et démocratique, il nous appartient d'inviter le Gouvernement sud-africain à agir de façon décisive et rapide pour sortir de l'impasse créée au sujet du transfert des pouvoirs et édifier une nouvelle société. Les voix des personnes privées de leurs droits électoraux et des opprimés ne peuvent plus être réduites au silence. La réconciliation raciale, l'égalité des droits et le gouvernement de la majorité triompheront, et le peuple de l'Afrique du Sud deviendra libre.

Pour terminer, ma délégation voudrait appuyer la proposition selon laquelle le Secrétaire général nommerait un représentant spécial afin d'aider à mettre effectivement fin à la violence et de créer des conditions favorables à des négociations qui conduiraient à une transition pacifique vers une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant d'Antigua-et-Barbuda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. HURST (Antigua-et-Barbuda) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, je vous remercie vivement de me donner la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). J'interviens donc ce soir d'une seule voix au nom des Bahamas, de la Barbade, du Belize, de la Dominique, de la Grenade, de la Guyane, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, de la Trinité-et-Tobago, et de mon pays, Antigua-et-Barbuda. Je serai néanmoins très bref.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

Nous sommes très heureux de voir le Cap-Vert présider les travaux de cet éminent Conseil à ce moment historique et nous félicitons le Conseil de sécurité des travaux importants qu'il a entrepris tout récemment pour régler tant de crises internationales. Le fait qu'il se concentre aujourd'hui sur l'Afrique est également fort opportun.

Lors de la treizième réunion de la Conférence des chefs de gouvernement du CARICOM, qui s'est tenue à Port-of-Spain, à la Trinité-et-Tobago, du 29 juin au 2 juillet 1992, les dirigeants de nos pays ont examiné l'évolution de la situation en Afrique du Sud, comme ils l'ont traditionnellement fait lors des sommets annuels précédents du CARICOM. Ils se sont immédiatement associés à la demande de réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a été lancée au moment de leur réunion, par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui se réunissait en même temps à Dakar, au Sénégal.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda)

C'est avec un sentiment d'inquiétude que nos chefs de gouvernement ont examiné l'étendue de la violence dirigée principalement contre des membres de l'African National Congress, et ils ont condamné spécifiquement le massacre de plus de 40 Africains innocents à Boipatong. La cruauté flagrante de ce carnage et ses conséquences négatives sur le processus de négociation qui était censé mener à une Afrique du Sud libre ont incité nos chefs de gouvernement à affirmer leur appui total à la conduite d'une enquête internationale sur ce massacre.

Aujourd'hui, cette séance historique du Conseil de sécurité doit réussir à mettre un terme à l'escalade de la violence en Afrique du Sud. La paix et la sécurité dans la région reposent sur une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale issue des négociations. Les dirigeants sud-africains doivent donc prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la violence, qui coûte la vie à des victimes innocentes. Ils doivent exercer un contrôle réel sur la police et les forces de sécurité, sinon toute la région retombera dans une situation très dangereuse.

Le fléau et l'illégalité que représente l'apartheid ne peuvent survivre longtemps. Ainsi, l'abolition pacifique de l'apartheid permettrait l'émergence rapide d'un gouvernement démocratiquement élu en Afrique du Sud. Plus la démocratie sera instaurée rapidement en Afrique du Sud, mieux s'en porteront ses citoyens. Toutefois, si les dirigeants sud-africains continuaient à tenter de ralentir le processus en encourageant la violence qui perturbe les négociations, nos 12 chefs de gouvernement seraient alors disposés à jouer leur rôle dans la remobilisation de la communauté internationale pour prendre des mesures décisives.

Le projet de résolution dont est aujourd'hui saisi le Conseil de sécurité et qui, entre autres, invite le Secrétaire général "à nommer d'urgence un représentant spécial" et invite instamment la communauté internationale "à maintenir les mesures qu'il a déjà prises en vue de mettre rapidement fin à l'apartheid" bénéficie du plein appui de nos 12 Etats membres de la CARICOM. Nous demandons instamment la pleine acceptation de ses dispositions et nous engageons à maintenir les sanctions économiques et financières existantes contre l'Afrique du Sud jusqu'à l'établissement d'un gouvernement intérimaire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le Ministre des relations extérieures de la République populaire d'Angola, S. E. M. Pedro de Castro Van-Dunem. Je souhaite la bienvenue à Son Excellence et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. PEDRO DE CASTRO VAN-DUNEM (Angola) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité car j'ai la certitude que vos capacités bien connues et avérées seront consacrées à la direction des travaux de cet organe extrêmement important de notre organisation mondiale. Comme vous êtes natif d'un pays appartenant à la famille des pays africains de langue officielle portugaise, votre exercice même de la présidence de cet organe constitue pour moi un grand honneur et une grande satisfaction.

Je tiens également à exprimer à M. Boutros Boutros-Ghali mes félicitations les plus cordiales pour son élection bien méritée au poste important de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. J'ai vu en lui un grand ami et un Africain distingué.

C'est un grand honneur pour moi et ma délégation que de pouvoir participer à ce débat très important sur la situation complexe qui prévaut en Afrique du Sud. Nous espérons apporter notre modeste contribution à la solution des problèmes pour laquelle ses populations souffrantes et martyrisées ont lutté pendant de longues décennies.

Nous avons écouté avec une attention particulière les déclarations faites par Nelson Mandela et Clarence Makwetu, respectivement Président de l'African National Congress et Président du Pan Africanist Congress of Azania, sur les événements actuels. La gravité de la situation et l'absence de perspectives de solution rapide au conflit, qui peut porter en germe des événements imprévisibles et difficilement contrôlables, nous préoccupent beaucoup et entament l'optimisme que tous partageaient - les populations d'Afrique du Sud, l'Afrique et la communauté internationale.

Mon pays, conjointement avec tous les autres pays membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a fermement et clairement appuyé les efforts et les mesures décidés par le Président De Klerk en vue de l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud et soutenu les mesures pour la

M. Pedro de Castro Van-Dunem (Angola)

levée graduelle des sanctions contre ce pays, dans le but de stimuler toutes les actions visant à l'éradication de l'apartheid. Dans cette perspective, il a étudié et mis en oeuvre des mesures visant la normalisation des relations de tout genre entre nos deux pays.

La victoire du Président De Klerk au référendum d'avril dernier a apporté aux populations d'Afrique du Sud l'espoir et la confiance que la solution au conflit, recherchée pendant si longtemps, était en vue.

Malheureusement, cet enthousiasme s'est évanoui rapidement, puisque le pays a immédiatement été plongé dans une vague de violence dont les protagonistes étaient surtout les populations noires, avec la participation de la police sud-africaine et de troupes de mercenaires demeurées en Afrique du Sud et spécialement mises sur pied et élargies pour opprimer les peuples de la région australe du continent, une attention particulière étant accordée à la Namibie, à l'Angola et au Mozambique, et pour favoriser une déstabilisation générale afin de permettre la survie de l'apartheid.

A cet égard, je dois affirmer ici ma profonde préoccupation au sujet des violations flagrantes, par le Gouvernement sud-africain, des Accords de New York concernant la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité relative à la Namibie. Par suite de la passivité de la communauté internationale, ce gouvernement refuse résolument de démanteler ses forces - nommément les Bataillons 31 et 32, aussi appelés Buffalo, Crowbar et Bushmen - comme le prévoient ces accords.

En tant qu'Angolais, je dois affirmer mon horreur la plus profonde devant le fait que des citoyens de mon pays ont participé au massacre de civils sans défense en Afrique du Sud - à Boipatong, plus précisément.

Je réaffirme dans cette salle que le Conseil de sécurité se doit d'adopter les mesures les plus fermes possibles pour assurer le démantèlement immédiat de ces forces avant qu'elles ne commettent d'autres atrocités, non seulement en Afrique du Sud, mais aussi au Mozambique, en Angola ou dans tout autre pays de notre région.

M. Pedro de Castro Van-Dunem (Angola)

Aujourd'hui, avec la fin de la guerre froide, le monde vit généralement dans une dynamique de paix et une perspective de démocratisation qui, ces derniers temps, est sans parallèle. Le continent africain, malgré certaines exceptions que nous continuons de déplorer, n'échappe pas à cette tendance. Nous comprenons que ces facteurs sont fondamentaux, voire essentiels à la création de conditions propices à une relance économique. Etant donné les possibilités et les capacités de tous genres dont dispose l'Afrique australe, nous ne saurions rester indifférents à ce qui se passe en Afrique du Sud, non seulement parce que ce pays n'entend pas participer à l'effort d'intégration économique de la région mais aussi parce qu'il constitue toujours le principal foyer de tension, ce qui a des incidences directes pour le pays et les autres pays de la région.

Dans ce contexte, nous réaffirmons notre plein appui à la déclaration faite à la séance d'urgence du Comité exécutif national de l'African National Congress of South Africa, qui s'est tenue le 23 juin dernier. Cela a déjà été présenté au sommet de Dakar, avec la plus grande efficacité, au cours de l'examen de ce problème.

Nous lançons un appel au Président De Zlerk pour qu'il ordonne la cessation immédiate de tous les actes de violence dont sont victimes les citoyens sans défense de l'Afrique du Sud, et nous réitérons la nécessité de reprendre le dialogue, un dialogue ouvert, franc et constructif, où les principes de flexibilité et de concession mutuelle, ainsi qu'une attitude réfléchie, seront respectés dans l'intérêt de toutes les populations de l'Afrique du Sud.

Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de désigner un représentant des Nations Unies qui serait chargé de surveiller chaque étape de l'application de mesures visant la solution finale du conflit et l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des relations extérieures de l'Angola des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUJICA CANTELAR (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis de vous saluer et de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Le fait que vous, représentant de la République du Cap-Vert, pays de l'Afrique qui a manifesté son attachement à tous les efforts nécessaires à l'élimination de l'apartheid, présidez cette réunion, laisse augurer que nos délibérations seront couronnées de succès et que les mesures qui seront prises par cet organe contribueront réellement à l'instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciste.

En outre, qu'il me soit permis de féliciter le Représentant de la Belgique, l'Ambassadeur Paul Noterdaeme, pour la manière digne et efficace dont il a présidé les travaux du Conseil pendant le mois de juin.

Nous pensons que la convocation de la présente réunion du Conseil de sécurité était devenue une nécessité pressante. Nous avons vu avec préoccupation comment le processus qui avait été entrepris en Afrique du Sud en 1990 et qui devait viser l'élimination de l'odieuse politique d'apartheid risquait d'être entravé par la réapparition de la violence sous ses formes les plus diverses, violence provoquée par les activités des forces les plus rétrogrades de ce pays, et qui menaçait de faire un nombre croissant de victimes. Nous avons vu également avec préoccupation comment, malgré la lenteur dans l'application des mesures et l'orientation encore incertaine du processus, certains membres de la communauté internationale ont pris des décisions prématurées et, à notre avis, même injustifiées, et ont, en relâchant les pressions internationales exercées sur le régime d'apartheid, encouragé les secteurs les plus réticents au changement et leur ont même donné toute latitude pour faire obstacle à l'émergence d'une société juste en Afrique du Sud.

La situation que nous connaissons aujourd'hui découle, dans une large mesure, de cette politique d'indulgence à l'égard d'une des pratiques les plus odieuses de cette planète et, disons-le, est également une conséquence de l'inertie, c'est le moins qu'on puisse dire, des gouvernements puissants qui se sont efforcés et, paradoxalement, continuent d'essayer de réduire le rôle et l'apport de divers organes des Nations Unies à la lutte pour l'élimination définitive de l'apartheid.

M. Mujica Cantelar (Cuba)

En ce même Conseil de sécurité, nous avons vu souvent comment des décisions ont été prises pour empêcher que soient envoyés des "messages équivoques" à certains sur la scène internationale, tandis que rien n'a été fait pour empêcher que, en raison de l'indulgence et de l'inertie manifestées envers l'Afrique du Sud de l'apartheid, un "message équivoque" soit transmis à ceux qui s'opposent à un changement indispensable dans cette zone de l'Afrique australe.

Nous formons des vœux pour que la question de l'Afrique du Sud et de la violence qui règne dans ce pays retienne l'attention qu'elle mérite et soit examinée à la suite de la mesure louable et opportune qui a été prise par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à savoir la convocation de la présente réunion du Conseil de sécurité pour examiner une question qui figure depuis de nombreuses années à l'ordre du jour de cet organe.

Nous sommes d'accord avec le Conseil qui, sur la base du projet de résolution qui lui a été présenté et qui, depuis plusieurs jours, est examiné en privé, condamne le massacre perpétré dans la ville de Boipatong le 17 juin dernier et tous autres actes similaires. Nous sommes également d'accord pour dire qu'il faut souligner la responsabilité du Gouvernement de l'Afrique du Sud qui doit garantir la sécurité de tous ses citoyens et prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à la violence dans le pays et protéger la vie et les biens de tous les Sud-Africains, de même qu'il a la responsabilité de créer un climat de confiance qui permette la poursuite du processus de négociation.

Nous croyons fermement que la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui a été adoptée il y a moins de trois ans par l'Assemblée générale à sa seizième session extraordinaire, ainsi que les mesures qu'elle contient, sont et continuent d'être pleinement en vigueur tant que l'apartheid et ses vestiges auront des conséquences non seulement pour la population d'Afrique du Sud mais également pour les Etats voisins, mettant ainsi en péril la paix et la sécurité internationales dans cette région du monde.

M. Mujica Cantelar (Cuba)

Le Conseil de sécurité n'a pas seulement le devoir inéluctable au titre de la Charte de faire face aux menaces à la paix et à la sécurité dans des régions à proximité des sources de pouvoir des grandes puissances ou dans des zones qui fournissent les ressources au monde industrialisé. Le Conseil a également le devoir de s'intéresser à toutes les questions qui sont des menaces à la paix et à la sécurité dans le monde, quels que soient l'endroit où elles se posent, les forces qui sont engagées en ce qui les concerne ou les intérêts stratégiques qu'elles représentent pour les grandes puissances.

M. Mujica Cantelar (Cuba)

Le fait que plus de 50 Etats Membres de cette organisation ont demandé cette réunion du Conseil de sécurité, et la large réponse que cette demande a suscité au sein des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont témoignent le nombre élevé et la qualité des interventions entendues dans cette salle, démontrent qu'il existe une volonté réelle d'apprendre, dans les moindres détails, comment le Conseil va aborder tous les aspects de la question et les délibérations qui auront lieu ultérieurement.

Nous espérons que la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général et le rapport qu'il préparera faciliteront l'accès de toute la communauté internationale aux informations détaillées sur les causes réelles de la violence dans ce pays, les forces qui l'attisent et les objectifs inavouables qu'elles poursuivent, et nous permettront de prendre des mesures efficaces pour contribuer à l'élimination de la violence en Afrique du Sud et pour faciliter l'élimination réelle et définitive de la pratique de l'apartheid sous toutes ses formes, modalités et manifestations, et la naissance d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciste à laquelle aspirent en majorité les Membres de cette organisation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba des propos aimables qu'il m'a adressés.

L'orateur suivant est le représentant des Philippines. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ARCILLA (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Votre heure arrive à une époque où le Conseil est notamment saisi de deux questions d'une importance critique, celle concernant une jeune nation appelant au secours pour lui permettre de rester en vie, et l'autre concernant une nation qui lutte pour naître. Il est indéniable que le Conseil peut et doit jouer le rôle que lui confie la Charte d'aider ces deux nations à atteindre l'objectif auquel elles aspirent.

Nous sommes sûrs que, sous votre présidence, le Conseil fera de son mieux pour faire en sorte que la Bosnie-Herzégovine puisse bientôt vivre dans la paix et la stabilité, et qu'une Afrique du Sud non raciale et démocratique ne soit pas mort-née et puisse bientôt rejoindre la famille des nations.

M. Arcilla (Philippines)

Les Philippines sont profondément attristées par la tournure tragique des événements en Afrique du Sud, et notamment par la violence incessante dans ce pays. L'indescriptible massacre dans le township de Boipatong nous a durement secoués et nous a fait prendre conscience de cette vérité inéluctable et sinistre que l'Afrique du Sud perd son sang et que peu est fait pour arrêter l'hémorragie. Ceci est d'autant plus pénible et frustrant qu'il y a deux mois seulement, nous croyions avec optimisme que des arrangements provisoires seraient déjà en place maintenant si la Convention pour une Afrique du Sud démocratique avait été couronnée de succès.

Il est profondément affligeant qu'il ait fallu tant de vies perdues avant que des hommes, pourtant investis de cette responsabilité, agissent pour éviter la tragédie et réparer une injustice. L'histoire fourmille d'exemples de ce genre, et on aurait pu penser que maintenant, nous aurions appris nos leçons. Le caractère pervers du système de l'apartheid est dévoilé par les conséquences que nous voyons, à savoir la violence et la misère infligées aux victimes de l'apartheid.

Si les lois et les règlements de l'apartheid ont été abrogés, les pratiques, les attitudes et le mal inhérent à ce système n'ont pas disparu. Pour la population de l'Afrique du Sud, il n'y a pas de voies faciles, mais la voie la plus sage à suivre est celle de la transition pacifique. La voie de la violence ne conduit qu'à la destruction et à la perte intolérable de vies humaines. C'est pourquoi les Philippines demandent instamment à tous les Sud-Africains, et notamment à toutes les parties concernées par les négociations qui sont dans l'impasse, de ne pas laisser perdre les gains acquis ces deux dernières années, mais de poursuivre plutôt, au moyen de négociations, le but d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Nous notons que plusieurs enquêtes ont été menées par l'Organisation de l'unité africaine et par le Commonwealth pour déterminer les racines de la violence en Afrique du Sud en vue d'y mettre fin. Ces efforts n'auraient pas été complets sans la participation des Nations Unies pour endiguer la violence et pour ranimer les négociations en Afrique du Sud. La participation des Nations Unies est une conséquence logique de l'objectif déjà ancien de cette organisation, qui est d'éliminer l'apartheid. Il est impératif que les Nations Unies, qui ont élaboré la Déclaration de consensus sur l'apartheid et

M. Arcilla (Philippines)

ses conséquences destructrices en Afrique australe, jouent le rôle logique qui leur revient dans l'application de l'esprit et de la lettre de cette Déclaration.

Les Philippines estiment que les pressions internationales, notamment des mesures imposées par le Conseil de sécurité, doivent être maintenues à l'encontre du Gouvernement sud-africain pour que celui-ci s'acquitte fidèlement de ses responsabilités au titre de l'Accord national de paix du 14 septembre 1991. Les auteurs d'actes de violence doivent également être rapidement traduits en justice, car non seulement ils sont responsables de la perte de vies innocentes, mais ils ont en outre poussé l'Afrique du Sud au bord du précipice. Il faut faire toute la lumière sur la complicité dans la série des actes de violence dont ont été accusées certaines forces de sécurité et non pas la passer sous silence. Comme l'a dit le Président du Comité spécial contre l'apartheid, "la sécurité pour tous les membres de la société est un devoir fondamental auquel aucun gouvernement ne saurait se soustraire".

Le cycle de violence en Afrique du Sud se solde par de grosses pertes. La menace de l'instabilité plane sur toute la société. La confiance qui régnait entre les parties aux négociations et qui avait été établie à grands frais est maintenant perdue et remplacée par une atmosphère de crainte, d'incertitude et de méfiance. Comme l'a dit Nelson Mandela lorsque l'African National Congress se retirait de la CODESA, "il devient plus difficile d'expliquer à notre peuple pourquoi nous négocions avec un gouvernement décidé à nous tuer".

La situation en Afrique du Sud en est à une étape dangereuse où la violence a divisé une société déjà bouleversée par les conséquences politiques, sociales et économiques de l'apartheid. Si la communauté internationale ne prend pas de mesures pour ramener les parties à la table des négociations, les Philippines craignent profondément pour l'avenir de l'Afrique du Sud. C'est pourquoi les Philippines demandent instamment au Conseil de sécurité d'adopter à l'unanimité des mesures qui feraient efficacement face à la situation en Afrique du Sud et prescriraient la façon d'aider les Sud-Africains à régler le problème de la violence et à ranimer les négociations pour un avenir démocratique pour cette nation aguerrie qui lutte depuis si longtemps pour naître. Rien de moins ne suffirait à présent.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Philippines des propos aimables qu'il m'a adressés.

L'orateur suivant est le représentant du Lesotho. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. PHOOFOLO (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de dire combien nous sommes heureux de vous voir à la présidence du Conseil ce mois-ci. Nous vous souhaitons tout le succès possible à ce poste.

M. Phoofolo (Lesotho)

A votre prédécesseur, M. Paul Noterdaeme, nous disons "bravo".

Le Conseil de sécurité une fois de plus concentre son attention sur le problème de l'Afrique du Sud à la suite du massacre insensé et brutal d'hommes, de femmes et d'enfants perpétré à Boipatong le 17 juin 1992. Les atrocités commises à Boipatong ont été un rappel effrayant de la violence politique qui a toujours été un obstacle à la démocratisation et au processus de réforme en Afrique du Sud.

La violence politique qui submerge l'Afrique du Sud est l'héritage de l'apartheid. C'est pour reconnaître ce fait que la communauté internationale a adopté, le 14 décembre 1989, la Déclaration de consensus sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe qui demandait, notamment, la création du climat politique nécessaire aux négociations. En énonçant les directives du processus de négociation, la communauté internationale a estimé "que les parties concernées devraient, dans le contexte du climat voulu, négocier de bonne foi l'avenir de leur pays et de son peuple dans une atmosphère qui, par accord mutuel entre les mouvements de libération et le régime sud-africain, soit exempte de violence." (Résolution de l'Assemblée générale S-16/L, annexe, par. 8)

Malgré cette déclaration, la violence a continué sans relâche, faisant un nombre croissant de victimes parmi la population noire.

L'ensemble du monde s'est félicité de la décision du Président De Klerk de libérer les prisonniers politiques et de lever les interdicts politiques. Dans cette déclaration historique du 2 février 1990, le Président De Klerk semblait arriver à une compréhension cruciale du fait que son gouvernement ne pouvait plus gouverner le pays en excluant la majorité des Sud-Africains. L'Afrique du Sud semblait franchir le seuil d'une nouvelle ère remplie de promesses pour tous ses citoyens.

La libération spectaculaire de M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress (ANC), de feu M. Zephania Mothopeng, Président du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), de M. Clarence Makwetu, son Président actuel, et d'autres dirigeants politiques étaient de bon augure pour une Afrique du Sud nouvelle. Les grands dirigeants du mouvement de libération sont également réapparus sur la scène politique sans rancœur, et ils ont

M. Phoofolo (Lesotho)

consacré leurs efforts et leurs énergies à l'élimination de l'apartheid, sur la voie de négociations menant à l'édification d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale comme objectif ultime.

Nous sommes tous témoins de la voie que le Président De Klerk a prise, à commencer par les Cape Town Minutes; les Pretoria Minutes; l'abrogation de certaines lois qui représentaient les fondements de l'apartheid; l'amendement de l'Internal Security Act; l'Accord politique de paix du 14 septembre 1991; et l'entrée en vigueur du processus de la CODESA, le 21 décembre 1991.

M. Nelson Mandela et ses partisans, croyant qu'ils étaient sur la voie réelle de la destination finale, une nouvelle Afrique du Sud démocratique, ont continué à négocier de bonne foi. Le résultat de la deuxième session plénière de la CODESA en mai 1992 est connu de tous. Ce fut un résultat regrettable en vérité. Le processus de la CODESA mérite d'être repris par tous les principaux acteurs politiques en Afrique du Sud.

Alors que le monde connaissait une recrudescence d'espoirs à la pensée qu'un nouvel ordre allait apparaître en Afrique du Sud, la violence politique transformait les townships noirs en zones de guerre. Et maintenant, le pays semble s'être enlisé dans un marécage de violence, d'intolérance, de méfiance et d'hostilité raciale, dont souffrent les Noirs comme les Blancs.

Ce que certains d'entre nous, au Lesotho, ont de la peine à croire et à comprendre est le fait que, tout à coup, la police, avec l'aide de l'armée, qui auparavant pourchassait les combattants de la liberté et les violateurs de la "loi du jour", semble aujourd'hui incapable de maintenir l'ordre public dans les mêmes régions du pays et d'éliminer la violence. Nous savons également tous que, pendant des années, certains éléments des forces de sécurité ont été formés et payés pour déstabiliser les mouvements de libération par le biais d'assassinats, d'enlèvements et autres moyens malhonnêtes qui ont transformé l'Afrique australe en un cauchemar humain.

Dans l'abominable massacre de Boipatong, au moins 40 personnes ont été tuées, poignardées et taillées en pièces. On sait que la police n'a pas tenu compte des avertissements d'une attaque prochaine contre un des nombreux foyers connus.

M. Phoofole (Lesotho)

Aujourd'hui, les foyers sont utilisés de plus en plus comme des lieux de mise en scène pour des assassinats politiques. En rejetant la notion de ce qu'on appelle la violence des Noirs contre les Noirs qui implique, en particulier les foyers, les Sud-Africains de bonne volonté et de bonnes intentions ont tous observé que tous les locataires de ces foyers sont incapables de faire la différence entre les politiques, s'ils savent toutefois ce que "politique" signifie, de l'ANC, de l'Inkatha ou du PAC. Nous continuons de rejeter la notion selon laquelle dans une atmosphère tendue, les armes de toute sorte, y compris les lances et les machettes, "pangas" dans la langue sud-africaine, peuvent être des nécessités culturelles. A Boipatong, on a dit qu'une lance avait été utilisée pour massacrer un bébé de 9 mois et qu'une "panga" avait été utilisée pour massacrer une femme enceinte de 8 mois - des armes de nécessité culturelle!

Nous continuons d'être convaincus que la responsabilité de la protection des vies innocentes et des biens demeure essentiellement entre les mains des autorités sud-africaines. Il faut comprendre la douleur des Noirs victimes de la violence actuelle, et réaliser la profondeur de la colère et de la frustration de la communauté noire, ce qui est le résultat d'une incapacité, semble-t-il, de maîtriser la violence politique.

M. Phoofolo (Lesotho)

Ce n'est ni une vertu ni un principe économique sain que de paraître encourager le rôle croissant des entreprises funèbres ou l'expansion de l'industrie des cercueils. La circulation qui mène aux cimetières noirs devrait être réduite. Les forces de police existantes en Afrique du Sud, dont l'effectif aurait récemment été gonflé à 110 000, ne sauraient échouer à mettre fin aux massacres en cours, s'il existait le moindre désir de le faire de la part des parties concernées. Ainsi, M. H. Kriel, Ministre de la loi et de l'ordre, dans sa récente déclaration concernant les foyers de troubles dans le pays, a dit que son Gouvernement avait "des dispositions suffisantes" pour s'occuper de ces foyers de troubles, dans le cadre de la législation actuelle sur la sécurité. Ce sont ces mêmes "dispositions suffisantes" qui, couplées au mécanisme perfectionné et efficace de maintien de l'ordre, doivent être utilisées pour faciliter la création du climat nécessaire aux négociations encouragées par la déclaration de consensus.

Nous continuons d'être encouragés par le fait que les mouvements de libération de l'Afrique du Sud ne sont pas "mariés" à la lutte armée. Une démonstration de cette bonne volonté est que l'ANC a promptement mis fin à la lutte armée dès le début des pourparlers avec les autorités sud-africaines. Son recours inévitable à des moyens violents, dans le passé, était une réponse à la violence de l'apartheid et au rejet par les Gouvernements sud-africains successifs de toutes les ouvertures vers un dialogue pacifique pour éliminer l'apartheid et négocier une nouvelle constitution qui permettrait l'émergence d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique pour ses citoyens.

Notre propos n'est pas d'énumérer ici tous les pogroms qui ont commencé dans la province du Natal, en 1985, et dont le point culminant est l'atroce massacre de Boipatong perpétré par ces brutes. Nous lançons un appel pressant à toutes les autorités en Afrique du Sud pour qu'elles s'attaquent sérieusement aux causes profondes de cette violence politique toujours croissante, qui se produit, de façon scandaleuse, à l'instigation même de parlementaires de l'espèce de M. Koos Botha, qui a récemment avoué avoir aidé à placer des bombes, en juin de l'année dernière, dans un collège autrefois blanc de Hillsvew, dans sa circonscription située dans la banlieue nord de Pretoria, une école qui devait servir aux enfants des exilés politiques noirs. Nous notons aussi la désapprobation de ladite notion de "violence de Noirs contre des Noirs" avec la récente condamnation à la pendaison d'un

M. Phoofole (Lesotho)

officier de police, le Capitaine Brian Mitchell, pour avoir commandé le massacre de 11 villageois noirs innocents, blessant 3 personnes dans le Natal rural, dans l'agglomération de Trust Feeds. Ils ont été massacrés parce que ce Mitchell pensait qu'ils appuyaient l'United Democratic Front (UDF) qui était censé, selon les apôtres de la "violence des Noirs contre les Noirs", être en désaccord avec l'Inkatha.

Alors que le Conseil va prendre une décision sur le projet de résolution dont il est saisi, nous espérons qu'il tiendra compte du fait horrible que la famille noire moyenne des townships ou de leur voisinage vit dans la crainte constante d'agressions et d'assassinats imprévisibles, comme l'indique la récente tragédie de Boipatong.

Nos seuls voisins immédiats, étant essentiellement des chrétiens, invoquent les cieux en disant "Eli eli lama sabachthani" et, levant leurs yeux pleins de larmes, ils placent leurs espoirs dans votre Conseil car ils estiment qu'ils méritent, eux aussi, une force de protection qui, nous l'espérons, va contribuer à d'authentiques négociations entre tous les Sud-Africains agissant de bonne foi. Eux aussi méritent la paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Lesotho de ses paroles aimables à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Ce faisant, je voudrais, avant toute chose, vous présenter les félicitations de ma délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Pour les délégations africaines, et la population meurtrie de l'Afrique du Sud en particulier, c'est une heureuse coïncidence que de vous voir présider les affaires du Conseil au cours de ce débat sur la violence en Afrique du Sud, qui est une source de grave préoccupation pour notre continent et pour le monde. Nous sommes certains que votre grande expérience et vos talents bien connus de diplomate profiteront aux travaux du Conseil.

M. Nyakvi (Tanzanie)

En même temps, je m'associe aux remerciements qui ont été adressés à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Paul Noterdaeme, de la Belgique, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil, en juin.

Cette réunion porte sur la violence tragique en Afrique du Sud. Elle concerne ceux qui en sont responsables. Elle concerne les mesures que devraient prendre les autorités de Pretoria pour mettre rapidement fin à la violence. Elle concerne les mesures que devrait prendre la communauté internationale pour contribuer à cet objectif. Elle ne concerne pas la reprise des négociations. Devant le carnage qui se poursuit à l'intérieur de l'Afrique du Sud et l'immense souffrance qu'il a imposée à la population noire majoritaire, privilégiée, dans les conditions actuelles, la reprise des négociations serait non seulement le comble de l'insensibilité, mais cela équivaldrait à "mettre la charrue avant les boeufs".

Tout le but des négociations est de rendre à la population majoritaire de l'Afrique du Sud sa liberté et ses droits fondamentaux. Mais avant qu'elle ne puisse jouir de ces droits, notamment de ses droits inaliénables à l'autodétermination, elle doit d'abord obtenir et affirmer son droit le plus fondamental, le droit à la vie. A une époque où la principale préoccupation du monde, et surtout des grandes puissances, est la promotion des droits de l'homme, que le monde puisse contempler le carnage qui se déroule en Afrique du Sud en spectateur impuissant est une grave accusation pour le nouvel ordre mondial. Ceux qui ne peuvent se résoudre à affirmer le droit de l'homme le plus fondamental pour la population innocente des townships d'Afrique du Sud se privent du droit de l'affirmer pour les peuples de n'importe quelle autre région du monde. La meilleure constitution du monde n'est d'aucune utilité pour les morts ni d'ailleurs pour les vivants qui continuent à vivre dans des conditions de terreur perpétuelle et de crainte pour leur vie. La population d'Afrique du Sud a besoin d'une constitution négociée pour une Afrique du Sud post-apartheid. Mais personne n'a le droit de lui demander de négocier "avec un fusil sur la tempe".

M. Nyakyi (Tanzanie)

Il est normal que le Conseil se réunisse d'urgence pour examiner le grave problème de la violence en Afrique du Sud. La raison immédiate de sa convocation est le massacre de Boipatong du 17 juin, qui a choqué la conscience de la communauté internationale. Ce massacre de Boipatong a fait plus de 40 morts. Bien que le monde extérieur en soit arrivé à accepter la violence comme étant un problème endémique en Afrique du Sud, cette violence est rarement évaluée dans toute son ampleur. Ce n'est qu'à la suite d'incidents commis à une échelle massive, comme à Boipatong, que la communauté internationale en prend note et réagit. Tel a été le cas après le massacre de 69 manifestants pacifiques à Sharpeville en 1960. L'outrage provoqué par la brutalité du régime a donné naissance au mouvement mondial anti-apartheid et au large éventail de sanctions pour lesquelles il faisait campagne. Cela a été le cas également à la suite du massacre de Soweto en 1976. L'horreur provoquée par les actes de répression meurtriers du régime ont persuadé ses alliés mêmes de prêter leur appui à la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité qui imposait un embargo sur les armes - la première et l'unique mesure adoptée contre Pretoria au titre du Chapitre VII. Les résolutions 473 (1980), 554 (1984) et 556 (1984) du Conseil de sécurité ont toutes été adoptées pour répondre à des actes de répression massive et de brutalité commis à la suite d'une vague de violence dans le pays.

Et pourtant, les morts résultant de la violence sont le lot quotidien en Afrique du Sud. La phase actuelle de violence dans le pays remonte à 1986. Depuis plus de cinq ans, des innocents périssent en Afrique du Sud au rythme de 15 par jour, d'après les dossiers tenus par les représentants des victimes de la violence. D'après la plupart des estimations, le nombre des morts dépasse aujourd'hui 11 000. Dans aucun autre pays une telle hécatombe pendant une si longue période ne serait acceptée comme inévitable.

Il fut un temps où la communauté internationale a pu nourrir des doutes sincères sur la complicité des autorités de Pretoria dans la violence qui frappait le pays. Maintenant, il ne saurait y avoir d'excuses pour exonérer le régime de ses responsabilités dans la violence. Seuls les naïfs et les partisans et les amis de Pretoria acceptent que l'on qualifie cette lutte de violence de Noirs contre Noirs. Cinq années de violence sans rémission ont provoqué la perte de plus de 11 000 vies et les preuves massives recueillies

M. Nyakyi (Tanzanie)

de sources diverses, y compris par des organisations des droits de l'homme, des groupes d'ecclésiastiques ou de juristes ne laissent aucun doute quant à la participation sinistre des forces de sécurité du régime, y compris la police et l'armée, à la violence qui déchire le pays. Cette participation a pris la forme de planification, de financement, de formation et de gestion d'aide logistique et même de participation directe à des attaques et à d'autres actes de violence.

Dans un document intitulé, "Afrique du Sud : La preuve d'une déstabilisation par une 'Troisième Force' se confirme", publié en mai 1992, le Centre de recherche et de documentation sud-africain fournit des preuves détaillées de nombreux cas de complicité de la police dans des actes de violence commis par les partisans de l'Inkatha Freedom Party, tels que le recrutement de personnes, l'entraînement, la fourniture d'armes et d'escortes, la passivité devant les actes de violence commis par l'Inkatha, etc. Un article de Christopher Wren dans The New York Times du mercredi 12 juin 1991, fondé sur les révélations d'un major de l'Armée sud-africaine en retraite, Nico Basson, corrobore ce que révèle le document du Centre. Dans ces conditions, le régime n'a pas intérêt à mettre fin à la violence.

Les membres de la communauté internationale qui ont pris l'habitude de mettre en doute les affirmations des mouvements de libération ne sauraient ignorer les conclusions de la Commission Goldstone, nommée par le Gouvernement, qui déclare dans le paragraphe 2.3.7 que :

"La complicité de l'Etat, qui, pendant un certain nombre d'années a participé en secret à des activités clandestines, y compris des actes criminels ... et une conduite criminelle bien établie de certains membres de la police sud-africaine et de la police Kwa Zulu n'ont fait que confirmer chez de très nombreux Sud-Africains l'idée selon laquelle le Gouvernement ou ses organismes sont, de par leurs activités, responsables de la violence. ... le Gouvernement n'a pas pris de mesures suffisamment fermes pour prévenir les actes criminels des membres des forces de sécurité et de la police, et pour faire en sorte que les coupables soient châtiés comme il convient et sans délai."

M. Nyakyi (Tanzanie)

Parfois ce sont les tentatives mêmes que fait Pretoria pour dissimuler son comportement criminel qui le démasque. Récemment, le Ministre de la police a cherché à obtenir une injonction du tribunal pour empêcher le Weekly Mail de publier un rapport sur l'existence d'un réseau de police hautement clandestin dans la région du Transvaal du Sud. Si, comme les dirigeants de mouvements de libération l'ont fait remarquer, le régime n'avait rien à cacher, pourquoi a-t-il cherché à empêcher la publication du rapport?

Même s'il ne participe pas, en tant que complice, à la violence qui sévit dans le pays, Pretoria ne peut se dégager de sa responsabilité d'y mettre fin. Comme un journaliste de The New York Times l'a affirmé dans un article publié le jeudi 9 juillet 1992, le débat sur une participation ou une non-participation du Gouvernement à la violence, directe ou indirecte, n'est plus à l'ordre du jour. Estimant que le Gouvernement doit être tenu pour responsable, l'auteur soutient que :

"Dans tout autre Etat du monde, et en tant que conséquence des termes fondamentaux du contrat social, un Gouvernement est tenu d'assurer la sécurité physique de ses citoyens."

Comme les mouvements de libération, le PAC et l'ANC, l'ont dit bien clairement dans leurs déclarations, ce que le Gouvernement doit faire pour mettre fin à la violence est clair. En bref, il doit mettre fin à la complicité de ses forces de sécurité dans les activités clandestines. Plus spécifiquement, il doit appliquer, comme il l'a promis, les mesures nécessaires pour mettre fin à la violence, comme la fermeture des camps-dortoirs pour personnes seules et l'interdiction de porter de prétendues armes culturelles. Il doit traduire en justice le personnel de sécurité participant à la violence et enquêter énergiquement sur toutes les activités criminelles. Il doit relever de leurs fonctions tous les membres du personnel de sécurité coupables de conduite criminelle. Il doit dissoudre toutes les unités de sécurité et les détachements des Forces de défense sud-africaines engagés dans des opérations clandestines, tels que le Bataillon 32 et autres, composés de ressortissants étrangers.

Boipatong a enseigné à la communauté internationale un certain nombre de leçons pénibles qu'il faut garder à l'esprit lorsque l'on préparera une

M. Nyakyi (Tanzanie)

réponse appropriée à la crise. L'une d'entre elles est que certains membres de la communauté internationale se sont trop tôt hâtés de lever les sanctions. Se sentant libérées de la pression des sanctions et de l'isolement, les autorités de Pretoria n'hésitent maintenant pas non seulement à ignorer leur engagement de prendre des mesures pour mettre fin à la violence, mais également à traîner les pieds à la table des négociations. Rien de tout cela ne surprend les délégations comme la mienne qui ont continué à faire campagne pour le maintien des sanctions. La première responsabilité du Conseil doit donc être de réaffirmer la nécessité de continuer à exercer des pressions sur le régime. Les sanctions existantes doivent être maintenues.

M. Nyakyi (Tanzanie)

A cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la volonté du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, que j'ai l'honneur de présider, de poursuivre avec vigueur l'exécution de son mandat, comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session. Au nom du Groupe intergouvernemental, je prie instamment les membres du Conseil et la communauté mondiale dans son ensemble de continuer à offrir leur appui et leur coopération au Groupe.

Boipatong a aussi rappelé douloureusement à la communauté internationale que, en ce qui concerne la violence, elle s'était fiée trop longtemps et trop fortement aux mécanismes d'enquête du régime. Bien que la communauté mondiale ne les ait jamais pleinement entérinés, sa confiance en eux a témoigné d'une crédibilité jamais méritée. Le Conseil de sécurité a maintenant une occasion de réparer son erreur d'une façon qui aide non seulement à endiguer la vague de violence dans le pays, mais aussi à rétablir la confiance des opprimés dans le processus de négociation.

Je crois que ce sont là les objectifs du projet de résolution dont est saisi le Conseil à l'initiative des pays africains. Je m'associe aux orateurs précédents pour demander instamment au Conseil de l'adopter.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Etant donné l'heure tardive, j'ai l'intention de lever la séance maintenant. Avec l'accord des membres du Conseil, la prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à la poursuite de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour aura lieu demain, jeudi 16 juillet 1992, à 10 h 30.

La séance est levée à 23 h 10.